

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Conseil Départemental
de l'Accès au Droit
de la Haute-Garonne

Juin 2024 | www.cdad-hautegaronne.justice.fr



“ Pas de société sans droit ”

“ Ubi societas ibi jus ”

L à où il y a une société, il y a du droit, dit-on depuis l'antiquité romaine.

Toutes les sociétés sont organisées autour de règles qui permettent de vivre ensemble. A contrario, on peut constater que sans droit, sans règle du jeu commune, il n'y pas de vie en société possible à l'instar d'un match de football ou de rugby, s'il n'y a ni règle, ni arbitre pour que la rencontre sportive se déroule sereinement.

D'où la nécessité absolue, notamment dans une société comme la nôtre souvent décrite comme désorientée, que la loi de la République s'applique plutôt que la loi de la jungle, autre nom de la loi du plus fort.

Le Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) est au cœur de cette exigence du vivre ensemble en portant de nombreuses actions autour de la citoyenneté, la proximité et l'amiable.

La citoyenneté

Il faut se réjouir qu'après les années d'interruption dues à la COVID, le CDAD ait pu reprendre les Ciné jeunes justice ; cette action permet d'utiliser le vecteur du cinéma pour aborder, avec des jeunes, diverses problématiques comme le harcèlement, les droits des femmes, les discriminations ...

En 2023, nous avons même élargi nos actions en ouvrant cet événement à tous les publics en organisant une séance de ciné-débat autour des droits des femmes.

Le succès de cette soirée d'échanges amènera l'équipe du CDAD en 2024 à développer ces soirées d'échanges et à élargir le périmètre de ce « **festival du film judiciaire** ».

Tous les événements que le CDAD anime, comme la **Nuit du Droit** en octobre, la **Journée Nationale de l'Accès au Droit** en mai, doivent être autant de moments forts pour promouvoir le droit comme levier fondamental de l'Etat de droit et de la démocratie.

Les **ateliers du droit** sont des moments riches pour les jeunes qui peuvent être accueillis par le CDAD au sein du tribunal.

Pareillement, toutes les actions à destination des jeunes, dont vous lirez la présentation dans le présent rapport, doivent connaître un essor certain car il est primordial que nos jeunes deviennent des citoyens accomplis.

La proximité

Une des missions primordiales du CDAD demeure l'animation d'un **réseau de permanences** gratuites au plus près de tous les territoires du département et des populations les plus fragiles. Dans ce cadre, et à titre d'exemple, le CDAD a créé des permanences au sein des plus grandes associations caritatives partenaires de la Justice dans le cadre de la **Charte nationale de l'accès au droit** et a consolidé son dispositif de permanences pour les personnes sourdes et malentendantes.

L'amiable

Le développement des modes amiables de règlement des litiges et des différends est une priorité nationale et participe directement de l'amélioration du vivre ensemble.

Le CDAD finance, dans le cadre de certains contentieux civils ou sociaux, des entretiens d'information sur la médiation qui permettent le déclenchement de cette mesure apaisée de règlement des différends.

Le CDAD a organisé en 2023, sous la forme d'un colloque, une journée de sensibilisation sur la conciliation et les contentieux de proximité du quotidien. journée qui s'inscrit dans un cycle de promotion des MARL qui appelle d'autres journées à venir. En 2024, le colloque portera sur « l'office du juge dans les modes amiables de règlement des litiges ».

Le CDAD continuera à soutenir les initiatives et à accompagner les projets des tribunaux du département pour qu'ils deviennent encore davantage des « pépinières de l'amiable ».

De tout cela, il sera question dans le présent rapport !

Ce rapport expose, avec une forme encore plus lisible, plus attractive, le riche bilan des diverses actions menées en 2023 et rend compte du dynamisme des acteurs de l'accès au droit (professions du droit, associations, collectivités, Etat...).

Que tous nos partenaires soient remerciés pour leur mobilisation !

J'adresse également mes félicitations à toute l'équipe du CDAD pour son engagement !

Que chacun soit remercié de sa participation à cette mission d'intérêt général que constitue l'accès au droit !

Bonne lecture !

Xavier PAVAGEAU
président du Tribunal Judiciaire de Toulouse,
président du CDAD de la Haute-Garonne



Sommaire

	Editorial	1
	Sommaire	3
	Actions marquantes 2023 - 2024	6
	Chiffres clés	8
01	Actions	5
	Citoyenneté	11
	Proximité	33
	Amiable	41
	Communication	45
02	Activité	49
	L'essentiel	51
	Fréquentation	52
	Contentieux abordés	53
	Orientations données	54
	Satisfaction	55
03	Dispositifs d'accès au droit	57
	03.1 Maisons de justice et du droit	61
	L'essentiel	63
	Accès au droit à la MJD Toulouse Sud	66
	Accès au droit à la MJD Toulouse Nord	67
	Accès au droit à la MJD de Tournefeuille	69
	03.2 Point-justice renforcés	71
	L'essentiel	73
	Point-justice renforcé de Muret	78
	Point-justice renforcé de Ramonville	79
	Point-justice renforcé de Saint-Gaudens	80
	Point-justice du TJ de Toulouse	81
	03.3 Point-justice spécialisés	83
	L'essentiel	85
	Point-justice spécialisés de notaires	86
	Point-justice spécialisés de commissaires de justice	87
	Droit de la famille	88
	Droit des femmes & des familles - CIDFF 31	90
	Droits des enfants & des jeunes - MDEJ	91
	Droit des majeurs protégés	92
	Droit du travail	93
	Droit du logement - ADIL 31	94
	Droit de la consommation & du logement	95
	Droit administratif	96
	Aide aux victimes - France Victimes 31 & AAJC	97
	Résolution amiable des litiges	98

○ 3.4 Point-justice pour des publics ciblés	103
Etablissements pénitentiaires	
Centre de détention de Muret	105
Centre pénitentiaire de Seysses	105
Permanences en langue des signes française	106
Point-justice hospitalier	108
Point-justice caritatifs	
Secours populaire	109
Espace social du Grand Ramier	110
CIAS de Saint-Gaudens	110
○ 3.5 Point-justice généralistes	111
Auterive	113
Bagnères de Luchon	114
Balma	114
Bessières	115
Blagnac	116
Boulogne-sur-Gesse	117
Caraman	117
Carbonne	118
Castanet-Tolosan	118
Cazères	119
Toulouse	
CCAS	120
Maison de la citoyenneté nord	120
Maison de la citoyenneté centre	121
Maison de la citoyenneté sud-est	121
Maison de la citoyenneté est	122
Maison de la citoyenneté Rive Gauche	122
Colomiers	123
Cornebarrieu	123
Escalquens	124
Fronton	125
Grenade-sur-Garonne	125
Labège	126
Lacroix-Falgarde	126
Montgiscard	127
Nailloux	128
Quint-Fonsegrives	129
Revel	130
Rieumes	130
Saint-Jean	131
Villefranche-du-Lauragais	131
Villemur-sur-Tarn	132

○ 4 Présentation du CDAD de la Haute-Garonne	133
Présentation	135
Moyens budgétaires et comptables	140
Renouvellement de la convention constitutive	142

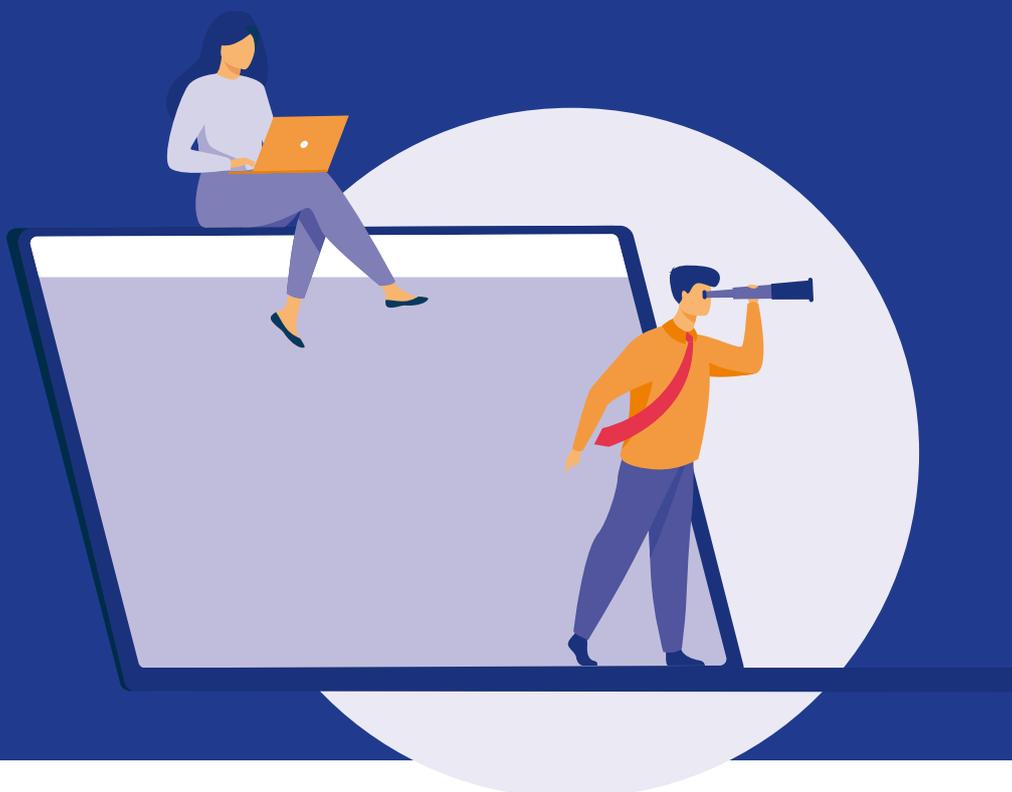
Actions

01

CITOYENNETÉ

PROXIMITÉ

AMIABLE



ACTIONS MARQUANTES

2023 • 2024

EXPOSITION
"DE LA LAÏCITE EN FRANCE"
4 > 8 décembre 2023

RATIONALISATION
DE L'OFFRE D'ACCES AU DROIT
en Haute-Garonne
janvier - février 2023

PERMANENCES D'INFORMATION
JURIDIQUE GENERALISTE
& EN DROIT DE LA FAMILLE
tenues par la juriste du CDAD
mars 2023

3^E JOURNEE
DE SENSIBILISATION AUX MARL
consacrée à la conciliation au quotidien
ou comment régler les conflits
de proximité autrement
17 novembre 2023

STAGE DE DÉCOUVERTE DU TJ
ET DES MÉTIERS DU DROIT
pour les élèves de 3^e
13 > 17 février 2023

OPÉRATION ASF
16 novembre 2023

PERMANENCES
D'AVOCATS EN VISIO
19 janvier 2023

RENFORCEMENT
DES PERMANENCES DE DROIT
NOTARIAL EN LSF au Tribunal
judiciaire de Toulouse
13 mars 2023



RENCONTRES
CINÉ-JEUNES-JUSTICE
3 > 21 avril 2023

JOURNEE DE SENSIBILISATION
AUX ENJEUX DU NUMERIQUE
& À LA PROTECTION DES DONNEES
À CARACTERE PERSONNEL
en partenariat avec la CNIL
12 octobre 2023

SEANCE DE CLÔTURE
SOIRÉE CINÉ-DÉBAT
"LE PROCÈS DE BOBIGNY"
11 mai 2023

JOURNEE DE DECOUVERTE
DE L'ACCES AU DROIT
pour les agents du SICOVAL
5 octobre 2023

INAUGURATION
DE LA MJD TOULOUSE NORD
23 mai 2023

NUIT DU DROIT
4 octobre 2023

JOURNÉE NATIONALE
DE L'ACCÈS AU DROIT
24 mai 2023

PRESENTATION DU SIAJ
7 septembre 2023

SIGNATURE DE LA CONVENTION
CONSTITUTIVE DU CDAD 31
26 juin 2023

REOUVERTURE DU POINT-JUSTICE
DE BOULOGNE-SUR-GESSE
en Haute-Garonne
13 septembre 2023



**STAGE DE DÉCOUVERTE DU TJ
ET DES MÉTIERS DU DROIT**
pour les élèves de 3^e
5 > 9 février 2024

**JOURNÉE
"FAIRE FACE AU TERRORISME"**
en partenariat avec la Mission préfiguration
du Musée-mémorial du terrorisme
7 mars 2024

**STAGE DE DÉCOUVERTE DU TJ
ET DES MÉTIERS DU DROIT**
pour les élèves de 3^e
18 > 22 décembre 2023

**PROJECTION-DÉBAT
DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION
QUARTIERS D'ÉTÉ 2024**
en partenariat avec la préfecture
de la Haute-Garonne
10 juillet 2024

**RENCONTRES
CINÉ-JEUNES-JUSTICE**
15^e édition
15 mars > 5 avril 2024



**RENFORCEMENT DU DISPOSITIF
D'ACCÈS AU DROIT POUR LES PERSONNES
SOURDES ET MALENTENDANTES
PERMANENCES EN DROIT DES ÉTRANGERS**
de la MJD Toulouse Sud
avril 2024

**POINT-JUSTICE
DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULOUSE
RÉTABLISSEMENT DES PERMANENCES
D'INFORMATION JURIDIQUE**
tenues par un élève-avocat
en stage PPI
1^{er} juillet 2024

**CHARTRE DE L'ACCÈS AU DROIT
DE LA HAUTE-GARONNE**
Réunion du Copil
22 avril 2024

**STAGE DE DÉCOUVERTE DU TJ
et des métiers du droit
pour les élèves de 2^{de}**
17 > 28 juin 2024

**JOURNÉE DE FORMATION
"LE TERRORISME : APPROCHES CROISÉES
& ENJEUX MÉMORIELS"**
en partenariat avec la Mission préfiguration
du Musée-mémorial du terrorisme
23 mai 2024



**JOURNÉE NATIONALE
DE L'ACCÈS AU DROIT**
24 mai 2024

SOIRÉES CINÉ-DÉBAT :
"JE VERRAI TOUJOURS VOS VISAGES"
4 juin 2024
"ANATOMIE D'UNE CHUTE"
11 juin 2024

**JOURNÉE DÉFENSE & CITOYENNETÉ
SUR LE THÈME DE LA JUSTICE**
en partenariat
avec le ministère des armées
29 mai 2024

CHIFFRES CLÉS 2023

UNE RECHERCHE DE PROXIMITÉ AVEC L'USAGER



47

point-justice
en Haute Garonne

1

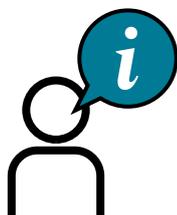
permanence en visioconférence
créée en janvier 2023



UNE FRÉQUENTATION ACCRUE & AU SERVICE DES PUBLICS CIBLÉS

21 631

personnes informées



8 811

usagers ont bénéficié de
consultations juridiques
avec un avocat, un juriste, un notaire
ou un commissaire de justice



9

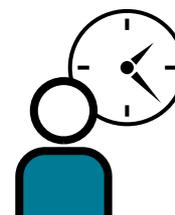
permanences spécialisées

dans les domaines du droit
de la famille, du travail,
des étrangers, de la consommation,
du logement, du surendettement,
de l'administratif



7 055

personnes
reçues par un avocat

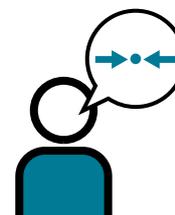


2,14

personnes
reçues par heure

1 338

personnes
reçues par un juriste



92

personnes
reçues dans les point-justice
pénitentiaires

343

personnes
reçues par un Notaire

34

personnes
reçues au point-justice
hospitalier de l'Oncopole



55

personnes
sourdes et malentendantes
informées sur leurs droits

75

personnes
reçues par un Commissaire
de Justice

NOTRE PRIORITÉ : LA SATISFACTION DU PUBLIC

Accueil
98%
des usagers satisfaits

Compréhension de la situation
89%
des usagers satisfaits



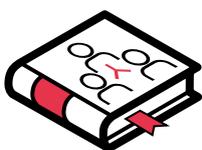
Informations données
91%
des usagers satisfaits

Délai d'obtention d'un rendez-vous
84%
des usagers satisfaits

DES DOMAINES D'INTERVENTION DIVERSIFIÉS POUR S'ADAPTER AUX BESOINS DES USAGERS



Droit de la famille
27%
des demandes



Droit du travail
16%
des demandes



Droit pénal
9%
des demandes

DES ACTIONS POUR LES JEUNES BIEN IDENTIFIÉES

2 855
élèves ont été accueillis
à l'occasion
des cinés-jeunes-justice



1 716

élèves ont participé aux ateliers du droit
« jeunes à la découverte de la Justice »

2
sessions de stage
pour les élèves de 3^e
—
34 élèves reçus

DES ÉVÈNEMENTS AFIN DE SENSIBILISER LE PUBLIC À L'ACCÈS AU DROIT

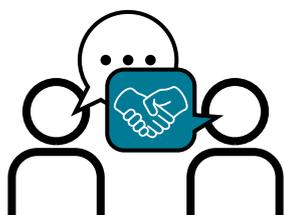
Nuit du Droit
782
personnes accueillies
au Palais de Justice de Toulouse

Cycle de conférence
dédié au développement des modes
de résolution amiable des litiges
80
personnes ont participé aux échanges

Journée Nationale
de l'Accès au Droit
12
stands d'information
de professionnels du droit

LA PROMOTION DES MODES DE RÉOLUTION AMIABLE DES LITIGES

Conciliation
1 739
usagers informés
—
971 personnes reçues
dans les MJD



Médiation familiale
52
personnes informées
au TJ de Toulouse

Médiation civile
310
personnes ont assisté
à une réunion d'information
collective au TJ de Toulouse



CITOYENNETÉ

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne propose des actions d'éducation à la citoyenneté pour les jeunes qui visent à aborder la question du cadre commun partagé et des règles de vie en société nécessaires pour vivre une expérience collective.

Les Rencontres ciné jeunes justice permettent de développer l'esprit critique, l'oralité et d'appréhender des grands sujets de société par le prisme du cinéma. Les ateliers du droit sont une initiation à la justice : les jeunes découvrent le cadre de l'audience et les grands principes du procès pénal. Les stages de découverte du Tribunal Judiciaire et des métiers du droit sont aussi l'occasion de sensibiliser les jeunes aux enjeux de la justice tout en préparant leur orientation. Enfin le passeport Educdroit, en phase d'expérimentation, a pour objet de promouvoir l'éducation juridique des élèves par une initiation à la hiérarchie des normes, à l'organisation juridictionnelle en France et au déroulement de l'audience.

La Nuit du Droit à l'initiative du Conseil constitutionnel, le 4 octobre, et la Journée Nationale de l'Accès au Droit, le 24 mai sont désormais des rendez-vous bien repérés et appréciés du grand public. Des évènements sont organisés pour sensibiliser le public à la place du droit dans la société.

Jeunes à la découverte de la justice, les ateliers du droit

Année scolaire 2023 • 2024

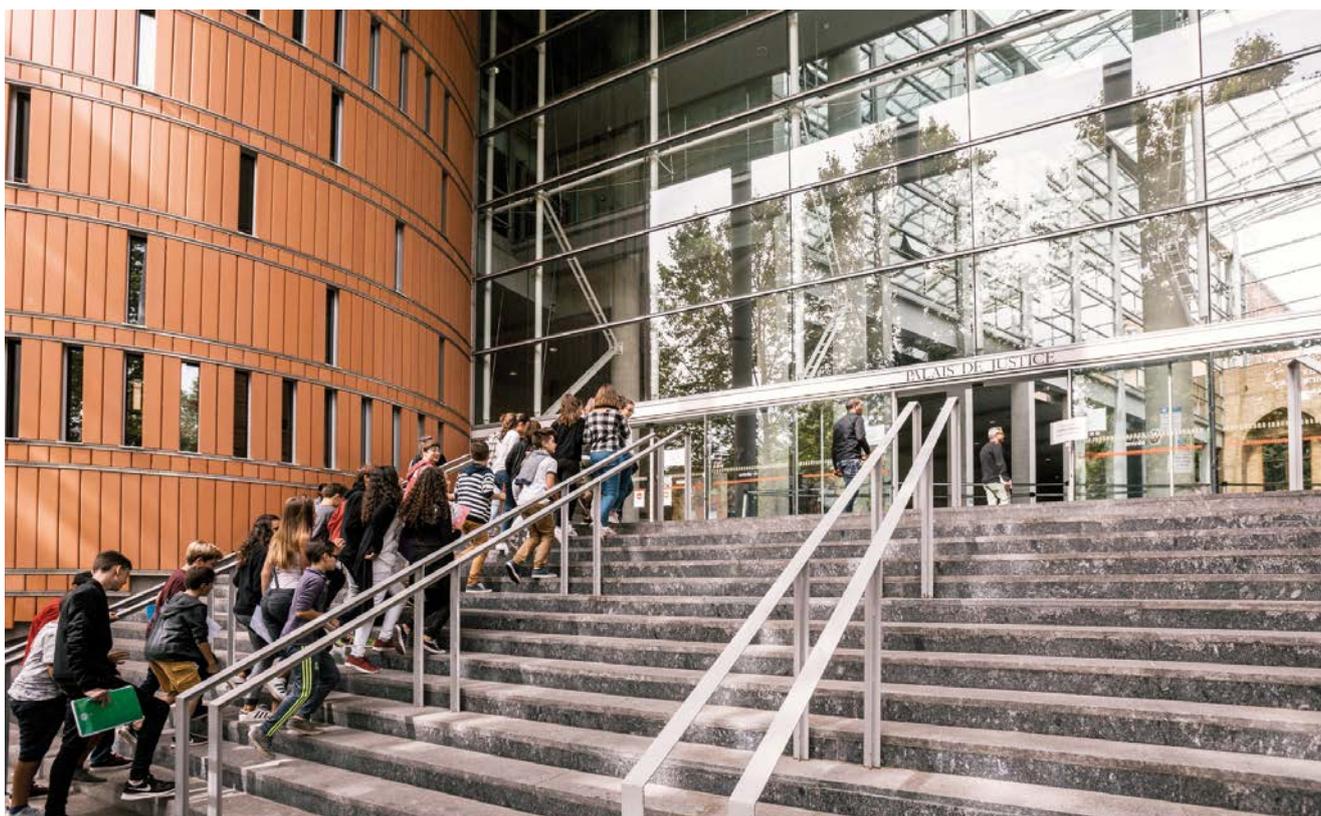
Cette action est référencée dans le Parcours Laïque et Citoyen du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

En partenariat avec l'AJT (Association des Avocats des Jeunes à Toulouse), le CDAD de la Haute-Garonne a souhaité reconduire en 2023 son action « jeunes à la découverte de la Justice » auprès des établissements scolaires (collèges et lycées) du département. Les élèves assistent à une audience de comparution immédiate suivie d'un débriefing avec un professionnel du droit.

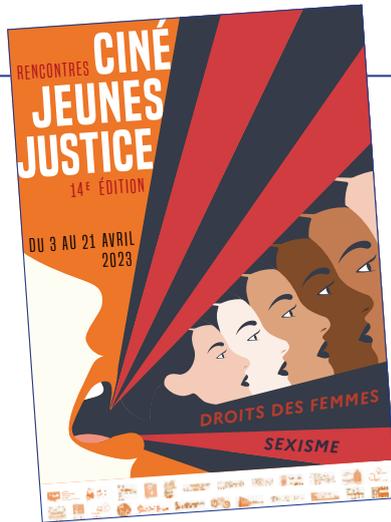
Dispositif

- 2 ateliers hebdomadaires (mardi et jeudi de 13h30 à 16h)
- Gestion des inscriptions par le CDAD de la Haute-Garonne
- Animation en alternance par l'élève-avocat du CDAD et par un avocat de l'AJT
- Inscription dans la limite de 30 élèves par atelier et d'un atelier par établissement

En 2023, **1 716 élèves** ont participé aux 67 Ateliers du droit programmés.



Rencontres ciné-jeunes-justice 2023



La 14^e édition des rencontres ciné-jeunes-justice s'est déroulée du 3 au 21 avril 2023 dans les cinémas de la Haute-Garonne. Cette manifestation consacrée aux droits des femmes et à la lutte contre le sexisme a réuni **2 855 élèves** au cours de 22 projections-débats.

Programmation

Le procès de Bobigny de François Luciani - 1h30

Annie Colère de Blandine Lenoir - 2h00

L'événement d'Audrey Diwan - 1h40

Les bureaux de Dieu de Claire Simon - 2h00

La nuit du 12 de Dominik Moll - 1h54

Jusqu'à la garde de Xavier Legrand - 1h34

L'affaire Johnny Depp/Amber Heard
La justice à l'épreuve
des réseaux sociaux de Cécile Delarue - 1h40

Les invisibles de Louis Julien Petit - 1h40

Numéro une de Tonie Marshall - 1h50

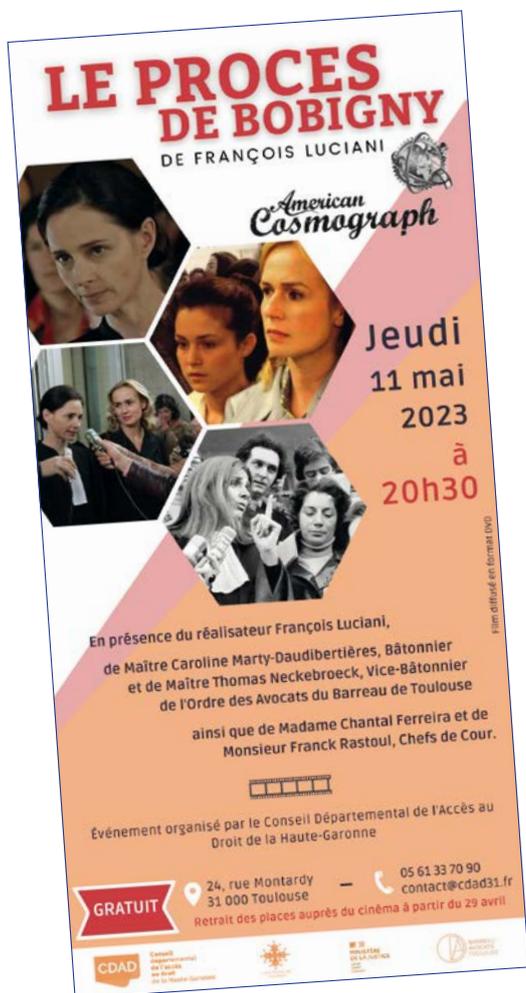
A plein temps d'Eric Gravel - 1h27

Rouge de Farid Bentoumi - 1h26



Soirée de clôture • Hommage à Gisèle Halimi

11 mai 2023



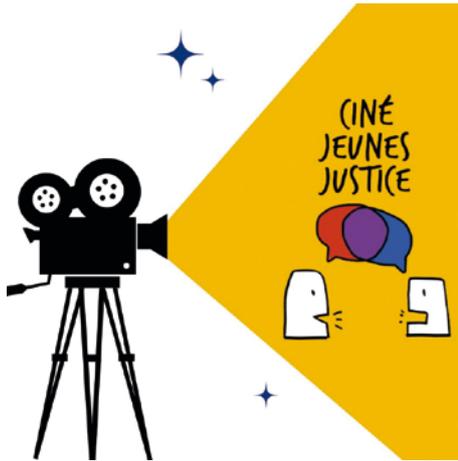
À la suite de la révocation de l'arrêt *Roe v. Wade* par la Cour suprême des États-Unis le 24 juin 2022 et des débats autour du projet de constitutionalisation du droit à l'avortement en France, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne a souhaité (re)découvrir l'emblématique **Procès de Bobigny**.

Ainsi, le 11 mai 2023, le CDAD de la Haute-Garonne, en partenariat avec le cinéma American Cosmograph, a eu le plaisir d'accueillir près de 180 personnes pour la projection du film « Le procès de Bobigny » de François Luciani, retraçant l'incroyable combat politique et juridique mené par Gisèle Halimi il y a un peu plus de 50 ans sur la dépénalisation de l'avortement et sa promulgation en tant que droit fondamental pour toutes les femmes.

Cette séance s'est inscrite dans le cadre de la clôture de la 14^e édition des Rencontres ciné-jeunes-justice, consacrée aux droits des femmes et à la lutte contre le sexisme, qui s'est déroulée du 3 au 21 avril 2023 dans les cinémas de la Haute-Garonne en partenariat avec la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale.

La projection était suivie d'un temps d'échanges en présence du réalisateur, François Luciani, de Maître Caroline Marty-Daubertières, bâtonnier et de Maître Thomas Neckebroek, vice-bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Toulouse ainsi que de Madame Chantal Ferreira, première présidente de la Cour d'appel de Toulouse.





Rencontres ciné-jeunes-justice 2024

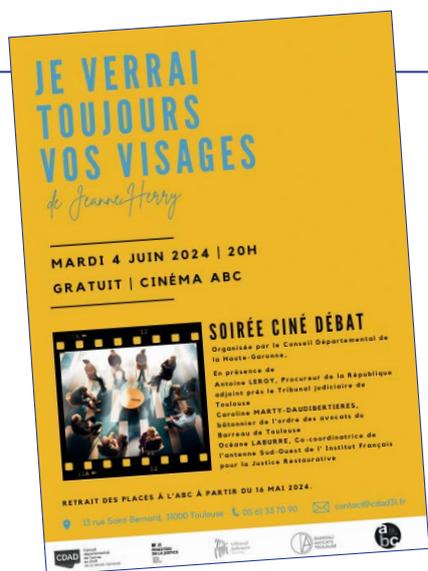
La 15^e édition des **Rencontres ciné-jeunes-justice** s'est déroulée du 15 mars au 5 avril 2024 dans les cinémas de la Haute-Garonne. Elle était consacrée aux thèmes du harcèlement à l'école, de la justice restaurative et des violences.

2 640 élèves ont assisté aux 17 projections-débats dans les 8 cinémas partenaires.



Soirée ciné-débat sur la justice restaurative

4 juin 2024



Depuis 2014, en France, la Justice Restaurative propose à des personnes victimes et auteurs d'infraction de dialoguer entre eux dans des dispositifs sécurisés.

Plusieurs facteurs expliquent la redécouverte de la justice restaurative. Le premier est venu de la remise en cause du système pénal comme réponse unique aux infractions et aux crimes : sont questionnés ses résultats et la responsabilisation des personnes auteurs. Le deuxième facteur est la reconnaissance de la personne victime et des besoins que l'infraction fait émerger pour celle-ci. Comment accompagner les victimes à se réparer et à reprendre le cours de leur vie ? Enfin, la redécouverte des pratiques utilisées de manière parfois ancestrale, en Australie, en Nouvelle Zélande, au Canada, aux Etats-Unis et dans certaines populations autochtones nous a amenés vers la justice restaurative. Au-delà de l'aspect punitif, celles-ci sont fondées sur l'idée que l'auteur de l'infraction s'est coupé de la société par le trouble qu'il a commis et qu'il faut rebâtir le lien entre la société et lui, mais également entre la victime et lui, non seulement de façon matérielle, comme cela est déjà fait dans le système pénal français, mais aussi de façon symbolique et psychologique.



Une directive européenne a été votée dans ce sens obligeant les pays de la communauté à l'intégrer dans le droit de chaque pays dès novembre 2015. Christiane Taubira, alors Garde des Sceaux, a devancé l'échéance en permettant à la justice restaurative d'entrer dans le code de procédure pénale dès août 2014 dans le cadre de la réforme pénale. Deux sortes de mesures ont majoritairement été mises en place : les cercles, ou groupes de rencontre entre victimes et auteurs d'agression, qui mettent face à face trois ou quatre victimes et trois ou quatre condamnés, ayant commis des actes similaires à ceux dont les victimes ont été soumises, en présence de deux animateurs et de deux autres personnes bénévoles ; et les médiations, qui offrent à la victime la possibilité de rencontrer son agresseur.

Environ 150 personnes ont assisté au cinéma l'Abc à Toulouse à cette soirée ciné-débat animée par Maître Thomas Neckebroek, vice-bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Toulouse, par Monsieur Antoine Leroy, procureur de la République adjoint du Tribunal Judiciaire de Toulouse et par Madame Océane Laburre, co-coordonnatrice de l'antenne sud-ouest de l'Institut Français pour la Justice Restaurative.

Soirée ciné-débat sur les violences au sein du couple

11 juin 2024

Le 11 juin 2024, le CDAD de la Haute-Garonne organisait en partenariat avec le cinéma l'American Cosmograph à Toulouse une soirée ciné-débat autour du film *Anatomie d'une chute* de Justine Triet en présence de Monsieur Xavier Pavageau, président du CDAD, de Maître Caroline Marty-Daudibertières, bâtonnier et de Maître Thomas Neckebroek, vice-bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau de Toulouse. Le débat a permis d'aborder les questions de la preuve en matière pénale, de la place de l'enfant dans le procès pénal, du fonctionnement de la cour d'assises, du positionnement de l'avocat, de la vérité judiciaire, du doute et de la présomption d'innocence.



Stages de découverte du tribunal judiciaire de Toulouse & des métiers du droit

13 au 17 février & 18 au 22 décembre 2023

Les deux sessions de stage se sont déroulées durant les semaines du 13 au 17 février et du 18 au 22 décembre 2023. Ce dispositif permet aux élèves de 3^e venant de différents établissements du département de la Haute-Garonne, dont la moitié est issue des établissements REP et REP+, de découvrir l'environnement judiciaire et les métiers du droit.

Au total, **34 collégiens ont été sélectionnés sur la base de leur lettre de motivation** pour participer à ces sessions de stage parmi de nombreuses candidatures. D'une durée de cinq jours consécutifs, ce stage conventionné et collectif est supervisé par Madame Emmanuelle Yvert, vice-procureur chargée des fonctions de secrétaire générale du parquet et par Monsieur Romain Bonhomme, juge du pôle des audiences correctionnelles tous deux magistrats référents du stage. L'encadrement et l'animation de ce stage étaient réalisés par les élèves-avocats en stage PPI du conseil départemental de l'accès au droit de la Haute-Garonne, M^{me} Marie Peyrot et au Tribunal Judiciaire de Toulouse, Alix Luchet et Hannah Degremont-Alric.

Le stage a, entre autres, pour objectif de permettre aux élèves de visiter le palais de Justice ainsi que les salles patrimoniales de la cour d'appel de Toulouse. Ainsi, une visite guidée par un conférencier de l'office de tourisme de la ville de Toulouse est organisée le premier jour au profit des stagiaires.



Dans le cadre de ce stage, des rencontres sont organisées avec des professionnels. Une première demi-journée est consacrée à des échanges avec un avocat, un notaire, un commissaire de justice, un éducateur PJJ et un délégué du défenseur des droits. Une autre demi-journée, très riche en enseignements, permet de rencontrer les magistrats du tribunal judiciaire : un juge des enfants, une secrétaire générale du parquet général, un juge du siège civil et un juge d'instruction.

Les stagiaires assistent à des audiences pénales (comparutions immédiates, correctionnelles à juge unique, correctionnelles collégiales). En fin de semaine, les élèves prennent part à une simulation d'audience correctionnelle afin de mettre en application les éléments de compréhension de la justice acquis durant leur stage.

Une première session du stage collectif de découverte du tribunal judiciaire de Toulouse et des métiers du droit a eu lieu en 2024, du 5 au 9 février.





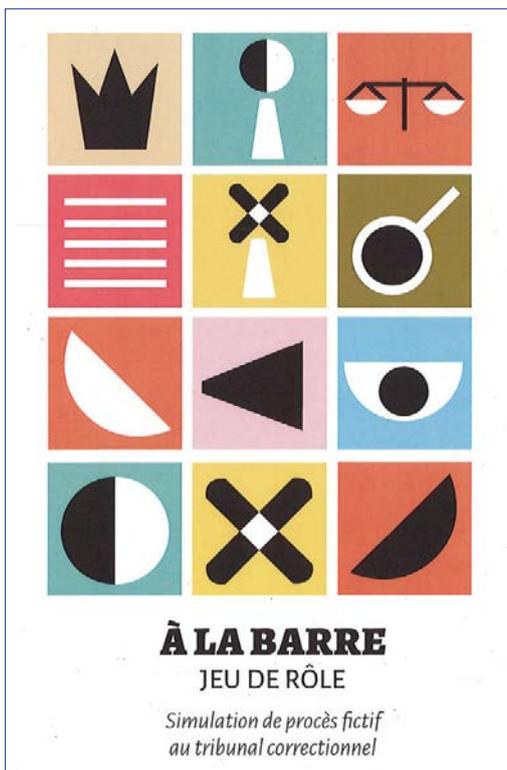
Une nouveauté : le stage collectif de découverte du tribunal judiciaire de Toulouse et des métiers du droit pour les élèves de 2^{de} - du 17 au 28 juin 2024

Pour la première année, le CDAD de la Haute-Garonne accueille 37 élèves de 2^{de} du 17 au 28 juin 2024 au palais de justice de Toulouse.



Jeu de simulation d'audience Expérimentation du passeport Educdroit

Le CDAD a développé un jeu de simulation d'une audience correctionnelle : "A la barre".



Expérimentation du passeport Educdroit

Le passeport Educdroit est un projet national issu d'une initiative conjointe entre le ministère de la Justice et le ministère de l'Éducation nationale dont l'expérimentation a commencé en 2023 et qui devrait être généralisé à l'ensemble du territoire en 2025. Le CDAD de la Haute-Garonne participe pleinement à ce projet qui vise à promouvoir l'éducation juridique des élèves. Les CDAD sont sollicités essentiellement pour l'animation de la séance n°3 consistant en une simulation d'audience correctionnelle sur le fondement d'un dossier de cyberharcèlement.

Ainsi, le jeu de simulation d'une audience correctionnelle « A la barre », jeu de rôle autour d'une simulation de procès fictif au tribunal correctionnel, a été adapté pour correspondre aux attendus de la séance n°3 du passeport Educdroit. Parallèlement, un dossier de candidature a été déposé le 30 avril 2024 par le CDAD31 auprès du Conseil National de l'Aide Juridique (CNAJ) pour concourir au prix de l'accès au droit.



Journée de sensibilisation aux enjeux du numérique

12 octobre 2023

Partenariat avec la CNIL - Journée de sensibilisation aux enjeux du numérique et à la protection des données à caractère personnel



Comment gérer ma vie numérique en tant qu'adolescent ?

Gérer mon temps d'écran, garantir ma vie privée, me protéger contre le cyberharcèlement, prendre conscience de ce que les réseaux sociaux font de mes informations personnelles et en reprendre le contrôle.

Toutes ces questions ont été abordées de manière ludique et interactive avec les collégiens et les lycéens au cours de séances d'une heure chacune.



Exposition "De la laïcité en France"

4 au 8 décembre 2023



Le principe de laïcité est au fondement du système éducatif français depuis la fin du XIX^e siècle. La laïcité est un principe de liberté, liberté de croire ou de ne pas croire. Elle est au fondement de notre société qui doit préserver les citoyens de tout prosélytisme idéologique, économique et religieux. Des mesures sont mises en œuvre pour soutenir les professeurs, les directeurs d'école et les chefs d'établissements qui sont parfois confrontés à des remises en cause du principe de la laïcité.

En accueillant l'exposition **De la laïcité en France** de Toulouse Métropole, la cour d'appel de Toulouse représentée par M^{me} Gaëlle Brondani, référent laïcité, a souhaité sensibiliser le public à la question de la laïcité en partenariat avec le CDAD de la Haute-Garonne. Les élèves ont pu assister à un atelier animé par M. Serge Dolcemasclo, référent laïcité de Toulouse Métropole.

Journée "Faire face au terrorisme"

7 mars 2024

En partenariat avec la Mission préfiguration du Musée-mémorial du terrorisme



Le 7 mars 2024, le Palais de justice de Toulouse a accueilli la mission préfiguration du Musée-mémorial du terrorisme à l'occasion d'une journée pédagogique, organisée en partenariat avec le CDAD de la Haute-Garonne, à destination de 160 élèves de l'académie de Toulouse qui participaient à un projet d'exposition co-construite sur le terrorisme et les moyens d'y faire face.

Au sein de la Grand'Chambre de la cour d'appel de Toulouse, à l'issue des propos introductifs de M^{me} Elsa BOUCARD, secrétaire générale du CDAD 31, de M. Cédric MARTY, de l'inspection académique, référent « mémoire et citoyenneté », directeur du pôle civique de l'académie de Toulouse et de M^{me} Lucie VOUZELAUD, responsable du pôle pédagogique de la mission préfiguration du Musée-mémorial du terrorisme qui a dédié cette journée à M. Samuel SANDLER, disparu en janvier 2024, les élèves ambassadeurs ont présenté leurs projets.



Puis, Mme Coralie DE SOUZA VERNAY, conservatrice du patrimoine, responsable des collections de la mission de préfiguration du Musée-mémorial du terrorisme, est intervenue pour apporter son éclairage sur le processus de constitution des collections pour faire un musée du terrorisme à partir des objets découverts sur les scènes d'attentats et mis sous scellés judiciaires tel qu'un cierge de l'église St-Etienne du Rouvray ou un pistolet retrouvé sur la scène de l'attentat à l'arme à feu sur le préfet Claude Erignac.

La parole était ensuite donnée à M. Gérôme TRUC, directeur de recherches au CNRS, spécialisé en sociologie morale et politique, dont les recherches portent principalement sur les réactions sociales aux attaques terroristes et les processus de « mémorialisation » de ces attaques dans les sociétés occidentales.



La matinée s'est terminée par une lecture de la pièce **Des feux dans ces mots** proposée par la Cie l'Affabulerie, sous la direction artistique de M^{me} Sophie-Anne LECESNE, à partir des paroles des témoins de l'attentat de l'école Ohr Torah à Toulouse.



L'après-midi les élèves ont été répartis entre les salles Capitole, Pyrénées et la Grand'Chambre pour participer à des rencontres au choix avec :

- M^{me} Noëlle HERRENSCHMIDT, reporter-aquarelliste, autrice de **Juger le 13-novembre** aux éditions de la Martinière (2022), connue pour ses reportages sur les hôpitaux, sur les prisons ainsi que sur les grands procès du XX^e siècle (Papon, Touvier, Barbie, 13-novembre),
- M. Yves SAMUEL, photographe professionnel, artiste photographe, qui a constitué une série **Bataclan 13.11.2025** à partir des objets déposés sur les mémoriaux éphémères du 13 novembre,
- M^{me} Sandra BIENVILLE, thérapeute, coach en accompagnement personnel et professionnel, victime des attentats de Barcelone en août 2017,
- M. Christophe S. , ancien cadre d'un service spécialisé dans la lutte contre le terrorisme, consultant et enseignant-vacataire en géopolitique et état de la menace,
- M^{me} Martine PANTZ, magistrate honoraire, membre de l'association Parlons démocratie, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants du TGI de Toulouse.



Journée de formation : « Le terrorisme : approches croisées et enjeux mémoriels »

en partenariat avec la Mission préfiguration du Musée mémorial du terrorisme • 23 mai 2024

Au cours de cette journée de formation destinée aux enseignants, des clés ont été données pour accompagner les élèves confrontés aux actes de terrorisme par M^{me} Lucie Vouzelaud, responsable du pôle pédagogique de la Mission préfiguration du Musée mémorial du terrorisme et son équipe.

En ouverture de cette journée, M. Sébastien Ledoux, maître de conférences à l'Université de Picardie Jules-Verne (UPJV), chercheur en histoire contemporaine, spécialiste des enjeux mémoriels a notamment consacré un exposé relatif aux politiques mémorielles, minutes de silence et réactions des élèves.

Journée défense et citoyenneté sur le thème de la justice

29 mai 2024

En partenariat avec le ministère des armées

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute- Garonne a accueilli le Centre du service national et de la jeunesse de Toulouse à l'occasion d'une journée défense et citoyenneté (JDC) sur la thématique justice dans les locaux du tribunal judiciaire de Toulouse.



La JDC thématique justice a pour but de sensibiliser les jeunes appelés aux valeurs de la république, aux institutions judiciaires françaises, et au fonctionnement du système judiciaire. Elle vise également à encourager une réflexion sur les responsabilités civiques et les droits des citoyens. Le Président du tribunal judiciaire de Toulouse a accueilli une trentaine de jeunes, dès 9 heures le matin, avec un discours de bienvenue dans la somptueuse salle Minerve. Puis les animateurs militaires ont enchaîné les 3 modules sur la défense avant que la thématique justice ne prenne tout son sens. Un magistrat du parquet est intervenu pour présenter la profession ainsi que le rôle des juges et des procureurs. Il a aussi expliqué le déroulé des procès lors de comparutions immédiates (CI), procédures qui permettent une transparence totale des débats et des décisions de justice. Les jeunes participants se sont ensuite rendu dans une salle d'audience pour assister à des CI.

Les affaires ont défilé durant deux heures, vols, violences conjugales et stupéfiants et les futurs majeurs ont montré un grand intérêt par l'évolution des débats. Cela a permis de les confronter à la réalité du système judiciaire, de leur faire comprendre les conséquences des actes délictueux et de les dissuader de comportements déviants.

La journée s'est clôturée avec la remise des certificats par le Président du tribunal judiciaire. Il a rappelé par son mot de fin de journée combien la mission du personnel judiciaire est essentielle pour protéger les droits des citoyens et garantir les lois et combien l'engagement civique des nouvelles générations est crucial pour former des citoyens informés, responsables et actifs.



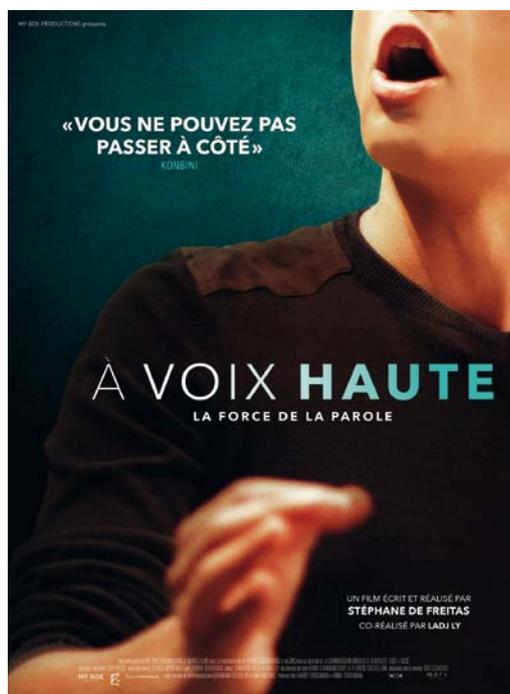
Projection-débat Opération quartiers d'été 2024

10 juillet 2024

En partenariat avec la préfecture de la Haute-Garonne

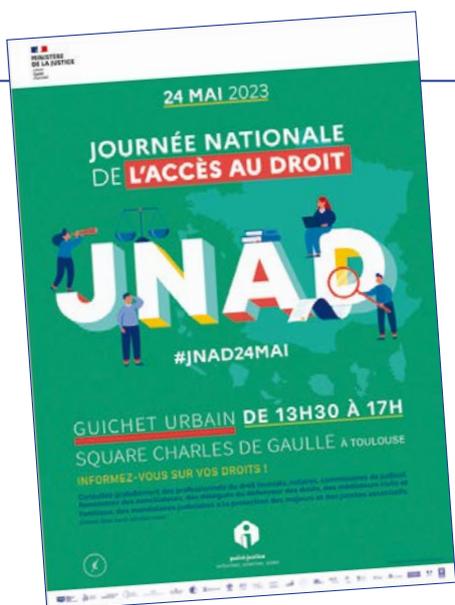


Une projection-débat sera proposée aux jeunes de l'EPIDE, de l'École de la deuxième chance et des apprentis d'Auteuil le 10 juillet 2024 au sein de l'Espace des diversités et de la laïcité. Deux films sur l'éloquence et la force de la parole ont été sélectionnés : **Le brio** d'Yvan Attal et **A voix haute** de Stéphane de Freitas.



Journée Nationale de l'Accès au Droit

24 mai 2023



L'évènement s'est déroulé le 24 mai 2023. A cette occasion, Xavier Pavageau, Président du tribunal judiciaire de Toulouse et Président du conseil départemental de l'accès au droit de la Haute-Garonne a appelé l'ensemble des partenaires du réseau de l'accès au droit à participer à un guichet urbain de 13h30 à 17h rue Alsace Lorraine à Toulouse.

Des stands d'information à l'attention du public ont été installés, afin que les partenaires de l'accès au droit que sont les professionnels du droit, c'est à dire les avocats, les notaires, les commissaires de justice mais aussi les juristes associatifs (ADIL 31, France victimes 31, Atelier familial, EPE, CIDFF 31, MDEJ et Ecoute moi grandir), les délégués du défenseur des droits ou encore les médiateurs civils et familiaux, les mandataires judiciaires à la protection des majeurs (FMJI Midi-Pyrénées, UDAF 31 et NG2P) puissent répondre aux interrogations des personnes présentes sur leurs droits.





Mon patron veut me licencier

Mon propriétaire a entamé une procédure d'expulsion

Je veux divorcer mais nous ne sommes pas d'accord

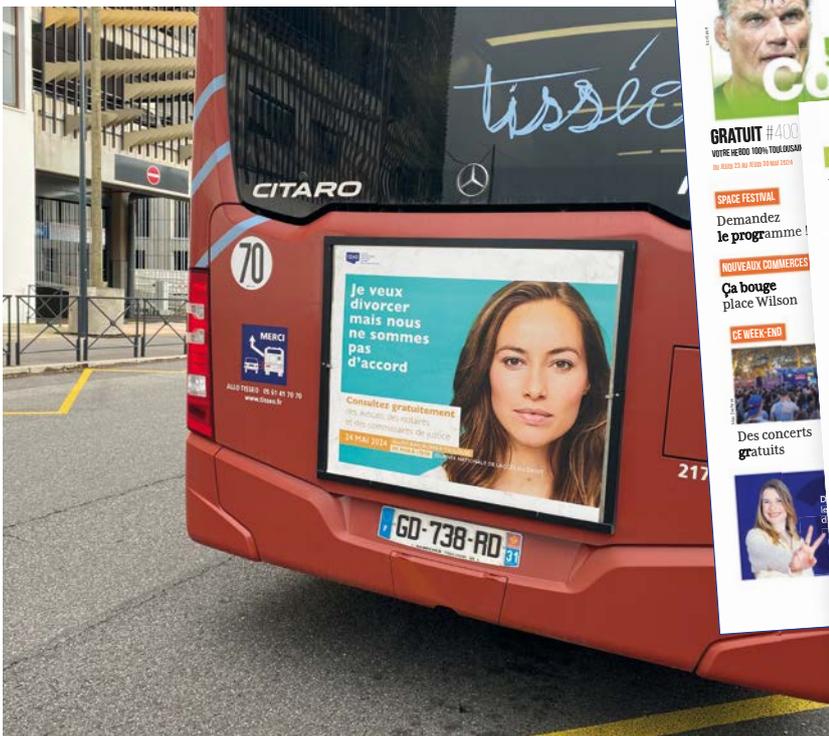
Consultez gratuitement des avocats, des notaires et des commissaires de justice #JNAD24MAI

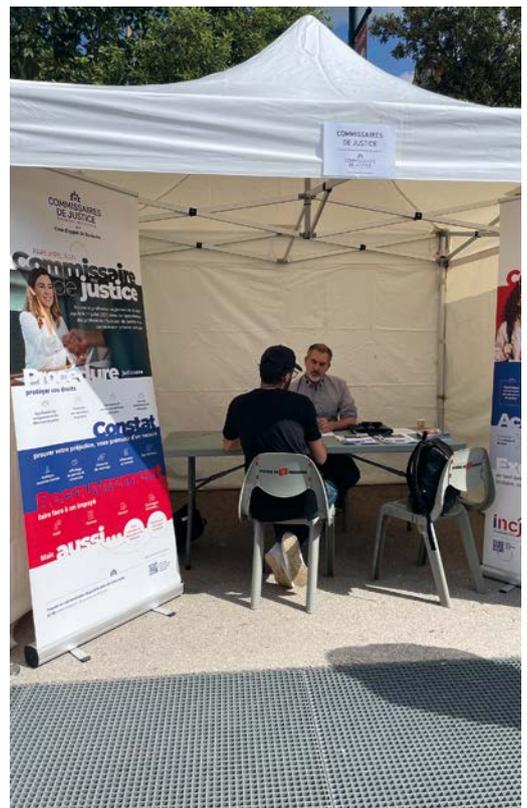
24 MAI 2024 ALLÉES JEAN JAURÈS À TOULOUSE DE 9H30 À 17H30 JOURNÉE NATIONALE DE L'ACCÈS AU DROIT

En 2024, une campagne de communication spécifique été réalisée : un visuel dédié a été élaboré, un affichage sur les arrières de bus ainsi qu'une publication sur le journal "Côté-Toulouse" ont été mis en place.

Comme chaque année, en partenariat avec Toulouse Métropole, une information a été diffusée sur les écrans présents à bord des lignes Linéo et cabines Téléo, sur les quais de métro et des lignes Linéo ainsi qu'en salle des billets.

Journée Nationale de l'Accès au Droit • 24 mai 2024





Nuit du Droit

4 octobre 2023

65^e anniversaire de la constitution du 4 octobre 1958

Le comité de pilotage de la Nuit du Droit s'est réuni le 1^{er} juin 2023 pour organiser des événements dans le cadre de cette manifestation. La Cour d'appel de Toulouse, le Barreau de Toulouse, l'association des avocats des jeunes à Toulouse, la Protection judiciaire de la jeunesse, les délégués du défenseur des droits, l'Université Toulouse Capitole, l'Ecole de la deuxième chance, la Maison des droits des enfants et des jeunes et le service pénitentiaire d'insertion et de probation étaient présents.



Conférence de presse - La Nuit du Droit 2023

4 octobre 2023 - de 9h à 17h
PALAIS DE JUSTICE DE TOULOUSE
PROGRAMME DE LA NUIT DU DROIT

tout public

RECONSTITUTION
SALLE DES PAS PERDUS DE LA COUR D'APPEL
13h30 - 16h30
Reconstitution d'une scène de crime
 Participez à une enquête avec un agent de police technique et scientifique. Durant un atelier immersif d'une heure, le public s'inscrit à la recherche des éléments de preuve pouvant concourir à la reconstitution de la vérité puis s'exerce à la révélation de traces papillaires.
 Événement gratuit sur réservation en ligne via le QR code

EXPOSITION
SALLE DES PAS PERDUS DE LA COUR D'APPEL
13h30 - 16h30
Educadroit
 Réfléchissez sur des questions de droit à travers la caricature. L'exposition Educadroit proposée par le défenseur des droits est présentée avec Corinne Féry avocat, est composée de onze panneaux. Le droit, c'est quoi ? / Qui crée le droit ? / Tous égaux devant la loi ? / Qui protège le droit égaré devant la loi ? / Les sanctions sont-elles les mêmes pour tous ? / Mais de où viennent les droits ? / Est-ce que les droits s'appliquent tout le temps ? / Le droit international et sont-ils les mêmes dans tous les pays ? / Défendez nos droits, changez la loi ! / Monde numérique, quels droits ?
 Durant et hors des heures de présence des exposants

jeune public

ESCAPE GAME
SALLE DE LA MAJESTÉ ET D'OR
9h - 12h
Escape game
 "Une photo tirée de Mario est affiché sur les murs : que se fait-il en ce 9 ? En regardant le dossier pénal, les enquêteurs ont découvert une enquête et les réponses sont évidentes. (Logique, indices et connaissances juridiques seront au rendez-vous)". Cet atelier participatif sera animé par Florent et un juge et magistrat invité du Forum et un scénariste du point de vue de la victime et de l'enquêteur. Cet escape game est proposé par la Maison des droits des enfants et des jeunes (MDEJ) sur le thème des infractions.

RECONSTITUTION
SALLE DES PAS PERDUS DE LA COUR D'APPEL
9h - 12h
Reconstitution d'une scène de crime
 Un crime a été commis. Les traces sont livrées à multiplier les traces et indices avec un agent de police technique et scientifique pour identifier l'auteur.

FORUM
SALLE MINERVE - BIBLIOTHÈQUE DES AVOCATS
9h - 12h
Forum des métiers du droit
 Les jeunes pourront découvrir les métiers du droit et rencontrer des représentants des professions juridiques (magistrats, avocats, des services de gendarmerie, greffiers, directeur des services pénitentiaires, etc.).

FORUM
SALLE MINERVE - BIBLIOTHÈQUE DES AVOCATS
13h30 - 16h30
Atelier du droit
 Après une séance à une séance de comparaison immobilière, les jeunes pourront débattre avec l'acteur national du conseil départemental de Haute-Garonne.

ATELIER
SALLE PRÉSIDENCE 104 ET 101
13h30 - 16h30
Atelier du droit
 Après une séance à une séance de comparaison immobilière, les jeunes pourront débattre avec l'acteur national du conseil départemental de Haute-Garonne.

EXPOSITIONS
SALLE DES PAS PERDUS DE LA COUR D'APPEL
9h - 12h
13-18 - Questions de Justice
 Proposé par le défenseur des droits, ce parcours exposition permettra aux jeunes de comprendre la fonction de la justice pénale, de la haute juridiction de cassation, les liens d'interdépendance et d'articulation. L'exposition est composée d'une partie théorique et de parties interactives à travers des ateliers interactifs dans lesquels les élèves s'impliquent en répondant aux questions sur la base de faits réels et de situations.

SALLE DES PAS PERDUS DE LA COUR D'APPEL
9h - 12h
Educadroit
 Proposé par le défenseur des droits, ce parcours pédagogique a pour objectif de faire réfléchir les jeunes sur des questions de droit à travers la caricature.



PROXIMITÉ

Améliorer la qualité de nos services et la relation de proximité avec les usagers.

Pour répondre aux attentes des usagers, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne développe depuis plusieurs années une offre qui permet à chacun, en fonction de ses préférences et de sa situation, de trouver des réponses, de l'assistance et du conseil sur les différentes thématiques juridiques qui le préoccupent.

Si le numérique prend nécessairement une place de plus en plus importante au sein des services publics, le CDAD 31 s'engage néanmoins à assurer une présence humaine auprès des publics qui en ont le plus besoin et à multiplier ainsi les points de contact physiques sur le territoire au sein des point-justice.

En faveur des détenus

Développer l'accès au droit dans les établissements pénitentiaires

Aménagement du point-justice pénitentiaire du CP Seysses

Deux permanences de consultations juridiques (en droit généraliste et en droit des étrangers) sont tenues par des avocats mensuellement au centre de détention de Muret et au centre pénitentiaire de Seysses.

Pour répondre à la demande du chef d'établissement, il a été décidé d'introduire au point-justice pénitentiaire du CD de Muret à partir du 6 juillet 2022 une permanence en droit des étrangers en alternance avec une permanence en droit généraliste.

Une demande similaire du CP de Seysses a abouti à la mise en place d'une alternance de thématiques : droit de la famille/droit des étrangers/droit généraliste à compter du 1^{er} juillet 2024.

En outre, une projection-débat du film *Je verrai toujours vos visages* de Jeanne Herry sera programmée en partenariat avec le SPIP au CD de Muret au dernier trimestre 2024.

En faveur des personnes étrangères

Pérennisation d'une permanence mensuelle à la MJD Toulouse-Nord

L'emplacement de cette permanence au sein de la MJD Toulouse-Nord, expérimentée en 2022 et pérennisée en 2023 permet de couvrir les besoins de la population issue des quartiers nord de Toulouse, en complément de celle qui existe depuis 2016 au sein de la MJD Toulouse-Sud pour le bassin de population du sud de la ville.



En faveur des personnes en situation de handicap

Approfondissement du dispositif d'accès au droit en LSF

pour les personnes sourdes et malentendantes

Renforcement des permanences en droit notarial • avril 2023

Des besoins ont été repérés en droit notarial et pour faciliter la prise de rendez-vous il a été envisagé de réserver 3 créneaux horaires (équivalent d'1 heure de rendez-vous) une fois par trimestre au sein de la permanence des notaires du tribunal judiciaire de Toulouse pour les personnes sourdes et malentendantes en présence d'un interprète en LSF de la SCOP Interpretis à compter du 14 mars 2022. Un 4^e créneau horaire a été ouvert en avril 2023.

Accessibilité des permanences d'avocats en droit des étrangers • avril 2024

Un rendez-vous au sein de la permanence de consultations d'avocats en droit des étrangers à la MJD Toulouse Sud a été réservé pour les personnes sourdes et malentendantes en présence d'un interprète et d'un intermédiaireur.

En faveur des personnes en situation de précarité et de pauvreté

Rationalisation des permanences des point-justice

issus de la Charte de l'accès au droit de la Haute-Garonne

Des permanences mixtes (généralistes/droit des étrangers) ont été créées en 2021 au sein des Restos du Coeur, du Secours populaire, du Secours Catholique, de l'Espace social du Grand-Ramier et du CIAS de St-Gaudens. Elles s'adressent exclusivement aux personnes suivies par ces associations en situation de pauvreté et de précarité. En 2023, **les permanences des Restos du Coeur et du Secours Catholique ont été supprimées** en raison d'une faible fréquentation. La permanence en droit des étrangers au CIAS de Saint-Gaudens est réalisée en visio par des avocats du barreau de Toulouse, cette compétence n'étant pas représentée au sein du barreau de St-Gaudens. En 2024, ces permanences en distanciel seront remplacées par des permanences en présentiel.

Charte de l'accès au droit de la Haute-Garonne

Réunion du Copil • 21 novembre 2023

Secours populaire (point-justice)	Espace social du Grand Ramier (point-justice)	Croix-Rouge/Azimut (point-justice)
Cimade	Droit d'Urgence	Renadem
Secours catholique	ATD Quart Monde	Restos du Cœur



Réunion du Copil • 22 avril 2024

Cette réunion a été l'occasion de dresser le bilan des point-justice dans les associations partenaires et de présenter l'actualité juridique. Maître Stéphane Soulas a réalisé un exposé sur les principales évolutions introduites dans notre droit par la loi n°2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration. De son côté, Maître Pierrick Bournet a présenté la loi n°2023-668 du 27 juillet 2023 visant à protéger les logements contre l'occupation illicite..



En faveur des personnes âgées

Des permanences d'information et de soutien à la tutelle familiale (ISTF) sont proposées dans les MJD (mercredi matin), au TJ de Toulouse site Camille Pujol (mercredi après-midi), au Tribunal de proximité de Muret ainsi qu'au Tribunal judiciaire de Saint-Gaudens.

En mars 2024, la permanence d'ISTF du site Camille Pujol du Tribunal Judiciaire de Toulouse a été supprimée à la demande du juge directeur.

Inauguration de la MJD Toulouse Nord

24 mai 2023

Située 2 rue des Chamoix au pied du métro des 3 Cocus à Toulouse, la nouvelle Maison de Justice et du Droit Toulouse Nord a été inaugurée par M. Xavier Pavageau, président du tribunal judiciaire de Toulouse, M. Samuel Vuelta-Simon, procureur de la République et M. Jean-Luc Moudenc, président de Toulouse-Métropole en présence de M^{me} Julie Escudier, vice-présidente de Toulouse Métropole et de M^{me} Dorothée Bourmaud, chargée de mission CDAD du Bureau de l'Accès au Droit et de la Médiation (BADM) du ministère de la Justice..



Présentation du SIAJ

7 septembre 2023

L'accompagnement de la demande d'aide juridictionnelle en ligne

Le Système d'Information d'Aide Juridictionnelle (SIAJ)

Animée par M. Robin Ruot, du projet SIAJ du ministère, cette séance d'information sur l'avancement du projet SIAJ était destinée à l'ensemble du réseau de l'accès au droit en Haute-Garonne.



Bienvenue sur le portail de l'aide juridictionnelle

Demandez une aide juridictionnelle, simplement. Ce service sécurise et facilite votre demande d'aide financière auprès de l'Etat pour la prise en charge de vos frais de justice.

[FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE](#)



Simplifiez votre démarche

Votre demande est pré-remplie grâce aux informations fournies par FranceConnect et la direction générale des Finances publiques.



Suivez votre demande

Un suivi en ligne de votre demande disponible 24h/24h depuis votre espace personnel.



Gagnez du temps

Un traitement dématérialisé de votre demande qui vous permet d'obtenir une réponse rapide.

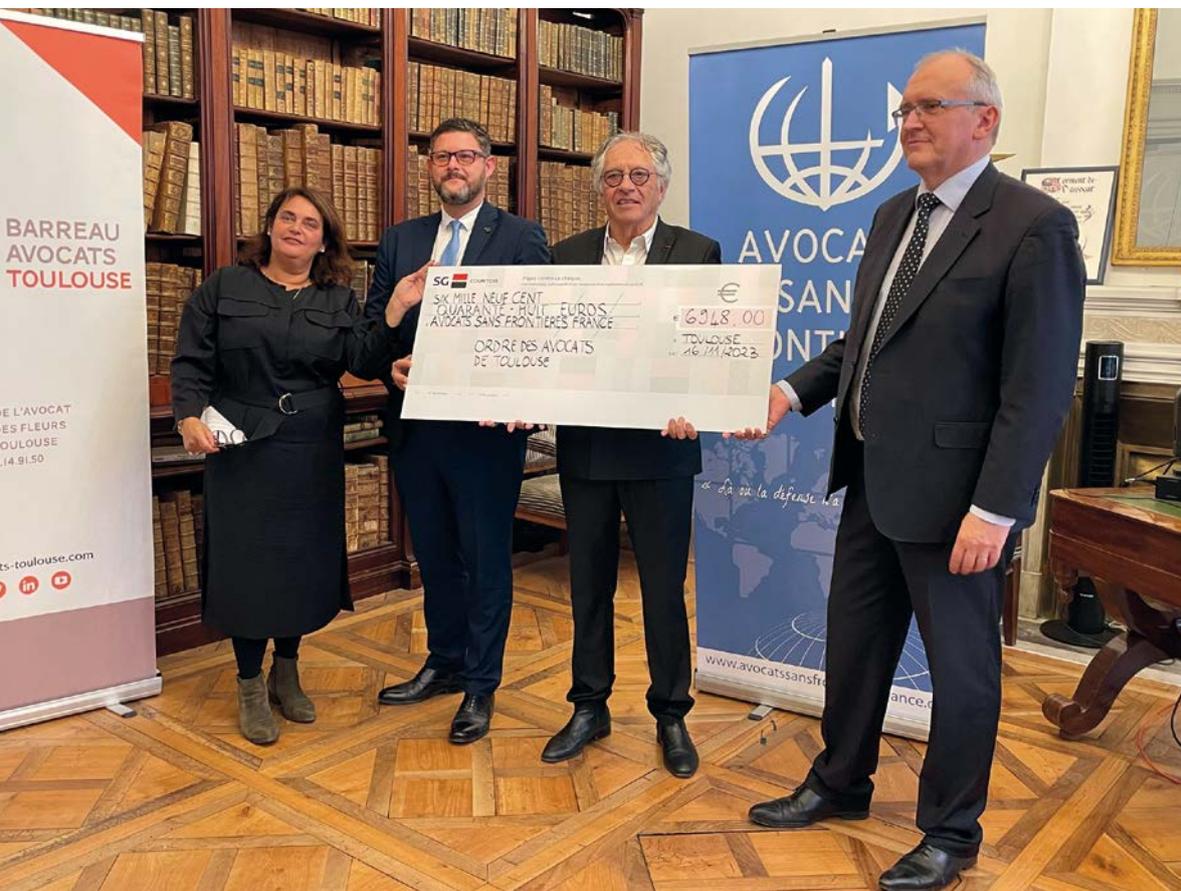
Opération au profit d'Avocats Sans Frontières (ASF)

2 au 7 octobre 2023

Le 16 novembre 2023, le président du CDAD de la Haute-Garonne, M. Xavier Pavageau, Madame le bâtonnier du barreau de Toulouse, Maître Caroline Marty-Daudibertières et le vice-bâtonnier Maître Thomas Neckebroek, remettaient un chèque de 9 828€ à Avocats Sans Frontières France représenté par son président d'honneur, Maître François Cantier.

Cette opération se déroule en suivant 3 étapes :

1. Diffusion de la plaquette ASF au sein du Barreau et recensement des avocats potentiellement intéressés
2. Accord entre le Barreau, le CDAD et ASF France.
3. Versement par les avocats à ASF France des rétributions qui leur sont habituellement octroyées par le CDAD.



AMIABLE

Dans sa présentation de la politique de l'amiable, le 13 janvier 2023, le garde des Sceaux, ministre de la Justice, Éric Dupond-Moretti déclarait en substance : « Changer de modèle, cela veut dire : je me réapproprie mon procès, j'en maîtrise la durée (...). En Angleterre, au Québec, un très grand nombre d'affaires dont le juge est saisi fait l'objet d'un règlement amiable. Mon objectif est clair : réduire par deux les délais de nos procédures civiles d'ici 2027. Nous allons, tous en ensemble, mettre au vert tous les feux de l'amiable ».

À compter du 1^{er} octobre, la tentative de résolution amiable est devenue obligatoire, pour certains litiges, avant de saisir le tribunal. Une obligation prévue par le décret du 11 mai 2023, concerne les demandes en justice relatives au paiement d'une somme n'excédant pas 5 000 € et des litiges spécifiques.

Le décret n° 2023-686 du 29 juillet 2023 portant mesures favorisant le règlement amiable des litiges devant le tribunal judiciaire a récemment modifié le traitement des contentieux devant le tribunal judiciaire en matière civile. Il introduit dans le Code de procédure civile deux mécanismes facultatifs de nature à favoriser le règlement amiable des litiges après la saisine du tribunal judiciaire : d'une part, l'audience de règlement amiable et d'autre part la césure du procès civil.

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne accompagne cette politique de l'amiable d'une part en développant les permanences d'information sur la médiation civile et sur la médiation familiale, et d'autre part en proposant des journées de sensibilisation aux MARL pour faciliter l'acculturation.

Actions pour la promotion de l'amiable

Promouvoir les MARL

Participation à la mise en œuvre de la politique locale de résolution amiable des différends : reconduction de l'expérimentation de permanences de médiation civile au Tribunal Judiciaire de Toulouse (convention du 27 juin 2023).

Afin d'accompagner la mise en place de l'injonction de médiation au Tribunal Judiciaire de Toulouse et pour aider les associations à absorber ce surplus d'activité, il a été décidé de créer deux permanences hebdomadaires de médiation civile aux fins de recevoir des parties dans le cadre des injonctions judiciaires à rencontrer un médiateur.

Ces permanences, financées par le CDAD de la Haute-Garonne ont démarré le 7 septembre 2021 et ont donné lieu à une convention d'expérimentation des permanences d'info sur la médiation civile du 29 août 2022. Cette expérimentation a été reconduite par une convention du 27 juin 2023.

4 services de médiation civile

- Centre de médiation du Barreau de Toulouse,
- Daccord-Médiation,
- Espace médiation & idées (EMI),
- Médiateurs ad'hoc assurent ces permanences d'information.

Une enquête de satisfaction est proposée aux personnes bénéficiant de ces entretiens.

Dispositif expérimental de recherche d'accords parentaux

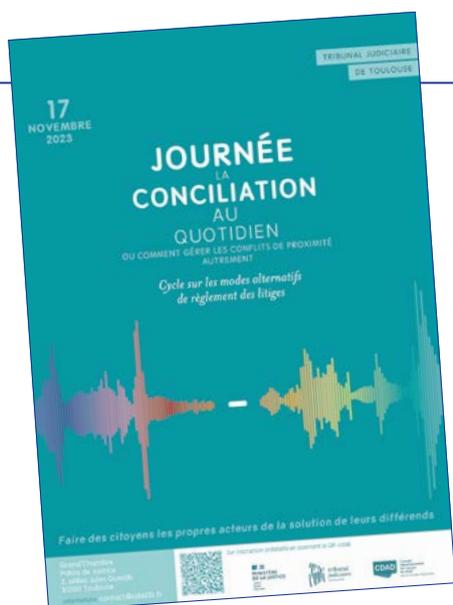
La première réunion du comité technique (COTEC) s'est déroulée le 27 mars 2024. Elle avait pour objet de fixer les modalités d'intervention pour alimenter et faire fonctionner le dispositif expérimental de recherche d'accords parentaux.

4 services de médiation familiale

- Atelier familial
- Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF31)
- Ecole des parents et des éducateurs (EPE31)
- Maison des droits des enfants et des jeunes (MDEJ)

3^e journée du cycle de conférence sur les MARL

17 novembre 2023



Journée de sensibilisation à la conciliation au palais de justice de Toulouse

Le Tribunal Judiciaire de Toulouse a débuté un cycle de conférences dédié au développement des modes alternatifs de règlement des litiges : la première journée en 2021 concernait la médiation dans les contentieux civils et la deuxième en 2022 concernait la médiation dans un contexte familial tendu ou impliquant des personnes vulnérables.

Le 17 novembre 2023, une troisième journée de sensibilisation a été dédiée à la conciliation et au règlement des conflits de proximité.

Ces journées sont animées par des magistrats, des avocats, des médiateurs, des conciliateurs, des universitaires et plus généralement par des professionnels dont l'expérience et le regard pratique permettent d'appréhender les enjeux des MARL.

Ces conférences sont proposées à titre de formation initiale et continue, en présentiel et en distanciel.



Cette journée de sensibilisation à la conciliation ou comment gérer les litiges du quotidien autrement s'est déroulée dans la Grand' Chambre de la cour d'appel de Toulouse le 17 novembre 2023. 160 personnes ont participé à ces échanges que ce soit en présentiel ou par le biais du webinaire. 25 intervenants se sont succédés dans la Grand 'Chambre de la cour d'appel pour exposer leur pratique.

Un livret de restitution été publié à la suite de cette journée et des capsules vidéos ont été diffusées sur la chaine YouTube du CDAD de la Haute-Garonne.

17 NOVEMBRE 2023
JOURNÉE LA CONCILIATION AU QUOTIDIEN
 OU COMMENT GÉRER LES CONFLITS DE PROXIMITÉ AUTREMENT
 Cycle sur les modes alternatifs de règlement des litiges
 Faire des citoyens les propres acteurs de la solution de leurs différends

17 novembre 2023 - de 9h à 17h
PALAIS DE JUSTICE DE TOULOUSE
 GRAND'CHAMBRE DE LA COUR D'APPEL
 Accueil et introduction : **M. Xavier Pavageau**, président du tribunal judiciaire de Toulouse et **M. Michel Delfx**, président de chambre, coordonnateur des médiateurs et des conciliateurs de la cour d'appel de Toulouse.

9h30 - 11h
Regards pratiques sur la conciliation
 Modérateur : **M. Xavier Pavageau**, président du tribunal judiciaire de Toulouse.

11h - 12h30
La conciliation au tribunal
 Modératrice : **Mme Julia Pouyanne**, juge au tribunal judiciaire de Toulouse.

12h30 - 13h30 / 15h30 - 17h
Rencontres avec les acteurs de terrain

13h30 - 15h
La conciliation dans la cité
 Modératrice : **Mme Chloé Colmettes**, maître de conférences.

15h - 15h30
Synthèse des travaux et perspectives
 Grand témoin : **M. Michel Delfx**, président de chambre, coordonnateur des médiateurs et des conciliateurs de la cour d'appel de Toulouse.

Programme

Retour sur ...
La conciliation au quotidien
 ou comment gérer les conflits de proximité autrement

Cycle de conférences sur les modes alternatifs de règlement des litiges

Pour plus d'informations
www.cdad-hautegaronne.justice.fr

Livret de restitution

Outils de communication

Site internet du CDAD de la Haute-Garonne

Le Conseil départemental de l'accès au droit dispose d'un site internet, permettant une recherche efficace pour les utilisateurs quant aux différents points-justice dans le département de la Haute-Garonne. Ce site internet se veut à la fois simple d'accès, pratique et didactique.



Le public peut ainsi trouver une information sur les différents métiers du droit, les maisons de justice et du droit ainsi que sur les actions du CDAD envers les jeunes. Il peut également être orienté le plus rapidement possible vers le professionnel compétent que ce soit pour une consultation juridique gratuite avec un professionnel du droit (avocat, notaire, commissaire de justice) ou bien pour une permanence juridique (juriste associatif, délégué du défenseur des droits, conciliateur, médiateur ou encore mandataire judiciaire à la protection des majeurs).

Un annuaire des différents acteurs locaux de l'accès au droit ainsi qu'une carte des points-justice du département ont été mis en place afin que les utilisateurs puissent se rapprocher directement de la permanence juridique souhaitée la plus proche de leur domicile.

Enfin, la documentation, la lettre d'info du CDAD et des liens vers les principaux sites à vocation juridiques sont à la disposition des utilisateurs.



Page web dédiée aux Rencontres Ciné Jeunes Justice

En mai 2022, le CDAD de la Haute-Garonne a fait appel à un webdesigner pour la création d'une page internet dédiée aux Rencontres ciné jeunes justice avec les objectifs suivants :

- Présenter l'ensemble de l'action (déroulé, thématique, programmation, partenaires, foire aux questions)
- Regrouper les informations essentielles concernant les films proposés (titre, réalisateur, durée, résumé)
- Centraliser les documents mis à disposition en vue de la préparation des projections (dossiers de presse, fiche débat)
- Simplifier les modalités d'inscriptions pour les établissements, les intervenants et les étudiants en droit et leur traitement par le personnel du Conseil départemental de l'accès au droit de la Haute-Garonne grâce aux onglets dédiés

Cette page internet était opérationnelle pour l'édition 2023



Les dépliants d'information

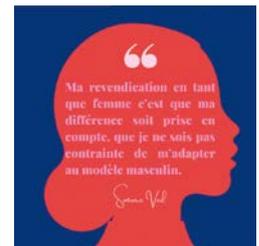


Le CDAD de la Haute-Garonne a mis en place des outils de communication diffusés à près de 20 000 exemplaires/ an (usagers, collectivités, points-justice, travailleurs sociaux...), envoi également en fichier numérique, mise en ligne sur le site : cdad-hautegaronne.justice.fr

- Le dépliant « une question juridique ? » qui recense toutes les consultations juridiques gratuites sur l'ensemble du département
- Le dépliant « les maisons de justice et du droit en Haute-Garonne »
- La plaquette recensant les permanences d'ISTF en Haute-Garonne à l'attention des tuteurs familiaux
- Le flyer « les permanences juridiques gratuites les permanences de médiateurs familiaux et le BAV au TJ de Toulouse »
- Le flyer relatif aux permanences du TJ de Saint-Gaudens
- Des affiches d'information pour les différents points-justice
- Dossiers de presse relatifs aux événements organisés
- Lettre d'info numérique

Les réseaux sociaux

- Facebook
- Twitter
- Instagram



Déploiement du visuel des point-justice

& participation au recensement des appels via le NUAD

Conformément à la dépêche du 9 décembre 2020 relative à la **création de l'appellation et du logo point-justice**, l'ensemble des lieux d'accès au droit (MJD, PAD, RAD et antennes de justice) sont désormais réunis sous cette nouvelle appellation visant à simplifier la lisibilité du réseau de l'accès au droit pour le grand public.

Afin de faciliter leurs démarches, les usagers peuvent joindre le point-justice le plus proche de leur domicile en composant le numéro unique de l'accès au droit : **30 39**.



Activité

02



L'essentiel

Indicateurs d'efficacité & de satisfaction

Personnes informées ou impactées

21 631

8 811 bénéficiaires de consultations juridiques auprès de professionnels du droit, 2 670 (ADIL 31, CIDFF 31, France Victimes 31, MDEJ) entretiens par le secteur associatif, 867 par les délégués du défenseur des droits, 1 739 par les conciliateurs de justice, 395 par l'ACCJSE. 1 380 personnes informées par l'élève avocat du CDAD dans le cadre du relais de l'accès au droit.

310 personnes informées dans le cadre des permanences d'information sur la médiation civile, 1 716 jeunes dans le cadre des ateliers du droit.

34 élèves de 3^e ont participé au stage de découverte du TJ et des métiers du droit, 2 855 jeunes dans le cadre des Rencontres Ciné jeunes justice, 72 personnes informées lors de la JNAD.

782 personnes ont assisté à la Nuit du Droit

Satisfaction des bénéficiaires

98 %
ACCUEIL

89 %
COMPRÉHENSION
DE LEUR SITUATION

91 %
CLARTÉ
DES EXPLICATIONS

Fidélisation des partenaires

Indicateurs d'efficience

Optimisation des permanences

2/3
PERSONNES
REÇUES PAR HEURE

Ce taux de référence est en très légère hausse en 2023. On constate pour l'ensemble du département un taux moyen de 2,14 personnes reçues par heure de permanence (moyenne départementale).

Ratio journées de préparation / nombre de participants

Indicateurs de pertinence

Délais d'obtention d'un rendez-vous

77 %
DE BÉNÉFICIAIRES SATISFAITS

La diminution des désistements reste toujours en 2023 une préoccupation prioritaire des personnes en charge de l'accueil comme des permanenciers, de même que l'orientation sur la permanence ou un point-justice dans des délais satisfaisants.

Localisation des point-justice

-30 min
DU DOMICILE

Cette localisation dans des lieux visibles et identifiés, à moins de 30 min de son domicile (mairies, tribunaux, CCAS, Maisons de la Citoyenneté, Maisons communales de la Solidarité) s'avère une condition nécessaire de leur fréquentation.

Communication sur les services

Les principaux vecteurs d'information restent les mairies, les services sociaux, le "bouche à oreille", et le site internet du CDAD

Liens réguliers entre les relais de l'accès au droit et le CDAD

Fréquentation des point-justice

2023 • La fréquentation globale retrouve son niveau d'avant la crise sanitaire



2022	2023
14 216	15 318

15 546
BÉNÉFICIAIRES D'ENTRETIENS & CONSULTATIONS JURIDIQUES
 dans les différents point-justice en 2023
 dont **8 811** pour les consultations de professionnels du droit.

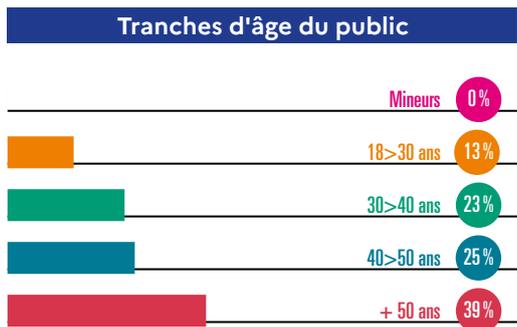
8 811 bénéficiaires de consultations juridiques gratuites auprès de professionnels du droit : 7 055 avec des avocats, 1 338 avec une juriste, 343 avec des notaires et 75 avec des commissaires de justice.

- 1 380** personnes renseignées par l'élève avocat du CDAD.
- 310** personnes informées dans le cadre des permanences d'information sur la médiation civile au tribunal judiciaire de Toulouse.
- 2 044** bénéficiaires d'entretiens avec le secteur associatif dans les MJD : 1 887 avec France Victimes 31 au titre de l'accès au droit et de l'aide aux victimes, 83 avec l'ADIL 31 et 74 avec la MDEJ.
- En dehors des MJD, **395** entretiens ont été comptabilisés avec l'ACCJSE au point-justice renforcé de Saint-Gaudens.
- 867** bénéficiaires d'entretiens avec les délégués du défenseur des droits **1 739** avec des conciliateurs de justice.

Profil des bénéficiaires des consultations

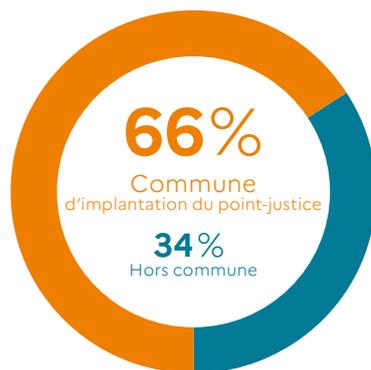
55 %
DES BÉNÉFICIAIRES SONT DES FEMMES

Ce pourcentage est stable (54 % en 2022).



En 2023, on constate des pourcentages sensiblement identiques des consultants par tranche d'âge par rapport à 2022. A noter une augmentation de fréquentation chez les plus de 50 ans. Ces pourcentages sont établis sur la seule base des retours de consultations effectuées par les professionnels du droit. A noter que les mineurs et jeunes majeurs reçus par la MDEJ (maison des droits des enfants et des jeunes) ne sont pas intégrés dans ce pourcentage.

Domiciliation des usagers



Contentieux abordés très diversifiés

Contentieux abordés - en %

27 % DROIT DE LA FAMILLE

Les thèmes dominants sont le divorce, la séparation et ses conséquences, l'autorité parentale, le droit de visite, le régime matrimonial, les tutelles.

16 % DROIT DU TRAVAIL - 12%
DROIT SOCIAL - 4%

La fréquentation des permanences spécialisées du CPH et des MJD, la saturation de ces permanences, attestent de la réalité des besoins.

9 % DROIT PÉNAL

8 % CONSOMMATION - 7%
SURENDETTEMENT - 1%

10 % DROIT DU LOGEMENT - 8%
EXPULSION - 1%

Ce pourcentage ne prend pas en compte les entretiens réalisés par l'ADIL 31 (agence départementale d'information sur le logement) dans les point-justice et MJD du département, ainsi qu'au siège de la structure.

3 % DROIT ADMINISTRATIF

5 % DROIT DES ÉTRANGERS

3 % DROIT NOTARIAL

L'objet de ces consultations concernent le PACS, les mesures de protection, les successions, la dimension patrimoniale du divorce, les séparations et l'accession à la propriété.

3 % DROIT DE LA CONSTRUCTION

3 % DROIT BANCAIRE & ASSURANCES

2 % TROUBLES DU VOISINAGE

La présence de conciliateurs de justice dans les MJD permet de mieux prendre en compte ces litiges.

1 % VIOLENCES INTRAFAMILIALES

10 % AUTRES CONTENTIEUX (droit des sociétés, droit fiscal...)

Orientations données

Orientations données - Par ordre décroissant -

62 % CONSEILS & PRÉCISIONS
SUR LES DROITS & OBLIGATIONS

Près de 3 consultations sur 5 consistent, pour l'essentiel, à informer sur les droits et obligations.

15 % PROCÉDURE
JUDICIAIRE

Une consultation sur 7 conclut à une orientation vers une procédure judiciaire.

7 % AUXILIAIRE DE JUSTICE
SPÉCIALISÉ

Auxiliaire de justice spécialisé : commissaire de justice, notaire, avocat spécialisé, médiateur.

6 % AIDE
RÉDACTIONNELLE

Comprenant également la relecture de projets de lettres, les conseils relevant de la rédaction et/ou l'envoi de courriers recommandés.

4 % MESURES
ALTERNATIVES

Médiation familiale, conciliation, médiation civile : Orientation vers les permanences de conciliateurs de justice et permanences d'information gratuites de médiateurs familiaux.

3 % SERVICE
ADMINISTRATIF

Orientation vers un service administratif : mairies, CAF, commission de surendettement, médecine du travail, inspection du travail.

1 % SERVICES SOCIAUX
OU PSYCHOLOGUES

2 % AUTRES

Satisfaction des bénéficiaires des consultations

Ce sondage permet de mieux connaître les bénéficiaires des consultations d'accès au droit : la part des primoconsultants, leurs motifs de venue, leurs taux de satisfaction, leurs attentes, les suites qu'ils envisagent dans leur démarche, leurs sources d'information sur les point-justice.

En 2023 les enquêtes de satisfaction ont été réalisées dans 10 point-justice.

255 personnes interrogées

Menée par les agents d'accueil, cette enquête concerne les consultations juridiques des avocats. Ont participé à ces enquêtes les bénéficiaires de consultations dans :

La maison de justice et du droit de Tournefeuille (49)

Les point-justice spécialisés : le point-justice du Tribunal Judiciaire de Toulouse (16).

Les point-justice généralistes : Blagnac (18), Caraman (11), Castanet (91), Cornebarrieu (24), Nailloux (16), Montgiscard (1), Quint-Fonsegrives (18), Villefranche-de-Lauragais (11).

Qui sont-elles ?

76 % des personnes interrogées **consultaient pour la 1^{re} fois**.

24 % étaient déjà venues.

73 % sont venues de leur **propre initiative**.

27 % ont été **orientées par des tiers** (services sociaux / CCAS, mairies, personnels judiciaires...)

Les catégories socio-professionnelles :

Les employés et cadres moyens représentent 30 % des personnes interrogées, les demandeurs d'emploi 9 %, les retraités 22 %, les ouvriers 13 %, les étudiants 2 %, les professions libérales ou les cadres supérieurs 28 %..

Autres : 18 % (assistantes maternelles, contrats uniques d'insertion, artisans, aidants familiaux...)

Pourquoi choisir de venir dans un point-justice ?

69 % soulignent la **"simplicité de la démarche, l'accessibilité et le caractère plus humain"** des point-justice par rapport au tribunal.

57 % des personnes interrogées mettent en avant la **"gratuité des permanences"**.

27 % affirment être venues pour **"confirmer les dires de leur avocat"**.

98 % louent la **qualité de l'accueil**.

76 % des personnes interrogées **expriment le sentiment d'y voir plus clair** sur leurs droits et devoirs, à l'issue de l'entretien

58 % se disent **confirmées dans l'envie de défendre leurs droits**.

78 % des personnes **comptent suivre les recommandations**.

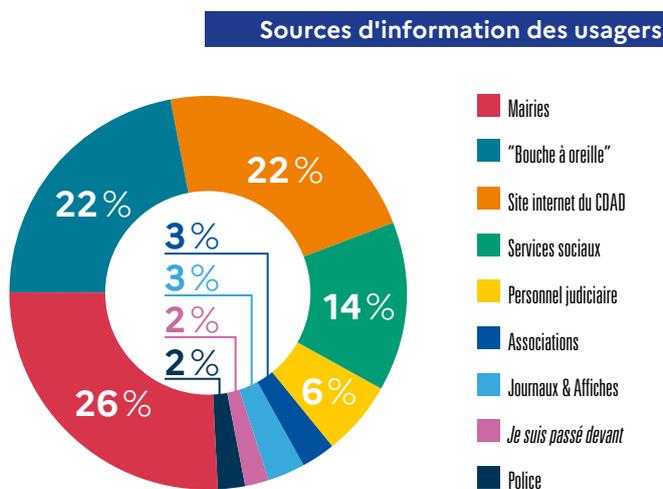
2 % disent avoir pris **une autre option**.

93 % des personnes interrogées sont d'accord pour **conseiller cette consultation à un proche**.

37 % des personnes interrogées disent **connaître l'existence d'autres point-justice** en Haute-Garonne.

Connaissance des permanences

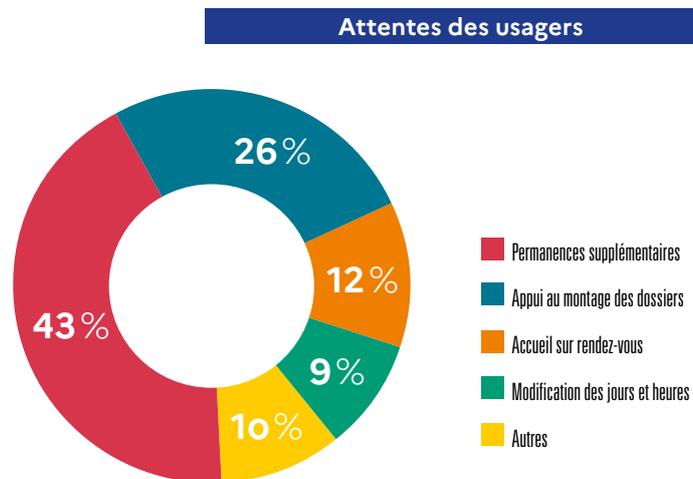
L'existence des permanences est connue par le bouche à oreille, le site internet du CDAD, les mairies, associations, site internet du CDAD, services sociaux et personnel judiciaire.



Des attentes prioritaires

Par ordre décroissant, elles portent sur :

- Des permanences supplémentaires.
- Un appui au montage de dossiers.
- Un accueil sur rendez-vous.
- Une modification des jours et heures des permanences.



Dispositifs d'accès au droit

03



Les dispositifs

Maisons de justice et du droit

Toulouse Sud
Toulouse Nord
Tournefeuille

Point-Justice renforcés

Muret
Ramonville
Saint-Gaudens
Tribunal Judiciaire de Toulouse

Point-Justice spécialisés

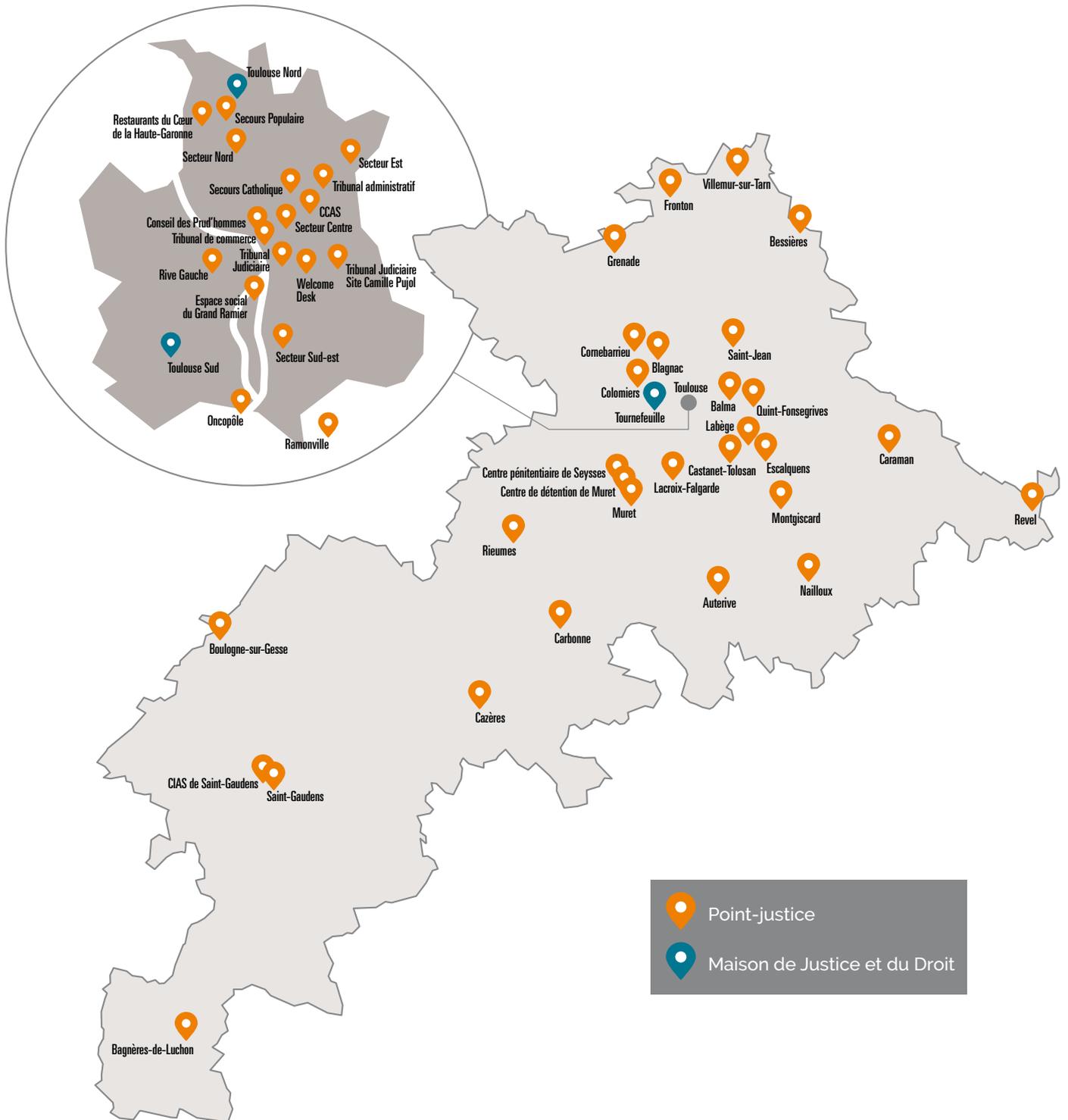
Notaires
Commissaires de Justice
Droit de la famille
Droits des femmes et des familles (CIDFF 31)
Droit des enfants et jeunes majeurs (MDEJ)
Droit des majeurs protégés
Droit du travail
Droit du logement (ADIL 31)
Droit du logement & de la consommation
Droit administratif
Aide aux victimes (France Victimes 31 et AAJC)
Résolution amiable des litiges

Point-Justice public ciblé

Etablissements pénitentiaires
Centre de détention de Muret
Centre pénitentiaire de Toulouse-Seysse
Point-justice en langue des signes française
Point-justice hospitalier - Oncopole
Point-justice universitaire
Point-justice économique
Point-justice caritatifs

Point-Justice généralistes

Auterive
Bagnères-de-Luchon
Balma
Bessières
Blagnac
Boulogne-sur-Gesse
Caraman
Carbonne
Castanet-Tolosan
Cazères
Toulouse CCAS
Toulouse maison de la citoyenneté Nord
Toulouse maison de la citoyenneté Centre
Toulouse maison de la citoyenneté Sud-Est
Toulouse maison de la citoyenneté Est
Toulouse maison de la citoyenneté Rive Gauche
Colomiers
Cornebarrieu
Escalquens
Fronton
Grenade-sur-Garonne
Labège
Lacroix-Falgarde
Montgiscard
Nailloux
Quint-Fonsegrives
Revel
Rieumes
Saint-Jean
Villefranche-de-Lauragais
Villemur-sur-Tarn



03.1 MJD

L'essentiel

MJD Toulouse Sud

MJD Toulouse Nord

MJD Tournefeuille

Maisons de la Justice et du Droit



EN 2023, LES DEUX MJD ONT REÇU

14 169

USAGERS

AU TITRE DE L'ACCUEIL PHYSIQUE

42 754

USAGERS

AU TITRE DE L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

6 600 bénéficiaires de consultations en 2023, auprès de professionnels du droit, d'associations spécialisées, de conciliateurs de justice, de délégués du défenseur des droits, de mandataires judiciaires aux majeurs protégés et d'autres permanenciers...

2 901 personnes ont bénéficié de consultations juridiques gratuites auprès d'un avocat et d'un juriste en MJD,

1 887 avec un juriste de France Victimes 31 au titre de l'accès au droit et de l'aide aux victimes.

684 avec des délégués du défenseur des droits,

971 avec des conciliateurs de justice,

83 avec des juristes de l'ADIL 31,

74 avec des juristes de la MDEJ,

(non communiqué) avec un mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Un éventail de services très bien repéré...

La Maison de Justice et du Droit de Toulouse Nord a réouvert ses portes le 23 mai 2023.

Pour rappel, la MJD Lalande, a été détruite par un incendie le 28 juin 2019. Durant la période des travaux, l'ouverture d'un point justice à la Maison du Projet (97 rue Ernest Renan) a permis de maintenir les consultations d'avocats et de France Victimes 31. Les autres intervenants ont été, dans ce laps de temps, soit hébergés par la MJD Toulouse Sud-Reynerie, (ARSEEA, conciliateurs de justice), soit ont vu leurs permanences en MJD suspendues (MDEJ, ADIL 31).

Le fort engagement des permanenciers, des agents d'accueil, la qualité de l'accueil, de l'écoute et des conseils, ont permis, malgré une difficile gestion des désistements, de maintenir la fréquentation des permanences et le taux de satisfaction des usagers à un niveau particulièrement élevé.

Les perspectives

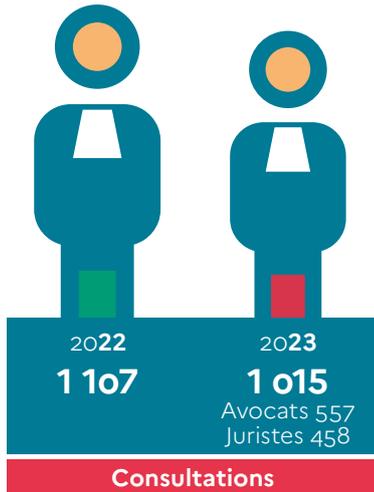
- Mettre en place un dispositif de communication en direction du public et des professionnels dans la perspective de l'ouverture de la MJD Toulouse Nord.
- Poursuivre les campagnes d'information sur les MJD, notamment en direction des services de police, des gendarmes, et via les sites internet concernés (sites municipaux, associatifs, etc.).
- Informer et former les agents d'accueil (en dehors des regroupements fonctionnels annuels)
- Organiser des bilans partagés avec le CDAD, le greffier coordonnateur des MJD, la coordonnatrice de Toulouse métropole, les représentants du conseil départemental de la Haute-Garonne, les partenaires, les agents d'accueil et l'ensemble des intervenants.

MJD Toulouse Sud, 2 impasse Abbé Salvat à Toulouse • tél : 05 61 43 06 94

MJD Toulouse Nord, 2 rue des Chamoix • tél. : 05 82 08 26 70

MJD de Tournefeuille, 7 rue Paul Valéry à Tournefeuille • tél : 05 61 78 69 18

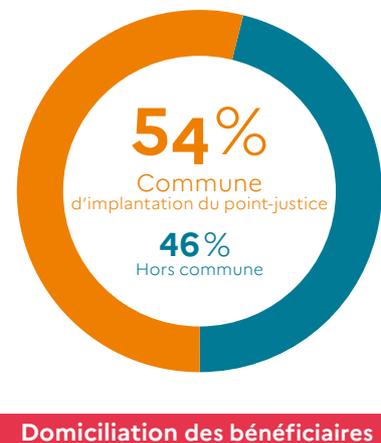
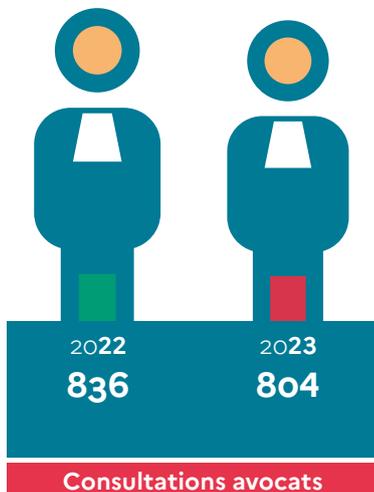
MJD Toulouse Sud



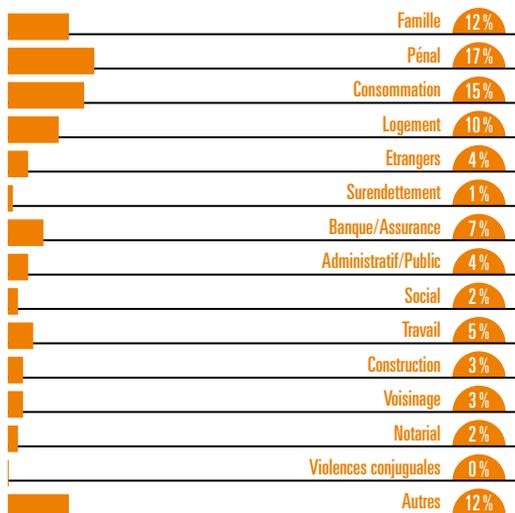
MJD Toulouse Nord



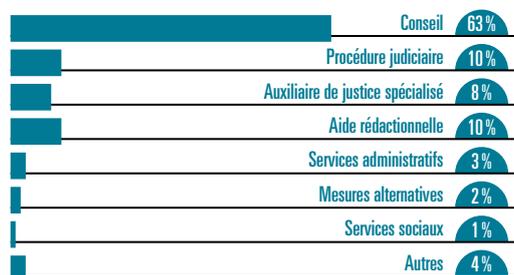
MJD Tournefeuille



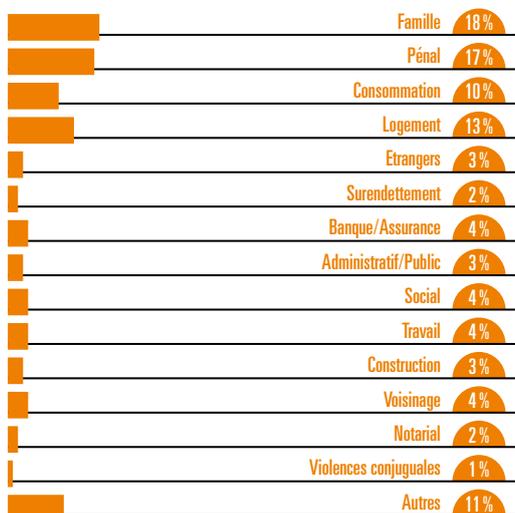
Âge | Les plus de 50 ans sont plus nombreux à consulter dans les MJD (sauf MJD Toulouse Sud 27%)



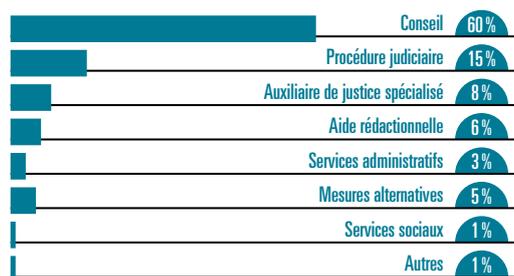
Contentieux abordés



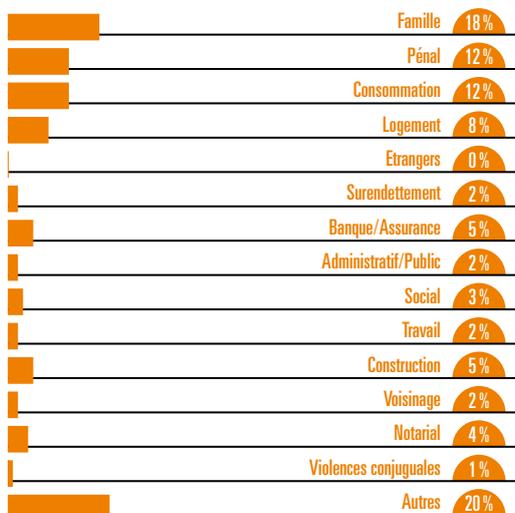
Orientations données



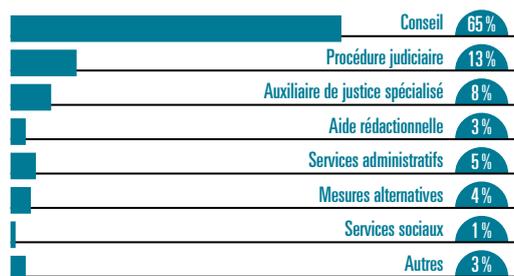
Contentieux abordés



Orientations données



Contentieux abordés



Orientations données

Délais d'obtention des rendez-vous | 2 à 3 semaines • 1 mois (droit social et droit des étrangers)

Accès au droit à la MJD Toulouse Sud

A partir du mois de février 2023, les permanences d'avocats généralistes ont été remplacées par des permanences tenues par la juriste du CDAD.

Un taux horaire de fréquentation stable

557 personnes reçues en 2023 par un avocat (78 permanences.

Permanences généralistes : 363 personnes reçues (48 permanences) /Taux de fréquentation 2,47 usagers par heure de permanence (2,25 en 2022).

Permanences droit social : 77 personnes reçues (10 permanences) /Taux de fréquentation 2,57 usagers par heure de permanence (2,40 en 2022).

Permanences droit des étrangers : 77 personnes reçues (11 permanences) /Taux de fréquentation 2,73 usagers par heure de permanence (2,85 en 2022).

Permanences en LSF : 27 personnes reçues (9 permanences) /Taux de fréquentation 1 usager par heure de permanence).

458 personnes reçues par la juriste du CDAD, au cours de 72 permanences (sur 9 mois)

38 personnes reçues par un juriste de l'ADIL 31.

707 personnes reçues par France Victimes 31 dont 317 au titre de l'accès au droit et 390 au titre de l'aide aux victimes.

486 personnes reçues par un délégué du défenseur des droits.

445 personnes reçues par un conciliateur de justice.

45 personnes reçues par la MDEJ (dont 23 jeunes).

Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (non communiqué)

Au total, **2 736 usagers ont bénéficié de rendez-vous** avec des professionnels du droit, intervenants associatifs, conciliateurs de justice, délégués du défenseur des droits et mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Le profil des publics

73% des bénéficiaires de permanences généralistes sont domiciliés à Toulouse (79% pour les permanences en droit du travail, 82% pour les permanences en droit des étrangers, 41% pour les permanences en LSF, 82% pour les permanences tenues par la juriste).

Âge des bénéficiaires :

Plus de 50 ans : 42 % (39 % moyenne départementale)

De 40 à 50 ans : 20 % (25 % moyenne départementale)

De 30 à 40 ans : 20 % (23 % moyenne départementale)

De 18 à 30 ans : 18 % (13 % moyenne départementale)

Commentaires d'avocats

« Permanence très bien organisée, aucun créneau n'a été perdu »

« Bcp de questions fonction publique + personnes trop nombreuses. 20 min par personne est insuffisant (droit social) »

« Très bon accueil (droit étrangers) »

« Adresse MJD incorrecte sur service public »

« Quelques absences. Il faudrait suggérer aux personnes des rendez-vous téléphoniques. (étrangers) »

Accès au droit à la MJD Toulouse Nord

Le point-justice des 3 Cocus a accueilli depuis le 2^e semestre 2020 les permanences d'avocats généralistes, spécialisées en droit du travail et en droit des étrangers (depuis le 28 février 2022) dans l'attente de la livraison de la MJD Toulouse Nord,

L'ouverture au public de la nouvelle MJD a eu lieu le 23 mai 2023.

A partir du mois de février 2023 : remplacement de deux permanences avocats par deux permanences assurées par la juriste du CDAD.

Une fréquentation stable

555 personnes reçues par un avocat (75 permanences)

Permanences généralistes : 407 personnes reçues (55 permanences). Taux de fréquentation 2,47 usagers par heure de permanence (2,46 en 2022).

Permanences en droit social : 72 personnes reçues (9 permanences). Taux de fréquentation 2,67 usagers par heure de permanence (2,33 en 2022).

Permanences en droit des étrangers : 76 personnes reçues (11 permanences). Taux de fréquentation 2,30 usagers par heure de permanence (2,07 en 2022).

527 personnes reçues par la juriste du CDAD, au cours de 74 permanences (sur 9 mois)

400 personnes reçues par France Victimes 31 dont 248 au titre de l'accès au droit et 152 au titre de l'aide aux victimes.

247 personnes reçues par les conciliateurs de justice (de mai à décembre)

12 (de septembre à décembre 2023) personnes reçues par la Maison des droits des enfants et des jeunes.

Le profil des publics

68% des bénéficiaires sont domiciliés à Toulouse et les femmes consultent légèrement plus que les hommes (51 %).

Des bénéficiaires plus jeunes que la moyenne départementale :

Plus de 50 ans : 31 % (39 % moyenne départementale)

De 40 à 50 ans : 27 % (25 % moyenne départementale)

De 30 à 40 ans : 25 % (23 % moyenne départementale)

De 18 à 30 ans : 17 % (13 % moyenne départementale)

Commentaires d'avocats

ETRANGERS

« Il faut des temps de consultation plus longs
(au moins 30min) »

« Prévoir plus de dates par mois car beaucoup
de monde et peu de temps »

GENERALISTE

« Comme d'habitude, des demandeurs
qui ne viennent pas ! Dommage »

« Beaucoup de personnes à voir. 20min/personne
alors que plusieurs problèmes souvent.
Solution = augmenter les permanences ou orienter
les personnes vers des bons gratuits »

Les comparatifs des contentieux abordés et orientations données dans les MJD figurent page 65.

Point-justice de la MJD de Tournefeuille

Point de vue des bénéficiaires

49 personnes ont répondu au sondage réalisé par l'accueil du point-justice

• **76 % venaient pour la 1^{re} fois et 61 % de leur propre initiative.**

Les sondés ont connu le point-justice principalement par le bouche à oreilles (37 %), par la mairie (12 %), par le personnel judiciaire (14 %) et par le site du CDAD (20 %).

• **49 % sont venus parce que c'est gratuit.**

• 33 % sont des employés et 8 % chacun sont des cadres et demandeurs d'emploi, 10 % des ouvriers, 27 % sont des retraités et 14 % d'autres professions

• **Leur niveau de satisfaction est très élevé :**

La qualité de l'accueil est saluée par 100 % des sondés, 100 % conseilleraient cette permanence à un proche.

Les explications données sont claires pour 98 % d'entre eux, ont le sentiment d'avoir été écoutés et compris, 84 % sont satisfaits de la proximité du point-justice, 92 % de la facilité de prise de rendez-vous, 80 % des horaires, 90 % de la brièveté de l'attente sur place et 78 % de l'anonymat.

• A l'issue de la consultation, 76 % disent y voir plus clair, 90 % comptent suivre les avis reçus et 55 % ont envie de défendre leurs droits.

Des souhaits

18 % souhaitent des permanences supplémentaires, 4 % une modification des jours ou des horaires de la permanence et 20 % souhaitent une aide au montage des dossiers.

Des suggestions et des remerciements

« Il faudrait que l'entretien soit supérieur à 20 min »

« Merci pour l'accueil et content des réponses données »

« Rien à dire, tout était parfait. Bon accueil et bonne explication rapide et claire »

« La consultation est trop courte et trop rapide, ce serait mieux au moins 30 minutes »

« Différentes heures pour les personnes qui ont les mêmes heures d'ouvertures que celles de la MJD pour pouvoir en bénéficier »

Commentaires d'avocats

« Bien préciser que l'avocat n'est pas là pour engager une procédure le jour de la permanence »

« Besoin d'accéder au Wifi »

« Permanence très bien organisée ! »

Accès au droit à la MJD de Tournefeuille

Une fréquentation en légère baisse

Cette MJD connaît une bonne fréquentation mais en légère baisse qui reflète sa vocation intercommunale prononcée.

804 personnes reçues en 2023 par un avocat pour 106 permanences.

Permanences généralistes : 654 personnes reçues (89 permanences) /Taux de fréquentation 2,42 usagers par heure de permanence (2,51 en 2022)

Permanences en droit social : 150 personnes reçues (19 permanences) /Taux de fréquentation 2,63 usagers par heure de permanence (2,39 en 2022)

593 personnes reçues par France Victimes 31 dont 362 au titre de l'accès au droit et 231 au titre de l'aide aux victimes.

198 personnes reçues par un délégué du défenseur des droits.

279 personnes reçues par un conciliateur de justice.

45 personnes reçues par un juriste de l'ADIL 31.

25 personnes reçues par la MDEJ

Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (non communiqué)

Au total, **1 946 usagers ont bénéficié de rendez-vous** avec des professionnels du droit, intervenants associatifs, conciliateurs de justice, délégués du défenseur des droits et mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

A noter : le renforcement en 2021 de la permanence spécialisée en droit du travail - Création d'une permanence supplémentaire de 3h/mois.

Le profil des publics

54 % des bénéficiaires venant de la commune. concernant les permanences généralistes.

A noter : une vocation intercommunale pour les permanences en droit du travail (55 % des bénéficiaires venant des communes avoisinantes). Concernant les permanences généralistes, les femmes représentent 51 % des bénéficiaires. (57 % pour les permanences en droit du travail)

Âge des bénéficiaires - permanences généralistes :

- Plus de 50 ans : 46 %** (39 % moyenne départementale)
- De 40 à 50 ans : 18 %** (25 % moyenne départementale)
- De 30 à 40 ans : 23 %** (23 % moyenne départementale)
- De 18 à 30 ans : 13 %** (13 % moyenne départementale)

Âge des bénéficiaires - droit du travail :

- Plus de 50 ans : 21 %**
- De 40 à 50 ans : 25 %**
- De 30 à 40 ans : 37 %**
- De 18 à 30 ans : 16 %**

Les comparatifs des contentieux abordés et orientations données dans les MJD figurent page 65.

03.2 Point-justice renforcés

L'essentiel

Muret

Ramonville

Saint-Gaudens

TJ de Toulouse

Point-justice renforcés



EN 2023, LES TROIS POINT-JUSTICE RENFORCÉS ONT ACCUEILLI

3 840
PERSONNES

1 898 personnes reçues par des avocats,
353 personnes reçues par la juriste du CDAD,
184 par des notaires,
47 par des commissaires de justice
46 par l'ADIL 31, au PADR de Ramonville,
103 par les délégués du défenseur des droits au point-justice de Muret,
80 par les délégués du défenseur des droits au point-justice de Ramonville,
684 par les conciliateurs aux point-justice de Muret et Ramonville
50 par la juriste du CIDFF 31
395 personnes reçues par l'ACCJSE dans le cadre de l'aide aux victimes au TJ de Saint-Gaudens.

Sur le point-justice de Saint-Gaudens sont également proposées des permanences d'information mensuelles de médiateurs familiaux (Ecoute Moi Grandir) et des permanences de mandataires judiciaires à la protection des majeurs (ANRAS et, UDAF 31).

Les points de satisfaction

- Le volume horaire des permanences d'avocats au point-justice de Saint-Gaudens permet de proposer aux usagers 6h de permanence hebdomadaire, le mercredi et le jeudi de 13h45 à 16h45.
- La très bonne organisation de ces point-justice, la qualité de l'accueil et l'organisation des rendez-vous (rappel systématique des usagers) pour le point-justice de Muret.
- La pérennisation de la permanence en LSF à Ramonville.
- Le relais joué par les services sociaux.
- L'engagement des villes et collectivités en matière de montage, d'animation, d'information et de suivi des point-justice.
- La présence au Tribunal Judiciaire de Saint-Gaudens d'un bureau d'aide aux victimes et de permanences de mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

Les points de vigilance

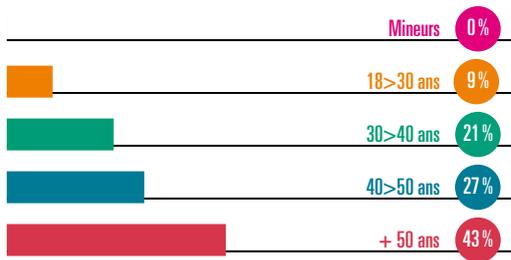
- L'équilibre entre les consultations généralistes et les consultations spécialisées.
- Les besoins d'aide rédactionnelle.

Les perspectives du CDAD en 2024

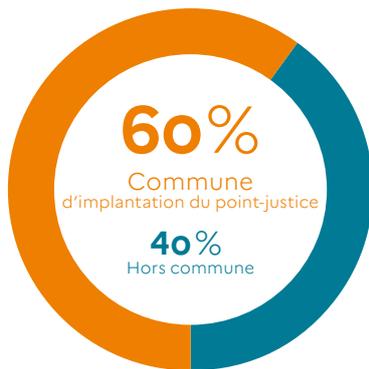
- La prise en compte des besoins du public dans les communes rurales et une meilleure communication sur l'existence de ces point-justice.
- Le développement des liens entre le CDAD, les point-justice renforcés, la poursuite de l'appui à leur promotion et à l'information des usagers.
- Un appui à l'animation au moyen de réunions de présentation des différents intervenants.

Point-justice de Muret

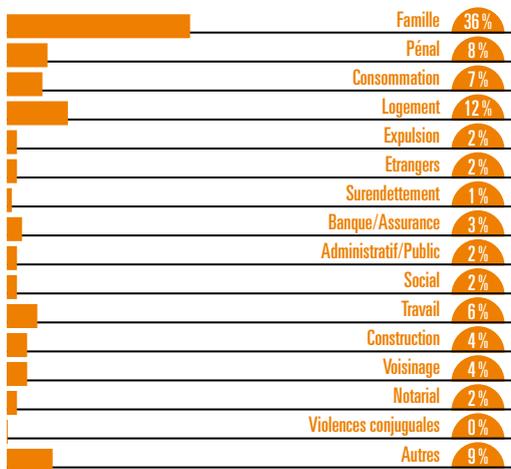
CONSULTATIONS D'AVOCATS



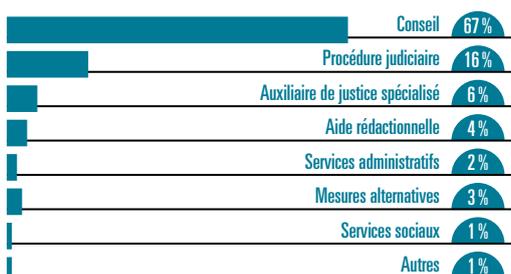
Bénéficiaires des consultations



Domiciliation des bénéficiaires

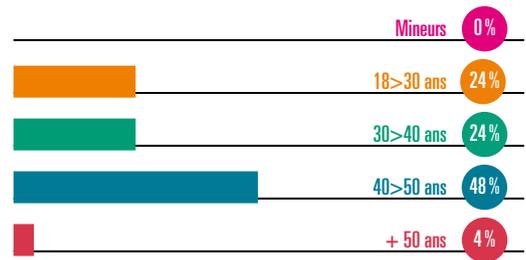


Contentieux abordés

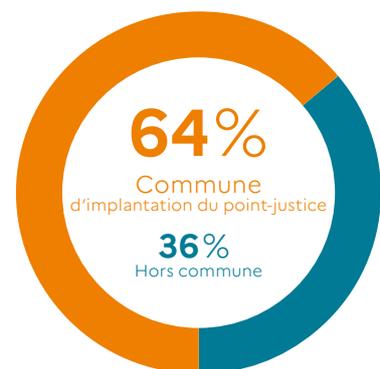


Orientations données

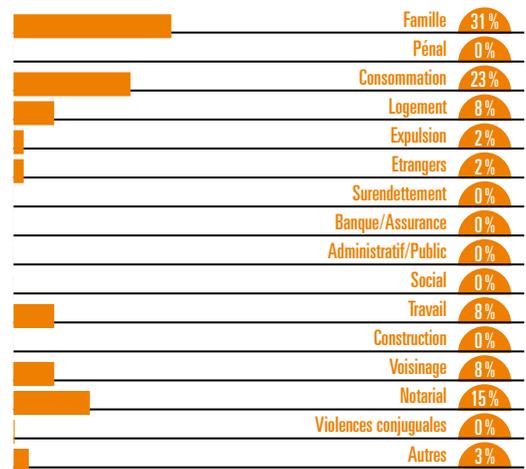
CONSULTATIONS DE COMMISSAIRES DE JUSTICE



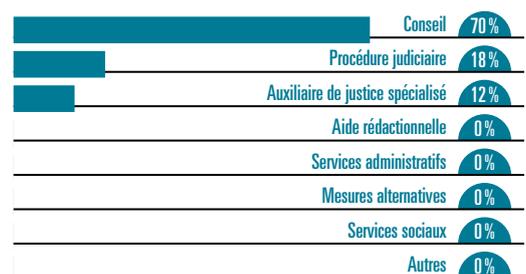
Bénéficiaires des consultations



Domiciliation des bénéficiaires



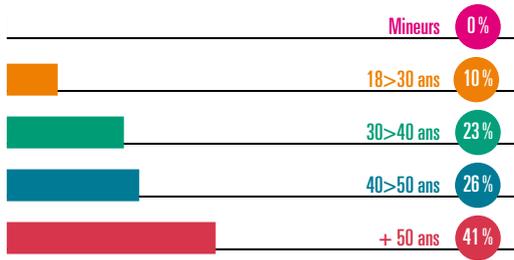
Contentieux abordés



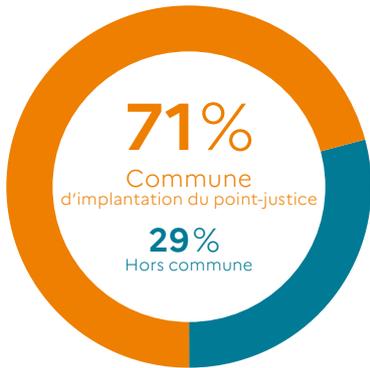
Orientations données

Point-justice de Ramonville

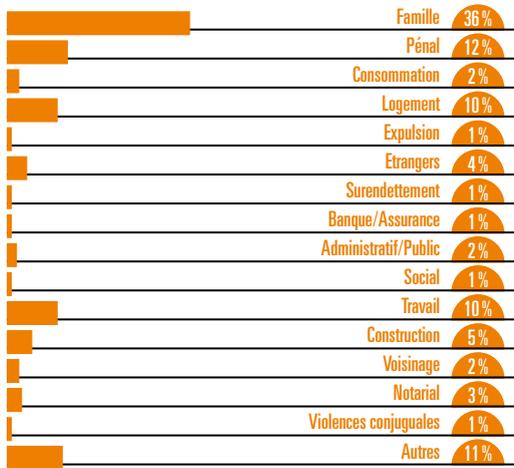
CONSULTATIONS D'AVOCATS



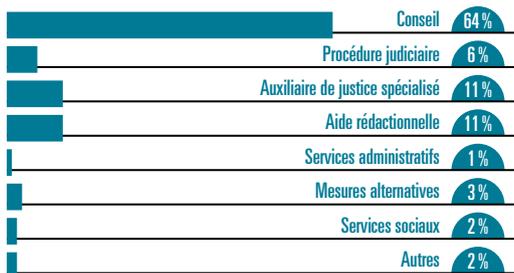
Bénéficiaires des consultations



Domiciliation des bénéficiaires

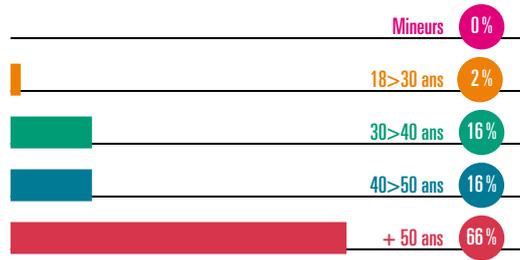


Contentieux abordés



Orientations données

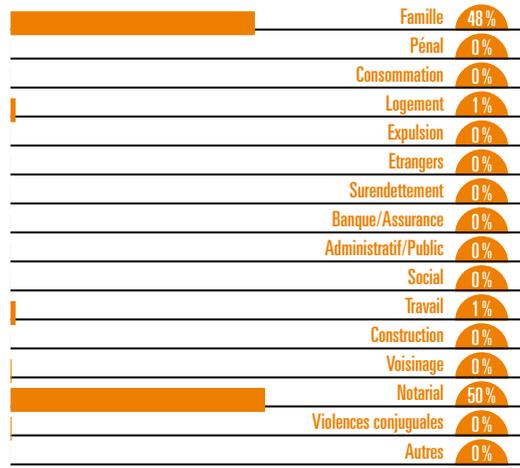
CONSULTATIONS DE NOTAIRES



Bénéficiaires des consultations



Domiciliation des bénéficiaires



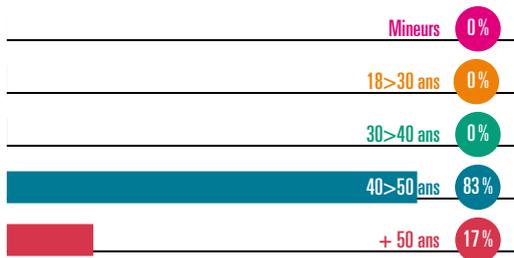
Contentieux abordés



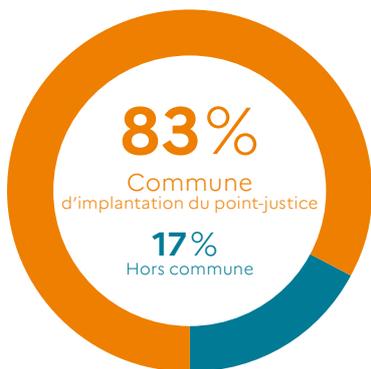
Orientations données

Point-justice de Ramonville

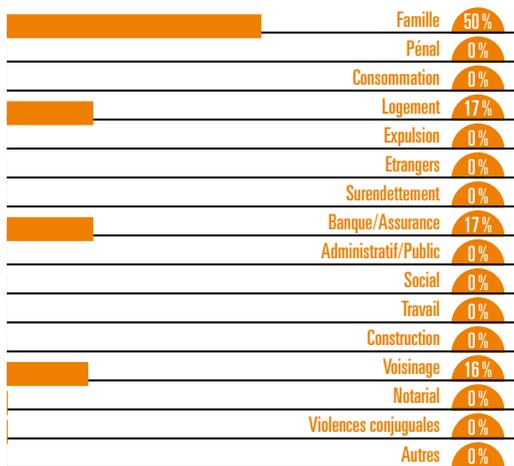
CONSULTATIONS DE COMMISSAIRES DE JUSTICE



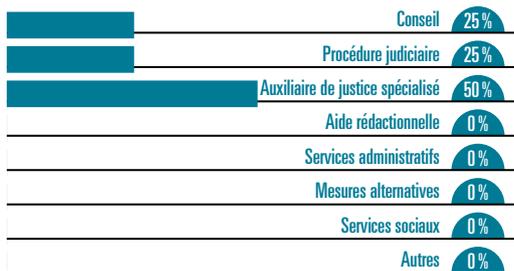
Bénéficiaires des consultations



Domiciliation des bénéficiaires

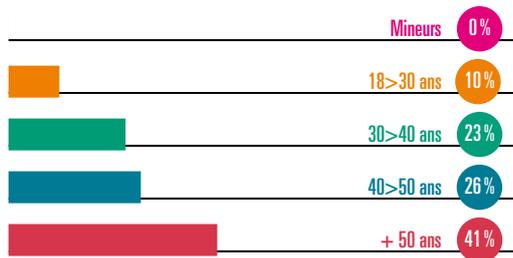


Contentieux abordés



Orientations données

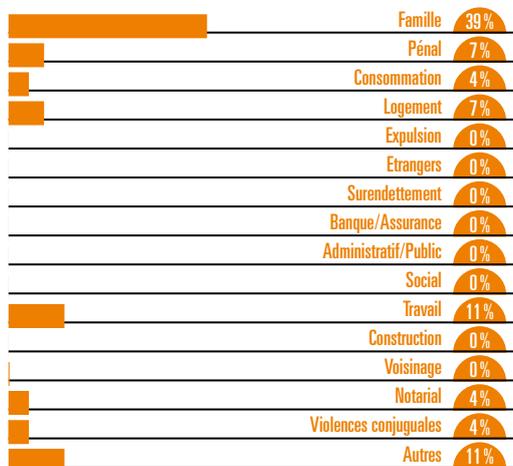
CONSULTATIONS D'AVOCATS - LSF



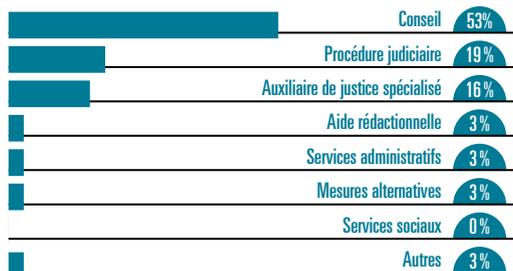
Bénéficiaires des consultations



Domiciliation des bénéficiaires



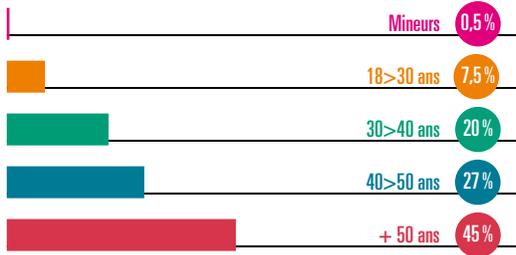
Contentieux abordés



Orientations données

Point-justice de Saint-Gaudens

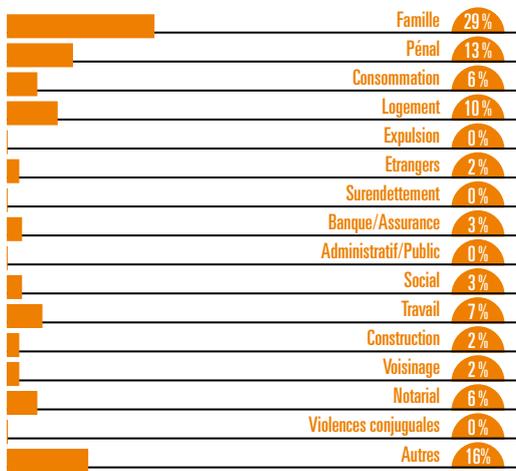
CONSULTATIONS D'AVOCATS



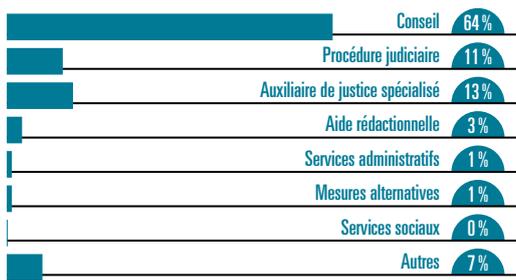
Bénéficiaires des consultations



Domiciliation des bénéficiaires

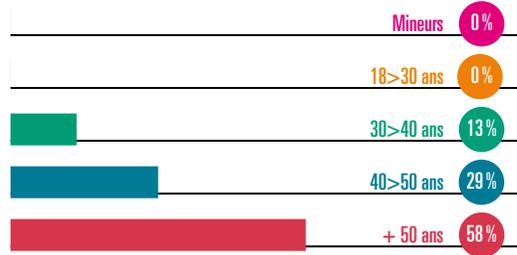


Contentieux abordés



Orientations données

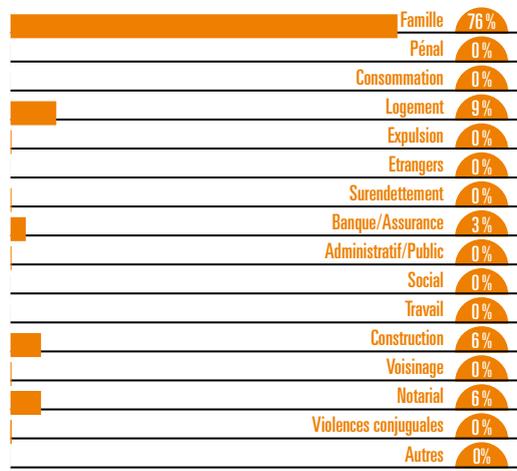
CONSULTATIONS DE NOTAIRES



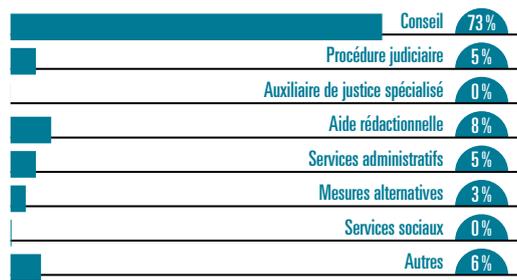
Bénéficiaires des consultations



Domiciliation des bénéficiaires



Contentieux abordés



Orientations données

Point-justice renforcé de Muret

Fréquentation toujours très élevée

Très fréquenté depuis son ouverture en juin 2006, le point-justice renforcé de Muret connaît une fréquentation toujours très soutenue avec une vocation intercommunale marquée.

350 personnes reçues en 2023 par des professionnels du droit.

328 personnes reçues par un avocat à l'occasion de 47 permanences, soit **2,33** personnes par heure de permanence, ce qui situe ce point-justice dans la tranche horaire idéale.

22 personnes reçues par un commissaire de justice.

596 personnes reçues par un conciliateur de justice.

103 personnes reçues par un délégué du défenseur des droits.

68 personnes reçues par une juriste du CIDFF 31.

Profil des publics

60% des bénéficiaires viennent de Muret et 61% des consultants sont des femmes.

Âge des usagers du point-justice renforcé de Muret (permanences avocats):

Plus de 50 ans : 43 % (39 % moyenne départementale)

De 40 à 50 ans : 27 % (25 % moyenne départementale)

De 30 à 40 ans : 20 % (23 % moyenne départementale)

De 18 à 30 ans : 9 % (13 % moyenne départementale)

Aucun mineur n'a consulté.

Les comparatifs des contentieux abordés et orientations données dans les MJD figurent pages 74 à 77.

Point-justice renforcé de Ramonville

Fréquentation en hausse

Le point-justice renforcé de Ramonville connaît une fréquentation en légère hausse. Le taux horaire de fréquentation des permanences avocats est de **2,05 usagers par heure** de permanence

234 personnes reçues en 2023 par des professionnels du droit.

139 personnes reçues par un avocat dont :

117 personnes pour les permanences généralistes (20 permanences),

22 dans le cadre des permanences LSF (9 permanences).

70 personnes reçues par un notaire (10 permanences soit 2,33 usagers par heure).

Fréquentation en forte hausse (en 2022, 54 personnes reçues/10 permanences).

25 personnes reçues par un commissaire de justice.

Fréquentation en hausse (en 2022, 15 personnes reçues /9 permanences)

88 personnes reçues par un conciliateur de justice.

80 personnes reçues par un délégué du défenseur des droits.

46 personnes reçues par un juriste de l'ADIL 31.

Profil des publics

Une vocation communale pour ces permanences avec :

71% des bénéficiaires venant de la commune de permanence, 41% pour la permanence LSF.

Les femmes consultent plus majoritairement que les hommes (61%).

Âge des usagers du point-justice renforcé de Ramonville (permanences avocats) :

Plus de 50 ans : 41 % (39 % moyenne départementale)

De 40 à 50 ans : 26 % (25 % moyenne départementale)

De 30 à 40 ans : 23 % (23 % moyenne départementale)

De 18 à 30 ans : 10 % (13 % moyenne départementale)

Aucun mineur n'a consulté.

Commentaire d'avocat

« Très bien. Très utile aux justiciables »

Les comparatifs des contentieux abordés et orientations données dans les MJD figurent pages 74 à 77.

Point-justice renforcé de Saint-Gaudens

Fréquentation élevée en très forte hausse

Avec 869 personnes reçues en 2023 par des professionnels du droit, ce point-justice, dont les permanences sont tenues dans les locaux du TJ de Saint-Gaudens, connaît une fréquentation élevée. À noter que la permanence des commissaires de justice a été supprimée dans le cadre de la rationalisation opérée fin 2022.

869 personnes reçues en 2023 (794 en 2022) par des professionnels du droit.

834 personnes reçues par un avocat, soit une fréquentation horaire de **2,90** personnes.

35 personnes reçues par un notaire.

395 personnes reçues par la juriste de l'AAJC (aide aux victimes).

5 personnes reçues par Ecoute-moi grandir dans le cadre des permanences d'information sur la médiation familiale.

Le nombre de personnes reçues dans le cadre des permanences de **mandataires judiciaires à la protection des majeurs** n'a pas été communiqué.

Le profil des publics

Une vocation intercommunale pour ces permanences avec :
46% des consultants qui demeurent à Saint-Gaudens.

Âge des usagers du point-justice renforcé de Saint-Gaudens :

Plus de 50 ans : 45 % (39 % moyenne départementale)

De 40 à 50 ans : 27 % (25 % moyenne départementale)

De 30 à 40 ans : 20 % (23 % moyenne départementale)

De 18 à 30 ans : 8 % (13 % moyenne départementale)

Aucun mineur n'a consulté.

Commentaire de notaire

« Assez récurrent que les inscrits ne se présentent pas au rdv et c'est assez désagréable !
1 seul rdv dans l'après-midi »

Les comparatifs des contentieux abordés et orientations données dans les MJD figurent pages 74 à 74.

Point-justice du tribunal judiciaire de Toulouse



2022

797

2023

1 029

1 029

**PERSONNES REÇUES PAR DES AVOCATS,
NOTAIRES & JURISTE DU CDAD**

Commentaires d'avocats

« La prise de rdv à heure fixe permettrait d'éviter les tensions et l'attente entre les personnes qui consultent »

« Établir une liste comme pour les autres permanences. J'ai dû terminer à 13h30 et les clients étaient mécontents de l'attente car tous attendaient depuis 8h30. 15 personnes x 20 minutes = 5 heures »

« Peut-être faudrait-il prévoir un planning car beaucoup de monde pour uniquement 4h de consultations et altercations concernant l'ordre de passage... »

« L'absence de RDV rend compliqué l'organisation. Justiciables qui multiplient sans limite les permanences CDAD, parfois 6 ou 7 dans l'année »

Commentaire de notaire

« Deux personnes ne se sont pas présentées. Une personne non inscrite sur la liste s'est présentée spontanément. Je l'ai reçue ultérieurement et gratuitement à l'office »

« Une consultation LSF n'a pas pu être tenue, la personne n'ayant pas trouvé la salle de consultation, j'ai proposé de la revoir à l'office, elle ne m'a pas recontacté »

2023 • Une fréquentation en forte hausse

En 2023 la permanence d'avocats spécialisés en droit de la famille du mardi matin a été remplacée, dans le cadre de la rationalisation, par une permanence d'information juridique tenue par la juriste du CDAD.

597 personnes reçues par un avocat, soit une **fréquentation horaire de 2,93 personnes**.

353 personnes reçues par la juriste du CDAD (3,10 usagers reçus/heure).

79 personnes reçues par un notaire (2,63 usagers reçus/heure).
Dont **4 personnes reçues dans le cadre de la permanence LSF**.

Ce point-justice est issu de l'article 1^{er} de la loi du 18 novembre 2016 relative à la réforme de modernisation de la justice du 21^e siècle selon lequel **l'intégration de l'accès au droit dans les missions du service public de la justice implique de considérer les juridictions comme un lieu à part entière d'aide et d'information juridique**. Sous l'égide des Conseils Départementaux d'Accès au Droit, les Tribunaux Judiciaires doivent se doter d'un dispositif d'accès au droit fonctionnel et adapté aux spécificités locales.

Le point-justice du TJ de Toulouse a ouvert ses portes en avril 2017. Il est constitué par les permanences d'avocats spécialisés en droit de la famille, de la juriste du CDAD et de notaires sur les conséquences pécuniaires de la séparation.

Une fois par trimestre la première heure de la permanence des notaires est réservée à des personnes sourdes/malentendantes.

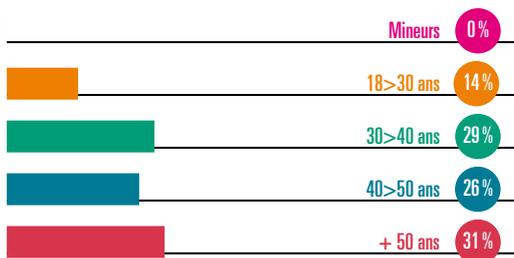
En parallèle, **1 380 personnes ont été informées par un élève-avocat** lors d'appels téléphoniques et e-mails.

Points de satisfaction

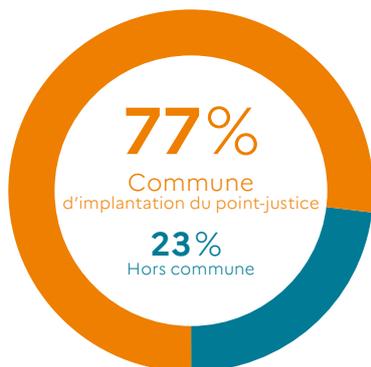
Un bon repérage lié à la **mise à jour régulière du flyer du TJ** intégrant une information sur ce point-justice, cette documentation étant disponible à l'accueil du TJ, au CDAD ainsi que sur le site internet du CDAD.

Point-justice renforcés

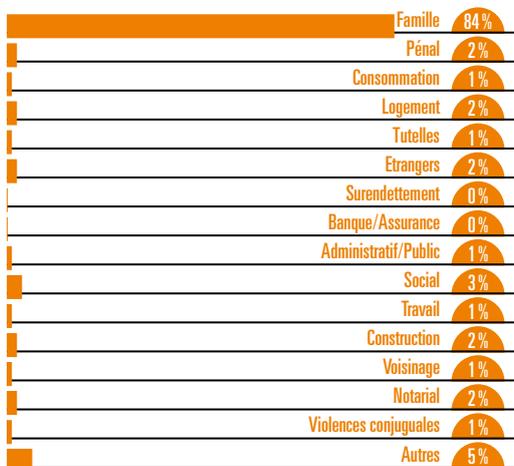
CONSULTATIONS D'AVOCATS & DE JURISTES



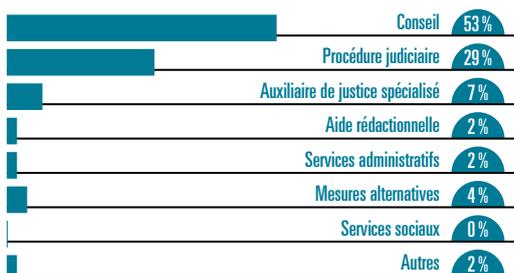
Tranches d'âge du public - en %



Domiciliation des bénéficiaires



Contentieux abordés



Orientations données

CONSULTATIONS DE NOTAIRES



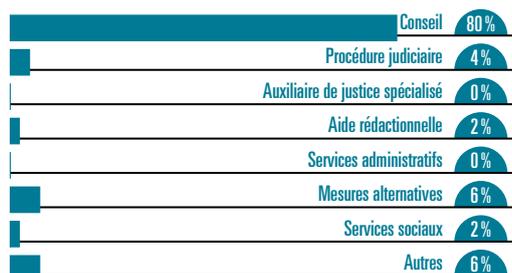
Tranches d'âge du public - en %



Domiciliation des bénéficiaires



Contentieux abordés



Orientations données

○3.3 Point-justice spécialisés

L'essentiel

Notaires

Commissaires de Justice

Droit de la famille

Droit des femmes & des familles - CIDFF 31

Droit des enfants & des jeunes - MDEJ

Droit des majeurs protégés

Droit du travail

Droit du logement - ADIL 31

Droit de la consommation et du logement

Droit administratif

Aide aux victimes - *France Victimes 31, AAJC*

Résolution amiable des litiges

Point-justice spécialisés

Tribunal Judiciaire - site Camille Pujol

Ouvert à l'automne 2002, offre des consultations spécialisées d'avocats (logement, consommation, surendettement), de notaires et de commissaires de justice. Ces permanences concernent tous les usagers, dont les personnes avec une procédure en cours.

Pôle de la famille/TJ de Toulouse

L'usager y trouve des permanences spécialisées d'avocats en droit de la famille (1/semaine), de juriste (1/semaine) de notaires concernant les aspects financiers de la séparation (une fois par mois) mais aussi des permanences d'information sur la médiation familiale (1/semaine) ainsi qu'un bureau d'aide aux victimes.

Droits des enfants et jeunes majeurs

Permanences tenues par la MDEJ (maison des droits des enfants et des jeunes) dans les Maisons de Justice et du Droit.

Notaires

Permanences hebdomadaires au Tribunal Judiciaire - site Camille Pujol (2/mois), au point-justice de Saint-Gaudens (1/mois), au point-justice de Ramonville (1/mois) et au TJ de Toulouse (1/mois).

Commissaires de justice

Permanences au Tribunal Judiciaire - site Camille Pujol, aux points-justice de Muret et Ramonville (1/mois chacun).

Droit du travail

Permanences d'avocats spécialisés au TJ - site Antoine Deville (ancien Conseil de prud'hommes) et dans les trois MJD.

Droit du logement

Permanences tenues par l'ADIL 31 dans les maisons de justice et du droit, au point-justice de Ramonville et dans d'autres lieux d'accueil.

Droit administratif

Une permanence spécialisée d'avocats 1 fois pas mois.

Aide aux victimes

Des permanences sont tenues par France Victimes 31 de façon quotidienne au Bureau d'Aide aux Victimes (BAV) du Tribunal Judiciaire de Toulouse. Permanences tenues également au sein des MJD tous les jours.

L'AJC 31 tient également des permanences au BAV du Tribunal Judiciaire de Saint-Gaudens.

Lutte contre les discriminations

Permanences de délégués du défenseur des droits au sein des point-justice renforcés de Muret, Ramonville et dans les MJD.

Droit des femmes et des familles

Permanences spécialisées tenues par le CIDFF 31 (centre d'information sur les droits des femmes et des familles).

Droit des étrangers

Permanences mensuelles d'avocats en droit des étrangers à la MJD Toulouse Sud et à la MJD Toulouse Nord..

Point-justice seniors

Permanences de mandataires judiciaires à la protection des majeurs au TJ - site Camille Pujol, au TJ de Saint-Gaudens, dans les maisons de justice et du droit de la Haute-Garonne et au CCAS de Muret.

Résolution amiable des litiges

Permanences de conciliation, d'information sur la médiation civile et d'information sur la médiation familiale. Permanences de délégués du défenseur des droits.

Point-justice spécialisés de notaires

Fréquentation élevée et stable

343 personnes ont été reçues par les notaires en 2023, dans les 5 point-justice du département où ils tiennent des permanences, sachant qu'il n'y a pas de permanences en juillet-août.

La fréquentation de ces permanences se répartit comme suit :

Tribunal Judiciaire de Toulouse - site Camille Pujol

Deux permanences mensuelles de 3 h, sur rendez-vous

147 personnes reçues.

Point-justice de Saint-Gaudens

Permanence mensuelle de 3h, sur rendez-vous

35 personnes reçues.

Point-justice de Ramonville

Permanence mensuelle de 3h, sur rendez-vous

70 personnes reçues.

Tribunal Judiciaire de Toulouse

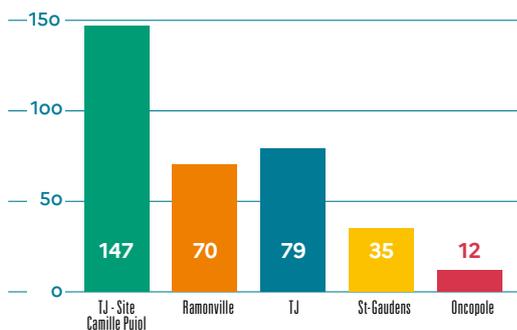
Une permanence mensuelle de 3 h, sur rendez-vous

79 personnes reçues.

Oncopole - locaux ligue contre le cancer

Permanence mensuelle de 2 h mise en place en 2013

12 personnes reçues.



Fréquentation

Profil des publics

59% des usagers consultent sur la commune d'implantation du point-justice.

Ce chiffre est bien plus élevé au TJ-site Camille Pujol (81%). La tendance s'inverse au TJ de Toulouse (38 %).

Âge des usagers :

- Plus de 50 ans : 61 %**
- De 40 à 50 ans : 21 %**
- De 30 à 40 ans : 14 %**
- De 18 à 30 ans : 4 %**

Parmi les questions traitées, le droit de la famille reste la principale préoccupation :

- **droit de la famille : 63 %**
- **droit notarial : 28 %**
- **droit du logement : 5 %**
- **droit de la construction, droit bancaire, droit des étrangers & autres thèmes : 1 % chacun**



Orientations données

Point-justice spécialisés de commissaires de justice

Fréquentation en baisse

75 personnes ont bénéficié en 2023 de ces permanences dans 3 point-justice du département (deux permanences supprimées depuis janvier 2023) soit **un taux horaire moyen de fréquentation de 0,97 usagers/heure** de permanence.

La fréquentation de ces permanences se répartit comme suit :

Tribunal Judiciaire de Toulouse - site Camille Pujol

Deux permanences mensuelles

28 personnes reçues.

Point-justice renforcé de Muret

Une permanence mensuelle

22 personnes reçues.

Point-justice renforcé de Ramonville

Une permanence mensuelle

25 personnes reçues.

Profil des publics

Des permanences de proximité, dans l'ensemble des point-justice, avec une moyenne de : **73% des bénéficiaires qui sont originaires de la commune de la permanence.**

50 % des consultants sont des femmes.

Toutes les tranches d'âge sont représentées.

Âge des usagers :

Plus de 50 ans : 48 %

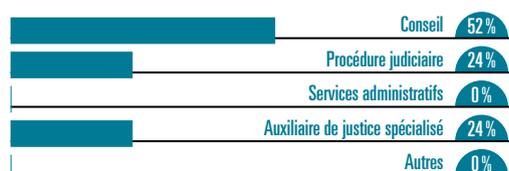
De 40 à 50 ans : 33 %

De 30 à 40 ans : 15 %

De 18 à 30 ans : 4 %

Parmi les questions traitées, le droit du logement et le droit de la famille restent les principales préoccupations :

- **droit de la famille : 26 %**
- **droit du logement : 21 %**
- **droit notarial & droit de la consommation : 8 % chacun**
- **droit bancaire, problèmes d'expulsion & troubles du voisinage : 5 % chacun**
- **droit de la construction, droit du travail & droit pénal : 3 % chacun**
- **autres domaines du droit : 13 %** (droit des sociétés, droit fiscal, droit rural...)



Orientations données

Droit de la famille au TJ de Toulouse

Le droit de la famille représente 26 % des demandes formulées dans l'ensemble des permanences d'accès au droit de la Haute-Garonne, et environ 70 % du contentieux civil traité par les tribunaux.

Au point-justice spécialisé du TJ de Toulouse, le droit de la famille représente 84 % des demandes.

Fréquentation toujours élevée

597 personnes reçues par un avocat en 2023, soit **un taux horaire de fréquentation de 2,93 usagers par heure** de permanence. La prise de RDV n'est plus nécessaire (amélioration des contraintes sanitaires). Permanence hebdomadaire de 4h sans rendez-vous les vendredis matin.

353 personnes reçues par un juriste en 2023, soit **un taux horaire de fréquentation de 3,10 usagers par heure** de permanence. Permanence hebdomadaire de 3h sans rendez-vous les mardis matin.

79 personnes reçues par un par un notaire en 2023 dans des permanences mensuelles portant plus particulièrement sur les aspects financiers de la séparation.

Les permanences d'information de médiateurs familiaux :

Permanences hebdomadaires d'information de médiateurs familiaux au TJ de Toulouse, tenues par le CIDFF 31 (24 personnes informées), la MDEJ (10 personnes informées), l'Atelier Familial (4 personnes informées) et l'Ecole des parents et des éducateurs (14 personnes informées).

L'association Ecoute-Moi Grandir (EMG - 5 personnes informées), 4^e association labellisée par la CAF 31, intervient à Saint-Gaudens.

Commentaires d'avocats

« La prise de rdv à heure fixe permettrait d'éviter les tensions et l'attente entre les personnes qui consultent »

« L'absence de RDV rend compliquée l'organisation. Justiciables qui multiplient sans limite les permanences CDAD pour certains, parfois 6 ou 7 dans l'année »

Profil des publics pour les consultations d'avocats

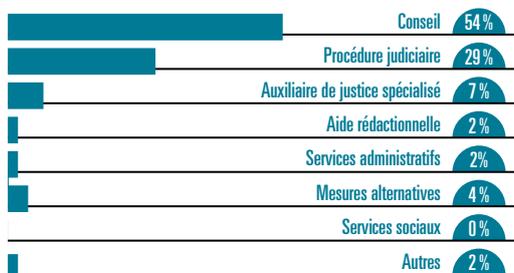
76% des personnes reçues sont domiciliées à Toulouse. Les femmes consultent en plus grand nombre que les hommes (57%).

Âge des usagers :

- Plus de 50 ans : **31 %**
- De 40 à 50 ans : **26 %**
- De 30 à 40 ans : **29 %**
- De 18 à 30 ans : **14 %**

Les domaines traités :

- droit de la famille : **84 %**
- droit pénal, droit notarial, droit du logement & droit des étrangers : **2 % chacun**
- droit de la consommation, droit du travail, droit administratif, troubles du voisinage & violences conjugales : **1 % chacun**
- autres domaines du droit : **3 %**



Orientations données

Profil des publics pour les consultations de juriste

79% des personnes reçues sont domiciliées à Toulouse. Les femmes consultent en plus grand nombre que les hommes (59%).

Âge des usagers :

- Plus de 50 ans : **36 %**
- De 40 à 50 ans : **22 %**
- De 30 à 40 ans : **28 %**
- De 18 à 30 ans : **14 %**

Les domaines traités :

- droit de la famille : **91 %**
- droit des étrangers & autres domaines du droit : **3 % chacun**
- droit pénal : **2 %**
- droit du logement & droit du travail : **1 % chacun**



Orientations données

Droit des femmes & des familles CIDFF 31

Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de la Haute-Garonne (CIDFF 31) tient des permanences d'information juridique spécialisées en matière de droit de la famille.

En 2023 il a accueilli **474 personnes** dont :

Centre social CAF mairie de Nord-Izard à Toulouse

94 personnes reçues.

Centre social CAF mairie de Bagatelle à Toulouse

112 personnes reçues.

Maison de la famille et de la parentalité à Blagnac

45 personnes reçues.

Maison de la citoyenneté Seycheron à Colomiers

31 personnes reçues.

CCAS de Muret

68 personnes reçues.

CCAS de Tournefeuille

19 personnes reçues.

Saint-Gaudens

43 personnes reçues.

Maison de l'orientation Toulouse Centre

53 personnes reçues.

Maison de l'orientation Toulouse Bellefontaine

10 personnes reçues.

Castelnau d'Estretfonds

21 personnes reçues.

Les permanences qui se sont déroulées **au siège du CIDFF 31** ont accueilli **864 femmes** et **82 hommes**.

266 situations violentes ont été constatées.

Éventail des thèmes abordés

Principalement le **droit de la famille** (séparation, divorce, autorité parentale), mais également des **situations de violences pour 143 personnes** et des entretiens concernant le droit du travail ou le droit international privé.

Autres missions

Le CIDFF 31 propose également :

- des missions d'information professionnelle sur l'emploi, les métiers, la formation et le droit du travail
- un accompagnement individuel par le bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi (BAIE) : construction de projets d'orientation personnelle et professionnelle, construction de CV, préparation aux entretiens d'embauche...
- un service point relais conseil en validation des acquis de l'expérience.

Le CIDFF 31 intervient en matière de médiation familiale : 23 entretiens ont été réalisés auprès de 9 femmes et de 15 hommes lors des permanences au tribunal judiciaire de Toulouse.

Droits des enfants & des jeunes MDEJ

La maison des droits des enfants et des jeunes (MDEJ) tient des permanences dans les MJD, depuis 2005, à raison de deux demi-journées par mois dans chaque MJD. Il s'agit d'un accueil individuel et confidentiel pour une information juridique et sociale suivi parfois d'un accompagnement. La MDEJ intervient également en matière de médiation familiale.

Fréquentation stable en MJD pour ces permanences spécialisées

82 personnes au total, dont **33 mineurs et jeunes adultes**, ont été informées par la Maison des droits des enfants et des jeunes (MDEJ) :

MJD Toulouse Sud

45 personnes reçues dont 25 jeunes.

MJD Toulouse Nord

12 personnes reçues.

MJD Tournefeuille

25 personnes reçues dont 8 jeunes.

La MDEJ a **informé 587 personnes en rendez-vous physiques** en 2023 (dont 439 au siège de la MDEJ) et **224 par entretien téléphonique**, mail et visio.

Le nombre total d'entretiens s'élève à 648.

Ces publics, dont la venue spontanée dans des structures d'accès au droit n'est pas évidente, ont été orientés vers la MDEJ principalement par :

- les professionnels et associations partenaires (82 %)
- via les actions de la MDEJ (9 %),
- internet (4 %),
- les MJD (4 %),
- l'entourage (1 %)



Des demandes de nature juridique

Les sollicitations concernent presque toujours une demande juridique : droits et obligations, précisions, orientation...

Filiation : Reconnaissance ; Nom ; Adoption ; Succession.

Autorité parentale : Délégation (acte usuel/non usuel) ; Résidence de l'enfant ; Droit de visite et d'hébergement ; Obligation d'entretien ; Emancipation.

Relations intra familiales (hautement) conflictuelles : Parents/enfants ; Grands-parents ; Beaux-parents ; Fratrie.

Droit civil : Explication de la procédure judiciaire (JAF ou JE) ; Mesures de protection des majeurs (curatelle, tutelle...) ; Assistance éducative.

Maltraitance et aide aux victimes : Atteinte sexuelle, viol ; Maltraitance physique et/ou psychologique ; Transmission CRIP ; Signalement ; Conduites à risques ;

Violences conjugales : Enfant victime et/ou témoin.

Droit pénal : Auteur d'une infraction ; Renseignements sur la procédure en tant que victime ou auteur.

Scolarité : Harcèlement ; Inscription.

Autonomie : Logement ; Passage majorité ; Relation avec parents.

Droit des étrangers : Mineurs non accompagnés ; Titre de séjour.

Déroutement des entretiens

Les entretiens sont co-animés par un juriste et un professionnel du champ social ou clinique. Le premier apporte des informations légales, explique la procédure et les démarches à effectuer, le second permet de formuler et préciser une demande, de prendre en compte la singularité de chaque situation, d'en développer les aspects psychologiques et sociaux..

La double écoute permet d'apporter des réponses plus adaptées.

Des réunions d'équipe permettent la concertation à propos de situations nouvelles et/ou complexes et éventuellement la prise de décision.

Droit des majeurs protégés Permanences d'information & de soutien aux tuteurs familiaux

Ce service gratuit et confidentiel pour **soutenir les familles dans l'accompagnement des majeurs protégés** est disponible dans différents lieux à Toulouse, à Muret et à Saint-Gaudens. Ainsi, les aidants peuvent bénéficier d'une information juridique sur le fonctionnement de la mesure de protection, les obligations du tuteur ou du curateur, et également d'une aide à la rédaction des requêtes et des comptes de gestion. Ces permanences sont tenues par des professionnels expérimentés (mandataires judiciaires à la protection des majeurs et associations tutélaires).

Toulouse

Tribunal judiciaire de Toulouse Site Camille Pujol

Sans rendez-vous, les mercredis de 13 h 30 à 16 h 30

Tél. : 05 34 31 79 79

Maison de justice et du droit de Toulouse Sud

Sur rendez-vous, le 1^{er} mercredi du mois de 9 h à 12 h

Maison de justice et du droit de Tournefeuille

Sur rendez-vous, le 2^e et 4^e mercredi du mois de 9 h à 12 h

Maison de la citoyenneté Rive Gauche

AT2P-NG2T

Sur rendez-vous le 2^e mardi du mois de 9 h à 12 h

Point d'information famille (PIF)

UDAF 31

Sur rendez-vous, le mercredi de 9 h à 12 h & de 14 h à 16 h 15

Flourens - 3, chemin du Chêne vert

ANRAS protection des majeurs

Sur rendez-vous, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9 h à 12 h & de 13 h 15 à 16 h, et les jeudis de 13 h 15 à 16 h

Plaisance du Touch

AT2P-NG2T

Sur rendez-vous et permanence téléphonique, les lundis & jeudis de 16 h 30 à 18 h

Muret

CCAS de Muret

UDAF 31

Sur rendez-vous, le 3^e mardi du mois de 9 h 30 à 12 h 30

Tribunal de proximité de Muret

Sur rendez-vous, le 2^e mardi du mois de 9 h à 12 h

Saint-Gaudens

Tribunal judiciaire de Saint-Gaudens

ANRAS

Sans rendez-vous le 4^e vendredi du mois de 9 h à 12 h

UDAF 31

Sans rendez-vous, le 3^e vendredi du mois de 9 h 30 à 12 h

Droit du travail au tribunal judiciaire - site Antoine Deville (CPH) & dans les MJD

Le droit du travail constitue l'un des domaines dans lesquels le besoin d'information est en augmentation constante.

Les permanences avocats spécialisées en droit du travail ont permis d'informer **743 personnes en 2023** :

Tribunal Judiciaire de Toulouse - site Antoine Deville

2 permanences hebdomadaires de 3h, les mardis après-midi et vendredis matin, sur rdv.

444 personnes reçues.

Dans les 3 MJD

299 personnes reçues.

77 personnes à la MJD Toulouse Sud - le 1^{er} lundi après-midi du mois.

72 personnes à la MJD Toulouse Nord - le 2^e lundi du mois, le matin.

150 personnes à la MJD de Tournefeuille - le 2^e et 4^e lundi après-midi du mois.

Fréquentation en hausse

La demande d'information en matière de droit du travail est très importante : en attestent les constats relayés par les agents d'accueil des MJD, le pourcentage élevé de demandes en droit du travail lors des consultations avocats généralistes sur l'ensemble des point-justice, ainsi que l'importante fréquentation des permanences spécialisées.

Publics reçus

70% des bénéficiaires demeurent à Toulouse.

Âge des usagers :

Plus de 50 ans : **23 %**

De 40 à 50 ans : **26 %**

De 30 à 40 ans : **30 %**

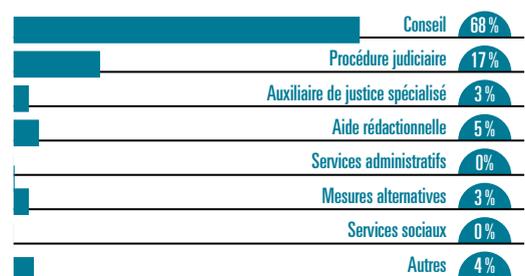
De 18 à 30 ans : **21 %**

Les domaines traités :

• droit du travail : **70 %**

• droit social : **24 %**

• autres domaines du droit : **6 %**



Orientations données

Commentaires d'avocats

« Permanences très "denses" : 20 min parfois insuffisant pour droit du travail et penser à demander aux personnes de venir avec contract et bulletins de salaire »

« S'agissant d'une permanence spécialisée, il serait intéressant d'avoir du matériel (code du travail, feuilles...) »

« Beaucoup de rendez-vous planifiés non honorés. Heureusement d'autres personnes se présentent sans rdv ce qui permet de faire notre mission »

« Salle de consultation trop étroite, ne permet pas l'accueil de plusieurs personnes »

Droit du logement

ADIL 31

L'agence départementale d'information sur le logement de la Haute-Garonne (ADIL31) tient des permanences spécialisées en droit du logement :

- Dans deux maisons de la justice et du droit, à raison d'une permanence mensuelle de 3 heures dans chaque MJD.
- Dans les point-justice de Ramonville, Blagnac et Colomiers.

Fréquentation

212 personnes ont bénéficié de ces consultations dans les point-justice en 2022 :

MJD Toulouse Sud

38 personnes reçues.

MJD Tournefeuille

45 personnes reçues.

Point-justice renforcé de Ramonville

46 personnes reçues.

Point-justice de Blagnac

43 personnes reçues.

Point-justice de Colomiers

40 personnes reçues.

Des demandes très diversifiées

70 % des consultations portent sur les rapports locatifs.

Les thèmes abordés lors de ces entretiens sont :

Rapports locataires/propriétaires, charges locatives, location meublée, loyers impayés, impayés HLM, insalubrité HLM, obligations du bailleur, obligations locataire, révision du loyer, rédaction bail, expulsion, assignation bailleur, réparations locatives, recherche logement social, état des lieux, mandat gestion,

Congé, restitution du dépôt de garantie, congé personne âgée, abandon de logement par un locataire, expulsion,

Colocation, sous-location,

Location, impayés, congé, obligations locataire, obligations bailleur, expulsion, dépôt garantie, charges...

Troubles de voisinage, mitoyenneté, servitude,

Copropriété, travaux, mandat gestion, charges de copropriété, décompte des charges, indécence copropriété, désignation syndic,

Accession à la propriété, permis de construire, financement accession, fiscalité revenu foncier, frais agence, droit famille en accession

Amélioration de l'habitat, fiscalité TVA, dégâts des eaux, autres sinistres, réparations sur espace commun, amélioration énergétique de l'habitat...

Urbanisme, permis de construire

Sinistre incendie, habitat indigne

Saisine du tribunal etc...

Le droit du logement représente également plus de 10 % des consultations auprès de professionnels du droit (avocats, notaires, commissaires de justice).

Droit de la consommation & du logement au TJ de Toulouse - site Camille Pujol

Une fréquentation en hausse

Un point-justice toujours très sollicité

773 usagers (123 permanences) ont bénéficié d'une consultation avec un professionnel du droit dans ce point-justice spécialisé qui propose 2 permanences hebdomadaires d'avocats spécialisés en droit du logement, de la consommation et du surendettement, 2 permanences mensuelles de notaires et une permanence mensuelle de commissaires de justice.

598 personnes reçues par un avocat.

147 personnes reçues par un notaire.

28 personnes reçues par un commissaire de justice.

Ce point-justice connaît **un taux de 2,19 usagers** reçus par heure de permanence **pour les consultations avocats, 2,45 pour les consultations de notaires** et **0,78 pour les consultations de commissaires de justice.**

Profil des publics

73% sont originaires de Toulouse (consultations d'avocats) et 56 % des consultants sont des femmes.

Âge des usagers du point-justice du TJ de Toulouse - site Camille Pujol :

Plus de 50 ans : 40 % (39 % moyenne départementale)

De 40 à 50 ans : 24 % (24 % moyenne départementale)

De 30 à 40 ans : 21 % (23 % moyenne départementale)

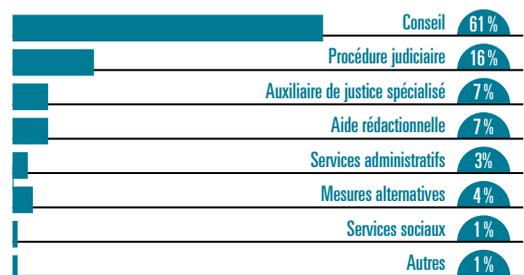
De 18 à 30 ans : 15 % (13 % moyenne départementale)

Consultations d'avocats

Les domaines du droit abordés

Ce point-justice, spécialisé en droit du logement (25 % des demandes en 2023) et en droit de la consommation (14 %) traite également un large spectre de besoins relevant du :

- **droit de la famille : 12 %**,
- **droit pénal & surendettement : 6 % chacun**
- **droit bancaire & droit de la construction : 5 % chacun**
- **problèmes d'expulsion, droit notarial, droit du travail et droit des étrangers : 3 % chacun**
- **droit administratif & troubles de voisinage : 2 % chacun**
- **autres thèmes : 11 %**



Orientations données

Concernant les permanences de notaires et de commissaires de justice au Tribunal Judiciaire de Toulouse - site Camille Pujol, se reporter pages 86 & 87.

Droit administratif au tribunal administratif de Toulouse

Mis en place en janvier 2010, suite à la demande du président du tribunal administratif, ce point-justice a rencontré son public. En effet, le succès de ces permanences spécialisées d'avocats a conduit à leur renforcement : ces consultations ont lieu une fois par mois.

Fréquentation stable

61 usagers reçus en 2023 sur les 10 permanences tenues soit un taux horaire de fréquentation de **2,03 usagers par heure** de permanence.

Les demandes concernent :

- **administratif / droit public : 81 %**
- **droit social : 5 %**
- **droit du travail & droit pénal : 3 % chacun**
- **droit du logement, droit de la construction, droit des étrangers & autres domaines du droit : 2 % chacun**

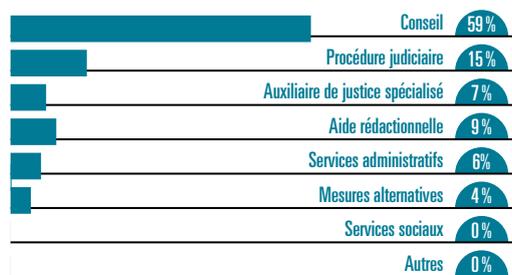
Profil des publics

41% des bénéficiaires de ces consultations viennent de Toulouse.

Plus de femmes que d'hommes consultent (43 % d'hommes et 57 % de femmes).

Âge des usagers :

- Plus de 50 ans : 49 %**
- De 40 à 50 ans : 13 %**
- De 30 à 40 ans : 23 %**
- De 18 à 30 ans : 15 %**



Orientations données

Aide aux victimes

France Victimes 31 & AAJC

Permanences France Victimes 31 en MJD

Fréquentation en hausse

1 887 entretiens dans les maisons de justice et du droit.

1 700 bénéficiaires informés.

MJD Toulouse Sud

707 personnes informées.

779 entretiens.

MJD Toulouse Nord

400 personnes informées.

472 entretiens.

MJD Tournefeuille

593 personnes informées.

636 entretiens.

Le bureau d'aide aux victimes du Tribunal Judiciaire de Toulouse

(France Victimes 31)

2 902 personnes ont été informées durant l'année 2023, soit un total de **4 147** entretiens (augmentation des entretiens de 10% en 2023).

Nature des infractions

Sur les **2 902** victimes aidées en 2023 :

2 887 ont été victimes d'une d'infraction,

15 personnes ont consulté pour un problème civil.

Sur ces **2 902** personnes :

1 729 ont consulté pour une atteinte aux personnes,

1 023 pour une atteinte aux biens,

135 pour accidents de la circulation.

1 087 personnes ont bénéficié d'un suivi de dossier.

Nature des infractions

Sur les **1 087** suivis :

750 ont consulté une atteinte aux personnes,

293 pour une atteinte aux biens,

44 pour accidents de la circulation.

Aide aux victimes au point-justice de St-Gaudens

Permanences de l'AAJC (Association d'Accompagnement Judiciaire Commingeois).

395 entretiens ont été réalisés en 2023 par l'AAJC dans le cadre de l'aide aux victimes.

Résolution amiable des litiges

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne a pour mission de promouvoir les modes de résolution amiable des litiges. En tant que structure d'information et de communication, il contribue à faire connaître au public les lieux de médiation et de conciliation.

Conciliation

Les conciliateurs de justice tiennent des permanences dans les locaux des Maisons de Justice et du Droit et dans les point-justice de Muret, de Ramonville et Rieumes.

S'agissant des MJD

- **445** personnes renseignées à la **MJD Sud**,
- **247** personnes renseignées à la **MJD Nord**,
- **279** personnes renseignées à la **MJD de Tournefeuille**,
- **768** personnes renseignées dans les **point-justice**.

Pour un total de **1 739** personnes reçues dans le cadre des MJD ou des point-justice.

S'agissant des point-justice

- **49 conciliateurs de justice** en Haute-Garonne
- **70 affaires terminées dont 27 conciliées** en Haute-Garonne
 - 64 affaires terminées sur le site du Tribunal Judiciaire de Toulouse dont 24 affaires conciliées
 - 6 affaires terminées sur le site du Tribunal Judiciaire de Saint Gaudens dont 3 affaires conciliées.

Répartition des contentieux soumis à conciliation :

- **Conflits de voisinage (nuisance et immobilier) : 30%**
- **Droit de la consommation : 29%**
- **Baux d'habitation : 22%**
- **Différents entre les personnes : 6%**
- **Litiges commerciaux : 4%**
- **Autres domaines : 4%**
- **Litiges de copropriété : 3%**
- **Litiges en matière prud'homale : 1%**
- **Droit rural : 1%**



Médiation

Médiation civile

Pour rappel, des permanences d'information sur la médiation civile ont été mises en place dès le 7 septembre 2021 au Tribunal Judiciaire de Toulouse dans les suites de l'expérimentation de la médiation civile sur injonction judiciaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le juge peut enjoindre les parties à rencontrer un médiateur qui leur présentera ce qu'est une mesure de médiation civile. Cette information est gratuite pour les justiciables. Afin d'accompagner le justiciable, deux permanences hebdomadaires, financées par le CDAD de la Haute Garonne, ont été mises en place le 7 septembre 2021 au Tribunal judiciaire de Toulouse le mardi matin et le mercredi matin.

En 2023, 42 réunions d'information sur la médiation ont été assurées par les associations de médiation avec 310 justiciables accueillis.

A partir de juin 2023, l'expérimentation aux référés expertises de la double désignation consultant/expert et médiateur a été mise en place.

Quatre associations tiennent ces permanences d'informations sur la médiation civile :

- **Centre de médiation Toulouse Pyrénées**, situé 2 Rue Escoussières Montgaillard à Toulouse est une association créée par l'ordre des avocats du Barreau de Toulouse. Les médiations y sont réalisées par des avocats médiateurs.
- **D'accord médiation**, située 8 chemin de Belbeze, 31240 à Saint-Jean. Cette association propose des médiateurs spécialistes des modes amiables de règlement des différends, d'origines professionnelles diverses pour intégrer ainsi une variété de compétences et de pratiques..
- **Espace Médiation et Idées (EMI)**, située 57 Bd de l'Embouchure à Toulouse est une association de médiateurs qui intervient dans divers domaines tels que le droit commercial, le droit civil (immobilier, voisinage, succession), le droit social, le droit familial, le droit des territoires, le droit scolaire, le droit de la santé...

- **Médiateurs ad'hoc**, située 5 Rue des Renforts à Toulouse, est une association regroupant des médiateurs agissant dans le cadre de médiations conventionnelles ou judiciaires.

Sur le site du Tribunal Judiciaire de Toulouse

- **167 ordonnances d'injonction ont été prononcées en 2023 :**
 - 141 en matière civile
 - 70 en matière familiale (liquidations, successions, partages.)
 - 31 relatives aux référés
 - 13 contentieux des majeurs protégés
 - 2 en matière sociale
 - et 12 injonctions dites 2 en 1
- **49 médiations conventionnelles suite à une injonction.**

Lorsque le juge enjoint les parties à rencontrer un médiateur et qu'un accord est finalement trouvé, il s'agit d'une médiation conventionnelle qui pourra ensuite faire l'objet d'une homologation par le Juge. La médiation est judiciaire lorsque le juge aura recueilli l'accord des parties pour procéder à une médiation et qu'il aura désigné un médiateur sur la liste de la Cour d'Appel. La médiation judiciaire doit respecter des délais prévus par la loi contrairement à la médiation conventionnelle.

En 2023 cette action a été pérennisée en intégrant le contentieux du pôle social (avril 2022), puis la protection des majeurs (avril 2023).

Médiation familiale

La médiation familiale permet un temps d'écoute, d'échanges et de négociation entre parents, avec l'aide d'un médiateur, pour désamorcer un conflit (souvent lié à une séparation ou à une rupture familiale) en prenant en considération les besoins de l'enfant.

Des permanences d'information sur la médiation familiale sont proposées gratuitement par les 5 associations conventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne (CIDFF 31, Accueil et Famille, EPE, MDEJ, EMG).

Sur le site du Tribunal Judiciaire de Toulouse

Accueil & famille

Située 353 Rte de Seysses à Toulouse, cette association a pour objet social de protéger les enfants en danger physique et moral, et de soutenir les parents en difficultés.

- **4 permanences se sont tenues** qui ont permis d'informer 4 personnes sur la mesure de médiation familiale.

Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF 31)

Située 95 Gd Rue Saint-Michel à Toulouse, cette association exerce une mission d'intérêt général dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes ainsi que de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

- **10 permanences se sont tenues** qui ont permis d'informer 24 personnes sur la mesure de médiation familiale.

Ecole des Parents et des Educateurs

Située 8 Av. des Mazades à Toulouse, cette association aide les parents et professionnels à comprendre les changements dans les relations familiales, scolaires, sociales et à s'adapter en élaborant des réponses qui leur permettent d'éduquer et de transmettre.

- **9 permanences se sont tenues** et ont permis d'informer 14 personnes sur la mesure de médiation familiale.

Il est à noter que la fréquentation de ces permanences est en hausse par rapport aux années précédentes.

Maison des Droits des Enfants et des Jeunes (MDEJ)

Située 22-24 Rue Monserby à Toulouse, cette association vient de fêter son trentième anniversaire. Elle propose la mise en place de lieux d'écoute et d'information juridiques pour les enfants et les jeunes, des ateliers pour les jeunes, un service de médiation familiale, du soutien à la parentalité ainsi que des formations pour les professionnels.

- **10 permanences se sont tenues** et ont permis d'informer 10 personnes sur la mesure de médiation familiale.

52 personnes ont été informées sur la médiation familiale en 2023 **au tribunal judiciaire de Toulouse.**

Perspective 2024 : Promouvoir à nouveau ces permanences de médiation sur le site internet de la structure dans un but d'une plus grande accessibilité pour les citoyens.

Sur le site du Tribunal Judiciaire de Saint-Gaudens

Au Tribunal Judiciaire de Saint-Gaudens, ces permanences se tiennent un lundi par mois de 9h à 12h sans rendez-vous.

Ecoute Moi Grandir (EMG)

Située 10, place Armand Marrast 31800 Saint-Gaudens, cette association qui intervient dans le secteur de l'enfance, de la petite enfance et de la famille sur le territoire du Comminges. Au travers de ces quatre activités, cette association s'attache à soutenir la parentalité, à faciliter l'émergence des compétences et des places de chaque membre de la famille.

- **En 2023, cette association a tenu 9 permanences.** Cela a permis d'informer 5 personnes durant des entretiens.
- **11 propositions de médiation familiale.**
- **11 médiations ont été ordonnées par la Juge aux Affaires Familiales** dont 2 ont donné lieu à un accord.

Médiation publique

Lorsqu'un litige oppose un administré à l'administration, une procédure de médiation est possible via le défenseur des droits. Il s'agit d'une autorité administrative indépendante de l'Etat, qui a notamment pour mission de défendre toutes personnes dont les droits ne seraient pas respectés (difficultés avec un service public, violation des règles de bonne conduite par un représentant de l'ordre public...). Le Défenseur des droits peut être saisi gratuitement, en ligne ou par courrier (*defenseurdesdroits.fr*).

Les délégués du défenseur des droits en 2023

MJD Sud et de Tournefeuille

684 personnes reçues en entretien donc 587 demandes en lien avec les services publics ; 19 pour des informations relatives aux droits de l'enfant, 12 pour des informations relatives à la lutte contre les discriminations et 13 en matière de déontologie de la sécurité.

Point-Justice renforcé de Muret

103 personnes reçues (91 demandes en lien avec les services publics, 1 relatives aux discriminations et 1 lanceur d'alerte).

Point-justice renforcé de Ramonville

80 personnes reçues (65 demandes en lien avec les services publics, 4 relatives aux droits de l'enfant et 4 relatives aux discriminations).

Au total 867 personnes ont été reçues par un délégué du défenseur des droits en 2023.

○3.4 Point-justice pour des publics ciblés

Etablissements pénitentiaires

Centre de détention de Muret

Centre pénitentiaire de Toulouse-Seysses

Point-justice en langue des signes française

MJD Toulouse Sud

Ramonville

TJ Toulouse

Point-justice hospitalier

Oncopole

Point-justice caritatifs

Secours populaire

Espace social du Grand-Ramier

CIAS de Saint-Gaudens

Point-justice dans les établissements pénitentiaires

Centre de détention de Muret

Centre pénitentiaire de Toulouse-Seysses

*Les point-justice dans les établissements
pénitentiaires permettent de répondre
aux besoins des détenus.*

Centre de détention de Muret

2 permanences • 3 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation en baisse



50 PERSONNES REÇUES

11 permanences en 2023 (106 en 2022/21 permanences)

1,52 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(1,68 en 2022)

A compter du mois de juin 2022, transformation d'une permanence généraliste, à coût constant, en permanence spécialisée en droit des étrangers, une fois par trimestre.

Le profil des publics

93%

PUBLIC MAJORITAIREMENT MASCULIN

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 27 %

De 40 à 50 ans : 31 %

De 30 à 40 ans : 33 %

De 18 à 30 ans : 9 %

Les domaines du droit abordés

54 % droit pénal

33 % droit des étrangers

8 % droit de de la famille

5 % autres domaines du droit

Les orientations données

73 % conseils exclusivement

14 % vers une procédure judiciaire

5 % vers une aide rédactionnelle

4 % **chacun** vers des services administratifs
& vers un auxiliaire de justice spécialisé

Commentaire d'avocat

« Très bon accueil »

Centre pénitentiaire de Toulouse-Seysse

1 permanence • 2 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation en hausse



42 PERSONNES REÇUES

10 permanences en 2023 (22 personnes en 2022/10 permanences)

1,40 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(0,73 en 2022)

A compter de juillet 2024, une alternance de thématiques : droit de la famille - droit des étrangers - droit généraliste sera mise en place au CP de Seysse.

Le profil des publics

88%

PUBLIC MAJORITAIREMENT MASCULIN

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 10 %

De 40 à 50 ans : 12 %

De 30 à 40 ans : 24 %

De 18 à 30 ans : 54 %

Les domaines du droit abordés

69 % droit pénal

12 % droit de de la famille

10 % droit des étrangers

5 % autres domaines du droit

4 % **chacun** droit du logement & surendettement

Les orientations données

62 % conseils exclusivement

21 % vers une procédure judiciaire

9 % vers un auxiliaire de justice spécialisé

4 % **chacun** des services administratifs, vers des services sociaux, vers une aide rédactionnelle & vers d'autres services

Commentaire d'avocat

« Accueil et organisation compliquée »

Permanences en langue des signes française Interpretis

Dispositif mis en place

Permanences d'avocats en LSF

Des permanences juridiques en Langue des Signes Française se tiennent à la MJD Toulouse Sud tous les seconds mardis du mois de 13h30 à 16h30, et depuis 2019 au point-justice renforcé de Ramonville le dernier lundi du mois de 14h à 17h20. La permanence se découpe en un temps de préparation avec l'interprète d'une durée de 30 minutes suivi de l'entretien avec le professionnel d'une durée d'une heure..

Ainsi, 3 consultations sont positionnées par permanence.

Intermédiation

Ce dispositif a été complété en 2021 par l'introduction de l'intermédiation et du rendez-vous supplémentaire avec l'avocat. A la suite de la réunion du 25 novembre 2021, il a été décidé de mettre en place une intermédiation au point-justice de Ramonville.

Les interprètes interviennent régulièrement pour des usagers sourds et entendants qui savent gérer une situation de communication en toute autonomie. Il arrive que la présence de l'interprète ne suffise pas à compenser la différence linguistique pour certaines personnes sourdes qui sont en grande difficulté. Dans ce cas, l'interprète intervient en collaboration avec un intermédiaire sourd diplômé. L'intermédiation a pour objectif de donner à chacun équité et autonomie maxi males, dans le mode de communication choisi par l'utilisateur sourd.

L'intermédiaire permet de lever les obstacles linguistiques et culturels entre des interlocuteurs sourds et entendants. Il a été également convenu de proposer une consultation supplémentaire avec l'avocat et l'interprète présents lors du premier rendez-vous.

Lorsqu'à l'issue de la consultation, est identifiée la nécessité de compléter les informations données par l'avocat, l'utilisateur sourd ou malentendant peut bénéficier d'une consultation supplémentaire d'1 heure au cabinet de l'avocat de permanence en présence dans la mesure du possible du même interprète.

Permanences de notaires en LSF

En 2022, des besoins ont été repérés en droit notarial. Afin de faciliter la prise de rendez-vous il a été envisagé de réserver 3 créneaux horaires (équivalent d'1 heure de rendez-vous) une fois par trimestre au sein de la permanence des notaires du tribunal judiciaire de Toulouse pour les personnes sourdes et malentendantes en présence d'un interprète en LSF de la SCOP Interpretis.

En 2023, un 4^e créneau horaire a été ouvert.



Information auprès des personnes sourdes

Avant l'expérimentation, le CDAD a mis en place une campagne de communication. Un affichage sur les lieux fréquentés par les personnes sourdes a été mis en place. Un encart spécifique a été créé sur nos plaquettes d'informations "Une question juridique" et "Les maisons de justice et du droit de la Haute-Garonne".

En parallèle, une information a été faite auprès des personnes sourdes via la diffusion de la vidéo en langue des signes sur la page Facebook d'Interpretis et via une liste de diffusion par mails.

Processus de réservation

Les personnes sourdes réservent leur consultation par SMS, email ou Skype. Le secrétariat d'Interpretis gère les plannings de réservation, la confirmation des rendez-vous pris et la résolution de la liste d'attente. Les vendredis précédant la permanence, un rappel est fait auprès des personnes qui ont réservé. La veille de la permanence, le secrétariat envoie à l'accueil de la MJD Toulouse Sud et au point-justice de Ramonville ainsi qu'aux notaires les informations nécessaires (nom de la personne, objet de la demande de consultation).

Le public accueilli

Le public accueilli présente différentes pathologies et certaines personnes ont des déficiences associées à la surdit  telles que :

- D ficiences intellectuelles
- D ficiences visuelles (sourd Usher)
- D ficiences pluri-handicap (trouble du langage, trouble de l'attention...)

C'est un public plut t f minin, les femmes repr sentant 58 % des consultants.

Fr quentation des permanences :

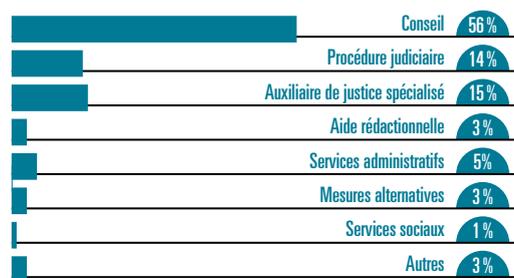
- 49 personnes re ues** sur les 18 permanences tenues par des avocats.
- 6 personnes re ues** sur les 6 permanences tenues par des notaires.

 ge des consultants :

- Plus de 50 ans : **45 %**
- De 40   50 ans : **36 %**
- De 30   40 ans : **17 %**
- De 18   30 ans : **2 %**

Les domaines trait s :

- droit de la famille : **35 %**
- droit p nal : **15 %**
- droit des  trangers : **11 %**
- droit du logement & autres demandes : **10 % chacun**
- droit du travail : **7 %**
- droit notarial & droit de la consommation : **4 % chacun**
- droit bancaire et violences conjugales : **2 % chacun**



Orientations donn es

Point-justice hospitalier

Oncopole

1 permanence d'avocats • 2 h / mois

1 permanence de notaires • 2 h / mois

Depuis la fin de l'année 2011, des patients confrontés à des difficultés de tous ordres (consommation, surendettement, logement...) peuvent bénéficier de consultations juridiques gratuites de professionnels du droit.

Ce point-justice est le fruit d'une réflexion partenariale avec la Ligue contre le cancer, qui gère les rendez-vous. Les permanences ont lieu dans la maison commune.

Depuis janvier 2023, il n'y a plus qu'une permanence d'avocats par mois au lieu de 2.

Une fréquentation stable



Le profil des publics

76%
DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **54 %**

De 40 à 50 ans : **26 %**

De 30 à 40 ans : **17 %**

De 18 à 30 ans : **3 %**

Les domaines du droit abordés

28 % droit de la famille

9 % chacun droit du travail, droit bancaire & droit notarial

5 % droit de la construction

4 % chacun droit du logement, droit social, surendettement & autres domaines du droit

2 % chacun droit pénal, droit administratif & troubles du voisinage

Les orientations données

76 % conseils exclusivement

7 % vers des services administratifs

6 % vers des services sociaux

4 % chacun vers une mesure alternative & vers d'autres services

2 % chacun vers une procédure judiciaire & vers un auxiliaire de justice spécialisé

Point-justice caritatifs

Point-justice en faveur des personnes en situation de pauvreté et de précarité

Déclinaison locale de la charte nationale de l'accès au droit signée le 21 février 2017 entre le ministère de la Justice et sept associations (Droits d'urgence, les Restaurants du Coeur, le Secours catholique, la fondation Abbé Pierre, la Cimade, ATD Quart monde et le Réseau national d'accès au droit et à la médiation).

Ouverture de 5 point-justice en 2021 pour les personnes en situation de précarité et de pauvreté. En complément du point-justice du CCAS de Toulouse, le CDAD de la Haute-Garonne propose des permanences mensuelles d'avocats gratuites au sein :

- Des Restos du Coeur (depuis le 11 mai 2021
Suppression en janvier 2023)
- Du Secours Populaire (depuis le 18 mai 2021)
- Du Secours Catholique (depuis le 22 juin 2021
Suppression en janvier 2023)
- Du CIAS de Saint-Gaudens (depuis le 5 octobre 2021)
- De l'Espace Social du Grand Ramier (le 6 octobre 2021)

Depuis leur ouverture, ces point-justice ont accueilli **258 personnes** (63 en 2021, 154 en 2022 et 41 en 2023).

Secours Populaire

3 permanences • 3 h / an • sur rendez-vous

Lieu

Siège du Secours Populaire
147, avenue des Etats-Unis - 31200 Toulouse

Permanence

3 permanences annuelles de 14h à 17h - Sur rendez-vous.



16 PERSONNES REÇUES

3 permanences en 2023 (32 personnes en 2022/9 permanences)

1,78 USAGER / HEURE DE PERMANENCE

(1,19 en 2022)

Le profil des publics

100%

DES CONSULTANTS
VIENNENT
DE TOULOUSE

62%

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 6 %

De 40 à 50 ans : 44 %

De 30 à 40 ans : 19 %

De 18 à 30 ans : 31 %

Les domaines du droit abordés

94 % droit des étrangers

6 % droit de la famille

Les orientations données

94 % conseils exclusivement

6 % vers des services administratifs

Espace social du Grand Ramier

4 permanences • 3 h / an • sur rendez-vous

Lieu

Espace social du Grand Ramier
10, avenue du Grand Ramier - 31400 Toulouse

Permanence

4 permanences annuelles de 10h à 13h - Sur rendez-vous.



22 PERSONNES REÇUES

4 permanences en 2023 (57 personnes en 2022/12 permanences)

1,83 USAGER / HEURE DE PERMANENCE

(1,58 en 2022)

Le profil des publics

86 %

DES CONSULTANTS
VIENNENT
DE TOULOUSE

59 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES HOMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 23 %

De 40 à 50 ans : 32 %

De 30 à 40 ans : 36 %

De 18 à 30 ans : 9 %

Les domaines du droit abordés

48 % droit des étrangers

20 % problèmes d'expulsion

8 % chacun chacun droit du travail, troubles
du voisinage & autres domaines du droit

4 % chacun droit de la famille & droit pénal

Les orientations données

74 % conseils exclusivement

9 % chacun vers des services administratifs
& vers d'autres mesures

4 % chacun vers une procédure judiciaire
& vers un auxiliaire de justice spécialisé

Commentaires d'avocats

« Des demandes concernant principalement du droit des étrangers. Il serait opportun de faire plus de permanences droit des étrangers et moins de généralistes »

« Public SDF, étrangers, précaires... Prise de rdv en ligne non adaptée »

CIAS de Saint-Gaudens

3 permanences • 3 h / an • sur rendez-vous

Lieu

Centre communal d'action sociale de Saint-Gaudens
centre social Azimut - place de la Libération
Espace Pégot - 31 800 Saint-Gaudens

Permanence

3 permanences annuelles de 13h30 à 16h30 - Sur rendez-vous



3 PERSONNES REÇUES

1 permanence en 2023 (36 personnes en 2022/11 permanences)

1 USAGER / HEURE DE PERMANENCE

(1,09 en 2022)

Le profil des publics

100 %

DES CONSULTANTS
VIENNENT
DE SAINT-GAUDENS

100 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 33 %

De 40 à 50 ans : 67 %

Les domaines du droit abordés

100 % autres domaines du droit

Les orientations données

100 % conseils exclusivement

○3.5 Point-justice généralistes

Auterive

Bagnères-de-Luchon

Balma

Bessières

Blagnac

Boulogne-sur-Gesse

Caraman

Carbonne

Castanet- Tolosan

Cazères

Toulouse

CCAS

Maison de la citoyenneté
nord

Maison de la citoyenneté
centre

Maison de la citoyenneté
sud-est

Maison de la citoyenneté
est

Maison de la citoyenneté
Rive Gauche

Colomiers

Cornebarrieu

Escalquens

Fronton

Grenade-sur-Garonne

Labège

Lacroix- Falgarde

Montgiscard

Nailloux

Quint-Fonsegrives

Revel

Rieumes

Saint-Jean

Villefranche-de-Lauragais

Villemur-sur-Tarn

Muret (point-justice renforcé) - p. 74 & 78

Ramonville (point-justice renforcé) - p. 75, 76 & 79

Saint-Gaudens (point-justice renforcé) - p. 77 & 80

Toulouse (point-justice renforcé) - p. 81 & 82

Auterive

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Ouvert en juin 2010, ce point-justice a tout d'abord été implanté au sein du CCAS pendant 10 ans, ce qui lui a donné une bonne visibilité à l'égard du public. Puis, en juin 2020 ce point-justice a été **intégré au sein de l'espace France Services** situé dans la zone industrielle Robert Lavigne à Auterive. Les permanences y sont tenues le 1^{er} jeudi de chaque mois.

Une fréquentation stable



66 PERSONNES REÇUES

11 permanences en 2023 (66 personnes en 2022/11 permanences)

2 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(2 en 2022)

Le profil des publics

62 %

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À AUTERIVE

67 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 33 %

De 40 à 50 ans : 21 %

De 30 à 40 ans : 39 %

De 18 à 30 ans : 7 %

Les domaines du droit abordés

44 % droit de la famille

10 % chacun droit de la consommation, droit notarial
& droit du travail

8 % droit pénal

4 % droit du logement & autres domaines du droit

1 % chacun droit social, droit administratif,
droit bancaire, droit de la construction
& troubles du voisinage

Les orientations données

52 % conseils exclusivement

21 % vers une procédure judiciaire

13 % vers un auxiliaire spécialisé

5 % chacun vers une mesure alternative
& une aide rédactionnelle

2 % vers des services administratifs

1 % chacun vers des services sociaux & vers d'autres
services

Bagnères-de-Luchon

1 permanence • 2 h / mois • sur rendez-vous

Ouvert en février 2005, ce point-justice généraliste du sud du département est situé dans un secteur caractérisé par des difficultés de transport. Les permanences y sont tenues le 1^{er} mercredi de chaque mois.

Une fréquentation hausse



54 PERSONNES REÇUES

11 permanences en 2023 (44 personnes en 2022/11 permanences)

2,45 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(1,22 en 2022)

Ce point-justice se situe désormais dans la fourchette idéale du critère retenu de 2 à 3 usagers par heure de permanence.

Le profil des publics

81%

DES CONSULTANTS SONT DOMICILIÉS À BAGNÈRES DE LUCHON

56%

DES CONSULTANTS SONT DES HOMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 74 %

De 40 à 50 ans : 7 %

De 30 à 40 ans : 13 %

De 18 à 30 ans : 4 %

Mineurs : 2 %

Les domaines du droit abordés

- 20 % droit du logement & droit de la famille
- 13 % chacun droit de la famille & autres domaines du droit
- 8 % chacun droit notarial & troubles du voisinage
- 7 % droit pénal
- 5 % droit du travail
- 4 % chacun droit de la consommation, droit social & droit de la construction
- 2 % droit bancaire

Les orientations données

- 67 % conseils exclusivement
- 20 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 9 % aide rédactionnelle
- 2 % chacun vers une procédure judiciaire & vers d'autres services

Balma

2 permanences • 3 h / mois • sur rendez-vous

Ouvert en janvier 2003, ce point-justice situé à l'est de Toulouse accueille des permanences le 2^e et le 4^e mercredi du mois, sur deux lieux différents.

Une fréquentation stable



112 PERSONNES REÇUES

17 permanences en 2023 (113 personnes en 2022/17 permanences)

2,20 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(1,98 en 2022)

Ce point-justice se situe juste dans de la fourchette idéale de 2 à 3 usagers par heure de permanence.

Le profil des publics

74%

DES CONSULTANTS SONT DOMICILIÉS À BALMA

63%

DES CONSULTANTS SONT DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 39 %

De 40 à 50 ans : 24 %

De 30 à 40 ans : 25 %

De 18 à 30 ans : 12 %

Les domaines du droit abordés

- 30 % droit de la famille
- 12 % autres domaines du droit
- 10 % droit pénal
- 7 % chacun droit du logement & droit notarial
- 6 % chacun droit du travail, droit administratif & droit bancaire
- 5 % droit de la construction
- 3 % droit de la consommation
- 2 % chacun droit des étrangers, troubles du voisinage & surendettement
- 1 % chacun expulsion & droit social

Les orientations données

- 69 % conseils exclusivement
- 8 % chacun vers une aide rédactionnelle & vers une procédure judiciaire
- 5 % chacun vers une mesure alternative, vers un auxiliaire de justice spécialisé & recours à d'autres services

Bessières

1 permanence • 2 h / mois • sur rendez-vous

Cette permanence a été créée en mars 2018 au sein du CCAS de Bessières en complément de la permanence de Villemur-sur-Tarn.

Une permanence en légère baisse



39 PERSONNES REÇUES

9 permanences en 2023 (68 personnes en 2022/11 permanences)

2,17 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(2,06 en 2022)

Ce point-justice se situe dans dans la fourchette idéale du critère retenu de 2 à 3 usagers par heure de permanence.

Le profil des publics

54 %

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À BESSIÈRES

54 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 28 %

De 40 à 50 ans : 33 %

De 30 à 40 ans : 26 %

De 18 à 30 ans : 13 %

Les domaines du droit abordés

42 % droit de la famille

13 % droit du logement

8 % chacun droit de la consommation, troubles
du voisinage & autres domaines du droit

6 % droit du travail

3 % chacun droit pénal, droit des étrangers,
droit bancaire, droit social & surendettement

Les orientations données

80 % conseils exclusivement

8 % vers une procédure judiciaire

3 % chacun vers un auxiliaire de justice spécialisé,
vers une aide rédactionnelle, vers des services
sociaux & vers des services administratifs

Blagnac

2 permanences • 3 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation stable



151 PERSONNES REÇUES

21 permanences en 2023 (147 personnes en 2021/22 permanences)

2,40 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(2,23 en 2022)

Ce point-justice se situe dans la fourchette idéale du critère retenu de 2 à 3 usagers par heure de permanence.

Le profil des publics

88%

**DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À BLAGNAC**

58%

**DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES**

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 44 %

De 40 à 50 ans : 24 %

De 30 à 40 ans : 21 %

De 18 à 30 ans : 11 %

Les domaines du droit abordés

- 43 % droit de la famille
- 11 % autres domaines du droit droit du travail
- 8 % droit pénal
- 7 % droit de la consommation
- 6 % droit du travail
- 5 % droit du logement
- 3 % chacun droit notarial, expulsion & droit des étrangers
- 2 % chacun droit social, droit de la construction, droit bancaire & surendettement
- 1 % chacun droit administratif, les violences conjugales & troubles du voisinage

Les orientations données

- 63 % conseils exclusivement
- 14 % vers une procédure judiciaire
- 9 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 5 % chacun vers une mesure alternative & vers une aide rédactionnelle
- 2 % vers les services administratifs
- 1 % chacun vers les services sociaux & vers d'autres mesures

Point-justice de Blagnac

Point de vue des bénéficiaires

18 personnes ont répondu au sondage réalisé par l'accueil du point-justice

- 89 % venaient pour la 1^{re} fois et 89 % de leur propre initiative. Les sondés ont connu le point-justice principalement par le bouche à oreilles (33 %), par la mairie (44 %), et par le site du CDAD (17 %).

- 56 % sont venus parce que c'est gratuit.

- 50 % sont des employés et 17 % chacun sont des cadres et demandeurs d'emploi. 6 % sont des retraités et 11 % d'autres professions.

- **Leur niveau de satisfaction est très élevé :**

La qualité de l'accueil est saluée par 100 % des sondés, 100 % conseilleraient cette permanence à un proche.

Les explications données sont claires pour 100 % d'entre eux, ils ont le sentiment d'avoir été écouté et compris et sont satisfaits de la proximité du point-justice, 83 % de la facilité de prise de rendez-vous, 100 % des horaires, 94 % de la brièveté de l'attente sur place et 67 % de l'anonymat.

- A l'issue de la consultation, 72 % disent y voir plus clair, 78 % comptent suivre les avis reçus et 67 % ont envie de défendre leurs droits.

Des souhaits

50 % souhaitent des permanences supplémentaires, 6 % une modification des jours ou des horaires de la permanence et 17 % souhaitent une aide au montage des dossiers.

Des suggestions et des remerciements

- « Accueil chaleureux & conseils reçus conformes à mes attentes »
- « Personne à l'écoute très humaine et un très bon apport en conseils »
- « Accueil agréable, conseils & possibilité de poser différentes questions »

Point-justice de Caraman

Point de vue des bénéficiaires

11 personnes ont répondu au sondage réalisé par l'accueil du point-justice

- 91 % venaient pour la 1^{re} fois et 73 % de leur propre initiative. Les sondés ont connu le point-justice principalement par la mairie (64 %), par le bouche à oreilles (18 %), par un service social et par le site du CDAD (9 % chacun).

- 64 % sont venus parce que c'est gratuit.

- 64 % sont des employés et 9 % chacun sont des retraités et demandeurs d'emploi. 18 % sont d'autres professions.

- **Leur niveau de satisfaction est très élevé :**

La qualité de l'accueil est saluée par 91 % des sondés, 100 % conseilleraient cette permanence à un proche.

Les explications données sont claires pour 73 % d'entre eux, 82 % ont le sentiment d'avoir été écoutés et compris et sont satisfaits de la proximité du point-justice, ainsi que de la facilité de prise de rendez-vous et des horaires, 73 % de la brièveté de l'attente sur place et 73 % de l'anonymat.

- A l'issue de la consultation, 55 % disent y voir plus clair, 73 % comptent suivre les avis reçus et 36 % ont envie de défendre leurs droits.

Des souhaits

27 % souhaitent des permanences supplémentaires, 18 % souhaitent une aide au montage des dossiers et des permanences sur rdv.

Boulogne-sur-Gesse

1 permanence • 2 h / mois • sur rendez-vous

Ouvert en février 2005, ce point-justice du sud du département propose une permanence le 2^e mercredi du mois. Cette permanence répond à un objectif de proximité.

Le transfert de cette permanence dans la France Services de Boulogne-sur-Gesse a eu lieu en octobre 2021.

Cette permanence a fait l'objet d'une suppression dans le cadre de la rationalisation en février 2023 et a été rétablie.

Un taux horaire de fréquentation en hausse



33 PERSONNES REÇUES

6 permanences en 2023 (33 personnes en 2022/8 permanences)

2,75 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(2,06 en 2022)

Le profil des publics

67%

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS À
BOULOGNE-SUR-GESSE

61%

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **64%**

De 40 à 50 ans : **24%**

De 30 à 40 ans : **6%**

De 18 à 30 ans : **6%**

Les domaines du droit abordés

24 % droit de la famille

19 % autres domaines du droit

15 % droit du logement

9 % droit pénal

6 % chacun droit du travail, droit social, droit des étrangers, troubles du voisinage & droit de la consommation

3 % droit notarial

Les orientations données

76 % conseils exclusivement

15 % vers d'autres mesures

6 % chacun vers une procédure judiciaire, vers des services administratifs & vers une aide rédactionnelle

Caraman

1 permanence • 2 h / 3 mois • sur rendez-vous

L'ouverture de ce point-justice en 2012 dans les locaux de la communauté de communes Terres du Lauragais, à raison d'une permanence tous les 3 mois de 2h, répond à un objectif de proximité. Ce point-justice propose une permanence d'avocats bi-semestrielle de 2h.

Une fréquentation en baisse



15 PERSONNES REÇUES

3 permanences en 2023 (27 personnes en 2022/5 permanences)

2,50 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(2,70 en 2022)

En complément, deux permanences bi-semestrielles de 2 h ont été créées ; la première au sein de la MSAP de Nailloux en octobre 2018, labellisée France services en septembre 2019 et la deuxième à la mairie de Villefranche-de-Lauragais depuis septembre 2021.

Le profil des publics

73%

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS À
L'EXTÉRIEUR DE CARAMAN

87%

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **47%**

De 40 à 50 ans : **33%**

De 30 à 40 ans : **13%**

De 18 à 30 ans : **7%**

Les domaines du droit abordés

43 % droit de la famille

13 % chacun droit social, droit bancaire & droit de la construction

6 % chacun droit de la consommation, droit du travail & autres domaines du droit

Les orientations données

33 % vers une procédure judiciaire

29 % conseils exclusivement

19 % vers un auxiliaire spécialisé

14 % vers une mesure alternative

5 % vers une aide rédactionnelle

Carbonne

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Ce point-justice a été ouvert en mai 2010. Les permanences mensuelles d'avocats se tiennent à la mairie, le 1^{er} lundi après-midi du mois. La permanence a été intégrée au sein de la Maison de Services Au Public labellisée France Services en novembre 2020.

Une fréquentation stable



51 PERSONNES REÇUES

10 permanences en 2023 (55 personnes en 2022/11 permanences)

2,55 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(1,67 en 2022)

Ce point-justice se situe désormais dans la fourchette idéale du critère retenu de 2 à 3 usagers par heure de permanence.

Le profil des publics

61%

DES CONSULTANTS SONT DOMICILIÉS EN DEHORS DE CARBONNE

59%

DES CONSULTANTS SONT DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **61%**

De 40 à 50 ans : **25%**

De 30 à 40 ans : **12%**

De 18 à 30 ans : **2%**

Les domaines du droit abordés

- 30 % droit de la famille
- 13 % droit notarial
- 12 % chacun droit du logement & droit du travail
- 8 % chacun droit de la consommation & autres domaines du droit
- 3 % chacun droit pénal, expulsion & surendettement
- 2 % chacun droit administratif/public, droit des étrangers, droit bancaire & troubles du voisinage

Les orientations données

- 68 % conseils exclusivement
- 10 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 8 % chacun vers une procédure judiciaire & vers une aide rédactionnelle
- 3 % chacun vers une mesure alternative & vers des services administratifs

Castanet-Tolosan

2 permanences • 3 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation stable



134 PERSONNES REÇUES

21 permanences en 2023 (131 personnes en 2022/20 permanences)

2,13 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(2,18 en 2022)

Ce point-justice se situe dans la fourchette idéale du critère retenu de 2 à 3 usagers par heure de permanence.

Le profil des publics

67%

DES CONSULTANTS SONT DOMICILIÉS À CASTANET-TOLOSAN

67%

DES CONSULTANTS SONT DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **48%**

De 40 à 50 ans : **25%**

De 30 à 40 ans : **16%**

De 18 à 30 ans : **11%**

Les domaines du droit abordés

- 31 % droit de la famille
- 11 % chacun droit du logement & droit pénal
- 9 % chacun droit de la consommation & autres domaines du droit
- 7 % droit du travail
- 5 % chacun droit administratif & droit de la construction
- 4 % droit notarial
- 2 % chacun droit des étrangers, troubles du voisinage & droit social
- 1 % chacun droit bancaire & surendettement

Les orientations données

- 60 % conseils exclusivement
- 10 % vers une procédure judiciaire
- 8 % chacun vers un auxiliaire de justice spécialisé & vers une aide rédactionnelle
- 6 % vers d'autres services
- 4 % vers des services administratifs
- 3 % vers une mesure alternative
- 1 % vers des services sociaux

Point-justice de Castanet-Tolosan

Point de vue des bénéficiaires

91 personnes ont répondu au sondage réalisé par l'accueil du point-justice

• **81 % venaient pour la 1^{re} fois et 74 % de leur propre initiative.**

Les sondés ont connu le point-justice principalement par le bouche à oreilles (27 %), par la mairie (34 %), par un service social (22 %) et par le site du CDAD (27 %).

• **59 % sont venus parce que c'est gratuit.**

• 56 % sont des cadres, 25 % chacun sont des employés, ouvriers et retraités. 10 % sont des demandeurs d'emploi et 12 % d'autres professions.

• **Leur niveau de satisfaction est très élevé :**

La qualité de l'accueil est saluée par 97 % des sondés, 91 % conseilleraient cette permanence à un proche.

Les explications données sont claires pour 86 % d'entre eux, 85 % ont le sentiment d'avoir été écoutés et compris.

77 % sont satisfaits de la proximité du point-justice, 71 % de la facilité de prise de rendez-vous, 68 % des horaires, 85 % de la brièveté de l'attente sur place et 54 % de l'anonymat.

• A l'issue de la consultation, 72 % disent y voir plus clair, 78 % comptent suivre les avis reçus et 67 % ont envie de défendre leurs droits.

Des souhaits

40 % souhaitent des permanences supplémentaires, 26% une aide au montage des dossiers et 3% une modification des jours et horaires de la permanence.

Des suggestions et des remerciements

« Très satisfaite, merci beaucoup »

« Prendre le temps d'étudier le dossier en détail »

« Il faudrait des avocats spécialisés selon les domaines »

« Merci à France Services de Castanet Tolosan c'est vraiment très très bien... à développer encore plus dans toutes les communes »

« J'ai bien été renseigné et bien accueilli et c'est mieux d'être accompagné jusqu'au bout »

Cazères

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Cette permanence de 3 h a été créée en juin 2018 au sein des locaux de la Communauté de communes Cœur de Garonne en complément de la permanence de Rieumes.

Une permanence en baisse



56 PERSONNES REÇUES

11 permanences en 2023 (60 personnes en 2022/11 permanences)

1,70 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(2,77 en 2021)

Ce point-justice ne se situe plus dans la fourchette idéale du critère retenu de 2 à 3 usagers par heure de permanence.

Le profil des publics

71 %

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À CAZÈRES

69 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 57 %

De 40 à 50 ans : 24 %

De 30 à 40 ans : 14 %

De 18 à 30 ans : 5 %

Les domaines du droit abordés

31 % droit de la famille

11 % chacun droit pénal & autres domaines du droit

8 % chacun droit du logement & droit notarial

6 % chacun droit de la construction

& troubles du voisinage

4 % chacun droit du travail, droit social,

droit de la consommation & surendettement

2 % droit bancaire

Les orientations données

75 % conseils exclusivement

10 % vers une procédure judiciaire

9 % vers un auxiliaire de justice spécialisé

4 % vers une aide rédactionnelle

2 % vers des services administratifs

Centre Toulouse – CCAS

1 permanence • 3 h / semaine • sur rendez-vous

Une fréquentation en nette hausse



314 PERSONNES REÇUES

47 permanences en 2023 (264 personnes en 2022/45 permanences)

2,23 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(1,96 en 2022)

Ce point-justice se situe désormais dans la fourchette idéale de 2 à 3 usagers par heure de permanence.

Le profil des publics

80 %

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À TOULOUSE

55 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES HOMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 38 %

De 40 à 50 ans : 25 %

De 30 à 40 ans : 22 %

De 18 à 30 ans : 15 %

Les domaines du droit abordés

- 18 % droit de la famille
- 12 % chacun chacun droit pénal, droit des étrangers & autres domaines du droit
- 9 % chacun droit du logement & droit de la consommation
- 5 % chacun droit du travail & droit social
- 4 % chacun droit bancaire & troubles du voisinage
- 3 % chacun droit administratif & surendettement
- 2 % droit notarial
- 1 % chacun problèmes d'expulsion & violences conjugales

Les orientations données

- 58 % conseils exclusivement
- 12 % vers une procédure judiciaire
- 9 % vers une aide rédactionnelle
- 8 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 4 % vers une mesure alternative
- 5 % vers des services administratifs
- 2 % chacun vers les services sociaux & vers d'autres services

Commentaires d'avocats

« Beaucoup de rendez-vous non honorés »
« Certaines problématiques ne relèvent pas des compétences d'un avocat »

Maison de la citoyenneté

Nord

1 permanence • 2 h / mois • sur rendez-vous

Depuis février 2023, la fréquence des permanences est passée de deux par mois à une par mois.

Une fréquentation en baisse



27 PERSONNES REÇUES

8 permanences en 2023 (71 personnes en 2022/20 permanences)

1,69 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(1,78 en 2022)

Le profil des publics

96 %

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À TOULOUSE

67 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 56 %

De 40 à 50 ans : 15 %

De 30 à 40 ans : 15 %

De 18 à 30 ans : 14 %

Les domaines du droit abordés

- 36 % droit de la famille
- 14 % chacun droit des étrangers & autres domaines du droit
- 6 % chacun droit du logement, droit pénal, droit administratif & droit bancaire
- 3 % chacun droit du travail, droit de la construction, troubles du voisinage & droit notarial

Les orientations données

- 57 % conseils exclusivement
- 14 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 10 % vers une aide rédactionnelle
- 7 % chacun vers une procédure judiciaire & vers un service administratif
- 5 % vers une mesure alternative

Maison de la citoyenneté

Centre

1 permanence • 2 h / mois • sur rendez-vous

Depuis février 2023, la fréquence des permanences est passée de deux par mois à une par mois.

Une fréquentation en hausse



37 PERSONNES REÇUES

11 permanences en 2023 (57 personnes en 2022/20 permanences)

1,68 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(1,43 en 2022)

Le profil des publics

92 %

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À TOULOUSE

68 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 54 %

De 40 à 50 ans : 19 %

De 30 à 40 ans : 11 %

De 18 à 30 ans : 16 %

Les domaines du droit abordés

- 22 % droit de la famille
- 17 % droit du logement
- 13 % autres domaines du droit
- 10 % **chacun** droit de la consommation & droit pénal
- 8 % **chacun** droit des étrangers & droit bancaire
- 3 % **chacun** droit du travail, droit notarial, problèmes d'expulsion & droit de la construction

Les orientations données

- 52 % conseils exclusivement
- 16 % vers une procédure judiciaire
- 14 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 6 % **chacun** vers une aide rédactionnelle & vers une mesure alternative
- 4 % vers des services administratifs
- 2 % vers d'autres services

Maison de la citoyenneté

Sud-est

1 permanence • 2 h / mois • sur rendez-vous

Depuis février 2023, la fréquence des permanences est passée de deux par mois à une par mois.

Une fréquentation stable



31 PERSONNES REÇUES

11 permanences en 2023 (51 personnes en 2022/20 permanences)

1,41 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(1,28 en 2021)

Le profil des publics

81 %

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À TOULOUSE

55 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES HOMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 58 %

De 40 à 50 ans : 35 %

De 30 à 40 ans : 7 %

Les domaines du droit abordés

- 19 % droit de la famille
- 15 % droit du travail
- 9 % **chacun** droit du logement, droit bancaire & droit de la construction
- 7 % **chacun** droit notarial, droit social & autres domaines du droit
- 4 % **chacun** droit de la consommation, droit pénal & droit des étrangers

Les orientations données

- 74 % conseils exclusivement
- 10 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 7 % vers une mesure alternative
- 3 % **chacun** vers une aide rédactionnelle, vers des services administratifs & vers une procédure judiciaire

Maison de la citoyenneté

Est

1 permanence • 2 h / mois • sur rendez-vous

Depuis février 2023, la fréquence des permanences est passée de deux par mois à une par mois.

Une fréquentation stable



38 PERSONNES REÇUES

9 permanences en 2023 (60 personnes en 2022/19 permanences)

1,63 USAGERS/HEURE DE PERMANENCE

(2,11 en 2022)

Le profil des publics

89 %

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À TOULOUSE

74 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 34 %

De 40 à 50 ans : 24 %

De 30 à 40 ans : 29 %

De 18 à 30 ans : 13 %

Les domaines du droit abordés

27 % droit de la famille

12 % droit pénal

9 % chacun droit du logement, droit du travail
& troubles du voisinage

8 % chacun droit des étrangers & droit administratif

3 % chacun problèmes d'expulsion,
droit de la consommation, surendettement,
droit bancaire, droit social & autres domaines
du droit

Les orientations données

55 % conseils exclusivement

13 % vers une procédure judiciaire

12 % vers des mesures alternatives

8 % vers une aide rédactionnelle

6 % vers un auxiliaire de justice spécialisé

4 % vers des services administratifs

2 % chacun vers des services sociaux
& vers d'autres services

Maison de la citoyenneté

Rive Gauche

1 permanence • 2 h / mois • sur rendez-vous

Depuis février 2023, la fréquence des permanences est passée de deux par mois à une par mois.

Une fréquentation stable



33 PERSONNES REÇUES

9 permanences en 2023 (50 personnes en 2021/20 permanences)

1,83 USAGERS/HEURE DE PERMANENCE

(1,25 en 2022)

Le profil des publics

88 %

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À TOULOUSE

55 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES HOMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 61 %

De 40 à 50 ans : 12 %

De 30 à 40 ans : 21 %

De 18 à 30 ans : 6 %

Les domaines du droit abordés

18 % droit de la famille

14 % droit du logement

11 % droit des étrangers

8 % chacun droit pénal, droit de la consommation
& troubles du voisinage

6 % chacun droit du travail, droit administratif,
droit bancaire, droit de la construction
& autres domaines du droit

3 % problèmes d'expulsion

Les orientations données

60 % conseils exclusivement

13 % chacun vers une aide rédactionnelle
& vers des services administratifs

6 % chacun vers une procédure judiciaire
& vers une mesure alternative

2 % vers un auxiliaire de justice spécialisé

Colomiers

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation stable



57 PERSONNES REÇUES

11 permanences en 2023 (94 personnes en 2022/22 permanences)

1,73 USAGERS/HEURE DE PERMANENCE

(1,42 en 2022)

Le profil des publics

91%

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À COLOMIERS

70%

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 42 %

De 40 à 50 ans : 35 %

De 30 à 40 ans : 11 %

De 18 à 30 ans : 12 %

Les domaines du droit abordés

- 46 % droit de la famille
- 11 % chacun droit du travail & autres domaines du droit
- 8 % droit des étrangers
- 6 % chacun droit du logement & droit pénal
- 4% droit administratif
- 2 % chacun droit social, droit bancaire, droit de la consommation & surendettement

Les orientations données

- 61 % conseils exclusivement
- 21 % vers une procédure judiciaire
- 8 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 5 % vers des services administratifs
- 3 % vers une aide rédactionnelle
- 2 % vers une mesure alternative

Cornebarrieu

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Une permanence en légère hausse



63 PERSONNES REÇUES

11 permanences en 2023 (54 personnes en 2022/12 permanences)

1,75 USAGERS/HEURE DE PERMANENCE

(1,50 en 2022)

Le profil des publics

46%

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À CORNEBARRIEU

59%

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 35 %

De 40 à 50 ans : 13 %

De 30 à 40 ans : 33 %

De 18 à 30 ans : 19 %

Les domaines du droit abordés

- 38 % droit de la famille
- 12 % autres domaines du droit
- 10 % droit pénal
- 7 % chacun droit de la consommation & droit du travail
- 6 % droit bancaire
- 4 % chacun droit du logement & droit de la construction
- 3 % chacun droit administratif, droit notarial & droit des étrangers
- 1 % chacun droit social, troubles du voisinage & violences conjugales

Les orientations données

- 55 % conseils exclusivement
- 17 % chacun vers une procédure judiciaire & vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 4 % chacun vers une mesure alternative & vers une aide rédactionnelle
- 2 % vers des services administratifs
- 1 % vers des services sociaux

Commentaires d'avocats

« Beaucoup trop d'annulations sans prévenir »

Point-justice de Cornebarrieu

Point de vue des bénéficiaires

24 personnes ont répondu au sondage réalisé par l'accueil du point-justice

- **88 % venaient pour la 1^{re} fois et 79 % de leur propre initiative.**
Les sondés ont connu le point-justice principalement par le site du CDAD (42%), la mairie (21%), un service social (17%), par le bouche à oreilles et le personnel judiciaire (8% chacun).
- **54 % sont venus parce que c'est gratuit.**
- 29% sont des employés, 21% sont des cadres et des retraités, 17% sont des demandeurs d'emploi et 8% sont des ouvriers.
- **Leur niveau de satisfaction est très élevé :**
La qualité de l'accueil est saluée par 96 % des sondés, 96 % conseilleraient cette permanence à un proche.
Les explications données sont claires pour 88 % d'entre eux, 92 % ont le sentiment d'avoir été écouté et compris.
79 % sont satisfaits de la proximité du point-justice, 75 % de la facilité de prise de rendez-vous, 79 % des horaires, 96 % de la brièveté de l'attente sur place et 79 % de l'anonymat.
- A l'issue de la consultation, 71 % disent y voir plus clair, 83 % comptent suivre les avis reçus et 54 % ont envie de défendre leurs droits.

Des souhaits

42 % souhaitent des permanences supplémentaires, 13 % une modification des jours ou des horaires de la permanence et 8 % souhaitent une aide au montage des dossiers.

Des suggestions et des remerciements

- « C'est super, j'ai pu sortir du rdv éclairé sur mes devoirs et possibilités »
- « Des rdv plus longs (30 min) et spécialisés (droit famille, droit pénal) serait un plus »

Escalquens

1 permanence • 2 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation en hausse



51 PERSONNES REÇUES

11 permanences en 2023 (65 personnes en 2022/21 permanences)

2,32 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(1,55 en 2022)

Ce point-justice est à nouveau dans la tranche idéale de fréquentation horaire (2 à 3 usagers / heure).

Le profil des publics

76%

DES CONSULTANTS SONT DOMICILIÉS À ESCALQUENS

59%

DES CONSULTANTS SONT DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 35 %

De 40 à 50 ans : 29 %

De 30 à 40 ans : 27 %

De 18 à 30 ans : 10 %

Les domaines du droit abordés

48 % droit de la famille

12 % droit du travail

9 % chacun droit pénal & autres domaines du droit

5 % droit de la consommation

4 % chacun droit de la construction & droit du logement

2 % chacun droit administratif, droit bancaire,

surendettement, droit notarial,

problèmes de voisinage, violences conjugales

& problèmes d'expulsion

Les orientations données

70 % conseils exclusivement

14 % vers une procédure judiciaire

7 % vers un auxiliaire de justice spécialisé

4 % vers une aide rédactionnelle

3 % vers une mesure alternative

2 % vers des services sociaux

Fronton

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Ouvert en avril 2010, ce point-justice a rencontré son public.

Les permanences mensuelles sont organisées sur rendez-vous le 2^e lundi du mois, de 15 h à 18 h. Elles sont signalées dans la rubrique *emploi/social/permanences sociales* du site internet de la mairie de Fronton.

Une fréquentation stable



51 PERSONNES REÇUES

9 permanences en 2023 (66 personnes en 2022/11 permanences)

1,89 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(2,00 en 2022)

Le profil des publics

63 %

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À FRONTON

63 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 31 %
De 40 à 50 ans : 45 %
De 30 à 40 ans : 24 %

Les domaines du droit abordés

- 37 % droit de la famille
- 11 % chacun droit notarial & autres domaines du droit
- 8 % droit de la construction
- 6 % chacun droit du travail, droit du logement & droit de la consommation
- 5 % droit administratif
- 2 % chacun droit pénal, droit social, droit bancaire, violences conjugales & troubles du voisinage

Les orientations données

- 50 % conseils exclusivement
- 27 % vers une procédure judiciaire
- 11 % vers une mesure alternative
- 5 % vers une aide rédactionnelle
- 3 % chacun vers un auxiliaire de justice spécialisé & vers des services sociaux
- 1 % vers d'autres services

Grenade-sur-Garonne

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Ouvert en 2008 en concertation avec la Communauté de Communes des Hauts-Tolosans, la permanence se tient tous les 3^{es} mercredis. Ce point-justice est signalé sur le site internet de la communauté de Communes.

Une fréquentation particulièrement élevée



80 PERSONNES REÇUES

11 permanences en 2023 (83 personnes en 2022/10 permanences)

2,42 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(2,67 en 2021)

Ce point-justice se situe dans la fourchette élevée de l'indice de référence (de 2 à 3 usagers / heure de permanence).

Le profil des publics

45 %

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À GRENADE

65 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 46 %
De 40 à 50 ans : 29 %
De 30 à 40 ans : 21 %
De 18 à 30 ans : 4 %

Les domaines du droit abordés

- 46 % droit de la famille
- 8 % chacun droit de la consommation, droit du travail, droit social & troubles du voisinage
- 6 % chacun droit notarial & droit bancaire
- 4 % autres domaines du droit
- 3 % droit du logement
- 1 % chacun droit des étrangers, droit administratif & droit de la construction

Les orientations données

- 60 % conseils exclusivement
- 22 % vers une procédure judiciaire
- 8 % vers une aide rédactionnelle
- 5 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 3 % vers une mesure alternative
- 2 % vers d'autres services

Commentaires d'avocats

« Très bon accueil »

Labège

2 permanences • 2 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation stable



99 PERSONNES REÇUES

21 permanences en 2023 (92 personnes en 2022/22 permanences)

2,36 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(2,09 en 2022)

Ce point-justice se situe dans la tranche idéale de fréquentation horaire (2 à 3 usagers / heure).

Le profil des publics

49 %

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À LABÈGE

70 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 40 %

De 40 à 50 ans : 22 %

De 30 à 40 ans : 24 %

De 18 à 30 ans : 14 %

Les domaines du droit abordés

38 % droit de la famille

13 % droit du travail

8 % droit du logement

7 % chacun droit de la consommation
& autres domaines du droit

6 % chacun droit pénal & droit notarial

4 % droit de la construction

3 % chacun droit social & troubles de voisinage

2 % droit administratif

1 % chacun droit bancaire, violences conjugales
& problèmes d'expulsion

Les orientations données

67 % conseils exclusivement

12 % vers une procédure judiciaire

8 % vers un auxiliaire de justice spécialisé

6 % vers une aide rédactionnelle

4 % vers des services administratifs

3 % vers des mesures alternatives

Lacroix-Falgarde

1 permanence • 2 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation stable



31 PERSONNES REÇUES

9 permanences en 2023 (26 personnes en 2022/11 permanences)

1,72 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(1,30 en 2022)

Le profil des publics

52 %

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À LACROIX-FALGARDE

71 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 42 %

De 40 à 50 ans : 26 %

De 30 à 40 ans : 19 %

De 18 à 30 ans : 13 %

Les domaines du droit abordés

22 % droit de la famille

14 % chacun droit de la construction
& droit de la consommation

11 % autres domaines du droit

9 % chacun droit pénal & droit du logement

6 % chacun droit du travail & droit social

3 % chacun droit notarial, droit bancaire
& troubles du voisinage

Les orientations données

65 % conseils exclusivement

13 % vers un auxiliaire de justice spécialisé

11 % vers une procédure judiciaire

5 % vers une mesure alternative

3 % chacun vers des services administratifs
& vers une aide rédactionnelle

Montgiscard

1 permanence • 2 h / mois • sur rendez-vous

Permanence intervenant le 2^e mercredi du mois sans accueil par la mairie qui est fermée au public.

Une fréquentation stable



48 PERSONNES REÇUES

11 permanences en 2023 (44 personnes en 2022/11 permanences)

2,18 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(2,06 en 2022)

Ce point-justice se situe dans la tranche idéale de fréquentation horaire (2 à 3 usagers / heure).

Le profil des publics

52 %

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À MONTGISCARD

65 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 46 %

De 40 à 50 ans : 25 %

De 30 à 40 ans : 23 %

De 18 à 30 ans : 6 %

Les domaines du droit abordés

28 % droit de la famille

15 % droit du travail

13 % droit de la consommation

8 % chacun droit du logement & droit de la construction

6 % chacun droit notarial & autres domaines du droit

4 % chacun droit pénal, droit administratif & troubles
du voisinage

2 % chacun droit bancaire & problèmes d'expulsion

Les orientations données

60 % conseils exclusivement

12 % vers un auxiliaire de justice spécialisé

8 % vers une procédure judiciaire

6 % vers des services administratifs

4 % chacun vers une mesure alternative,
vers des services sociaux & vers une aide
rédactionnelle

2 % vers d'autres services

Point-justice de Nailloux

Point de vue des bénéficiaires

16 personnes ont répondu au sondage réalisé par l'accueil du point-justice

• **81 % venaient pour la 1^{re} fois et 81 % de leur propre initiative.**

Les sondés ont connu le point-justice principalement par le bouche à oreilles, par la mairie, un service social et par le site du CDAD (25 % chacun).

• **50 % sont venus parce que c'est gratuit.**

- 25% sont des employés, 19% des retraités, 13% des cadres, 6% des ouvriers, 6% des demandeurs d'emploi et 31% d'autres professions.

• **Leur niveau de satisfaction est très élevé :**

La qualité de l'accueil est saluée par 100 % des sondés, 94 % conseilleraient cette permanence à un proche.

Les explications données sont claires pour 81 % d'entre eux, 94 % ont le sentiment d'avoir été écoutés et compris.

75 % sont satisfaits de la proximité du point-justice, 14 % de la facilité de prise de rendez-vous, 81 % des horaires et de la brièveté de l'attente sur place et 56 % de l'anonymat.

- A l'issue de la consultation, 81 % disent y voir plus clair, 94 % comptent suivre les avis reçus et 38 % ont envie de défendre leurs droits.

Des souhaits

56 % souhaitent des permanences supplémentaires, 13 % une modification des jours ou des horaires de la permanence et 13 % souhaitent une aide au montage des dossiers.

Des suggestions et des remerciements

« Pas de parking pour les visiteurs, l'attente est trop longue (1h) »

« Autres heures pour les personnes qui travaillent le soir jusqu'à 18h »

Nailloux

1 permanence • 2 h / 3 mois • sur rendez-vous

La MSAP de Nailloux, labellisée France services en 2019, accueille une permanence trimestrielle de 2h, créée en octobre 2018 en complément de la permanence trimestrielle de Caraman et de Villefranche-de-Lauragais.

Une permanence stable



19 PERSONNES REÇUES

4 permanences en 2023 (22 personnes en 2022/4 permanences)

2,28 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(2,75 en 2022)

Ce point-justice se situe dans la fourchette idéale de l'indice de référence (de 2 à 3 usagers / heure de permanence).

Le profil des publics

37 %

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À NAILLOUX

63 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 52 %

De 40 à 50 ans : 16 %

De 30 à 40 ans : 32 %

Les domaines du droit abordés

49 % droit de la famille

11 % chacun droit pénal, droit du travail

& autres domaines du droit

6 % chacun droit social, droit de la construction

& troubles du voisinage

Les orientations données

76 % conseils exclusivement

6 % chacun vers une mesure alternative,

vers une procédure judiciaire,

vers des services administratifs

& vers une aide rédactionnelle

Quint-Fonsegrives

1 permanence • 2 h / mois • sur rendez-vous

Cette permanence, auparavant bimestrielle, est devenue une permanence mensuelle de 2 h. Elle est signalée dans la rubrique *aide juridique* du site officiel de la mairie.

Le taux de fréquentation depuis son passage à une permanence mensuelle a augmenté de façon significative.

Une fréquentation stable



46 PERSONNES REÇUES

9 permanences en 2023 (48 personnes en 2022/10 permanences)

2,56 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(2,50 en 2022)

Cette année encore, ce point-justice se situe dans la fourchette élevée de l'indice de référence (de 2 à 3 usagers / heure de permanence).

Le profil des publics

70%

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À QUINT-FONSEGRIVES

61%

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **43 %**

De 40 à 50 ans : **28 %**

De 30 à 40 ans : **24 %**

De 18 à 30 ans : **5 %**

Les domaines du droit abordés

28 % droit de la famille

16 % autres domaines du droit

10 % droit bancaire

8 % chacun droit du logement,

droit de la consommation & droit notarial

4 % chacun droit du travail & droit de la construction

2 % chacun droit pénal, surendettement, droit social,

droit administratif, droit des étrangers,

troubles du voisinage & violences conjugales

Les orientations données

59 % conseils exclusivement

12 % vers un auxiliaire de justice spécialisé

11 % vers une procédure judiciaire

9 % vers une mesure alternative

3 % chacun vers une aide rédactionnelle,

vers des services administratifs

& vers des services sociaux

Point-justice de Quint-Fonsegrives

Point de vue des bénéficiaires

18 personnes ont répondu au sondage réalisé par l'accueil du point-justice

• **78 %** venaient pour la 1^{re} fois et **94 %** de leur propre initiative.

Les sondés ont connu le point-justice principalement par la mairie (67 %), le site du CDAD (22%) et par un service social (11%).

• **61 %** sont venus parce que c'est gratuit.

• 22 % chacun sont des cadres, des retraités, des employés et d'autres professions, 6 % chacun sont des ouvriers et demandeurs d'emploi

• **Leur niveau de satisfaction est très élevé :**

La qualité de l'accueil est saluée par 100 % des sondés, 94 % conseilleraient cette permanence à un proche.

Les explications données sont claires pour 94 % d'entre eux, 89 % ont le sentiment d'avoir été écoutés et compris.

83 % sont satisfaits de la proximité du point-justice, 89 % de la brièveté de l'attente sur place, 100 % des horaires et de la facilité de prise de rendez-vous et 72 % de l'anonymat.

• 78 % disent y voir plus clair, 94 % comptent suivre les avis reçus et 33 % ont envie de défendre leurs droits.

Des souhaits

28 % souhaitent des permanences supplémentaires, 6 % une modification des jours ou des horaires de la permanence et 17 % souhaitent une aide au montage des dossiers.

Des suggestions et des remerciements

« Augmenter la durée de la consultation »

« Parfait, je recommande vivement »

« Entretien de qualité ; bonne écoute ; conseils satisfaisants »

Revel

1 permanence • 3 h / 2 mois • sur rendez-vous

Cette permanence, créée en janvier 2023, accueille une permanence de 3 h tous les 1^{ers} lundis des mois pairs.



20 PERSONNES REÇUES

5 permanences en 2023

1,33 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

Le profil des publics

75 %

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À REVEL

62 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 70 %

De 40 à 50 ans : 20 %

De 30 à 40 ans : 5 %

De 18 à 30 ans : 5 %

Les domaines du droit abordés

28 % droit de la famille

19 % droit du logement

14 % chacun problèmes d'expulsion & autres domaines
du droit

10 % chacun droit du travail & droit social

5 % surendettement

Les orientations données

55 % conseils exclusivement

23 % vers une mesure alternative

17 % vers une procédure judiciaire

5 % vers des services administratifs

Commentaire d'avocat

« Beaucoup de problèmes d'absentéisme »

Rieumes

1 permanence • 2 h / mois • sur rendez-vous

Ce point-justice a été dédoublé entre Rieumes et Cazères (2 permanences mensuelles de 2h en alternance).

En juin 2020, la permanence de Rieumes a été transférée au sein d'une France Services.

Une fréquentation stable



47 PERSONNES REÇUES

11 permanences en 2023 (50 personnes en 2022/11 permanences)

2,14 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(2,27 en 2022)

Le profil des publics

53 %

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À RIEUMES

64 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 51 %

De 40 à 50 ans : 34 %

De 30 à 40 ans : 15 %

Les domaines du droit abordés

36 % droit de la famille

16 % autres domaines du droit

10 % droit pénal

9 % chacun droit du logement

& droit de la consommation

5 % troubles du voisinage

3 % chacun droit notarial, droit du travail & droit social

2 % chacun droit administratif, droit bancaire

& droit de la construction

Les orientations données

60 % conseils exclusivement

14 % vers une procédure judiciaire

13 % vers un auxiliaire de justice spécialisé

8 % vers une aide rédactionnelle

3 % vers d'autres services

2 % vers une mesure alternative

Commentaires d'avocats

« Très bon accueil »

« Problème d'absentéisme »

Saint-Jean

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Cette permanence a été créée en septembre 2016.

Une fréquentation stable



71 PERSONNES REÇUES

10 permanences en 2023 (69 personnes en 2022/11 permanences)

2,37 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(2,10 en 2022)

Ce point-justice se situe dans la fourchette de l'indice de référence (de 2 à 3 usagers / heure de permanence).

Le profil des publics

68 %

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À SAINT-JEAN

55 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 26 %

De 40 à 50 ans : 46 %

De 30 à 40 ans : 18 %

De 18 à 30 ans : 10 %

Les domaines du droit abordés

- 29 % droit de la famille
- 12 % droit de la consommation
- 10 % droit du logement
- 8 % chacun autres domaines du droit & droit pénal
- 7 % droit du travail
- 6 % chacun droit notarial & droit de la construction
- 4 % chacun droit bancaire & droit des étrangers
- 2 % chacun problèmes d'expulsion & surendettement
- 1 % chacun droit social & troubles du voisinage

Les orientations données

- 55 % conseils exclusivement
- 15 % vers une procédure judiciaire
- 10 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 5 % chacun vers une mesure alternative & vers des services administratifs
- 7 % vers une aide rédactionnelle
- 3 % vers des services sociaux

Commentaire d'avocat

« Permanence très bien organisée »

Villefranche-de-Lauragais

1 permanence • 2 h / 3 mois • sur rendez-vous

Cette permanence a été créée en septembre 2021 en complément de la permanence trimestrielle de Caraman et de Nailloux.

Une fréquentation stable



22 PERSONNES REÇUES

4 permanences en 2023 (16 personnes en 2022/3 permanences)

1,83 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(1,78 en 2022)

Le profil des publics

23 %

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À VILLEFRANCHE-
DE-LAURAGAIS

59 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 50 %

De 40 à 50 ans : 18 %

De 30 à 40 ans : 27 %

De 18 à 30 ans : 5 %

Les domaines du droit abordés

- 44 % droit de la famille
- 12 % chacun droit pénal & autres domaines du droit
- 8 % droit notarial
- 4 % chacun droit de la consommation, problèmes d'expulsion, droit du travail, droit social, droit de la construction & droit des étrangers

Les orientations données

- 52 % conseils exclusivement
- 16 % chacun vers une procédure judiciaire & vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 10 % vers une aide rédactionnelle
- 3 % chacun vers des services administratifs & vers d'autres services

Point-justice de Villefranche-de-Lauraguais

Point de vue des bénéficiaires

11 personnes ont répondu au sondage réalisé par l'accueil du point-justice

- **82 %** venaient pour la 1^{re} fois et **73 %** de leur propre initiative. Les sondés ont connu le point-justice principalement par le bouche à oreilles (27%), par les panneaux publicitaires (18 %), un service social (27 %) et par le site du CDAD (18 %).

- **64 %** sont venus parce que c'est gratuit.

- 45% sont des retraités, 9% chacun sont des employés et des exploitants agricoles, 31% d'autres professions.

- **Leur niveau de satisfaction est très élevé :**

La qualité de l'accueil est saluée par 91 % des sondés, 82 % conseilleraient cette permanence à un proche.

Les explications données sont claires pour 82 % d'entre eux, 82 % ont le sentiment d'avoir été écoutés et compris.

73 % sont satisfaits de la proximité du point-justice, 82 % de la facilité de prise de rendez-vous, 82 % des horaires et de la brièveté de l'attente sur place et 64 % de l'anonymat.

- A l'issue de la consultation, 82 % disent y voir plus clair, 82 % comptent suivre les avis reçus et 91 % ont envie de défendre leurs droits.

Des souhaits

55 % souhaitent des permanences supplémentaires, 9 % des permanences sur rendez-vous et 27 % souhaitent une aide au montage des dossiers.

Des suggestions et des remerciements

« Très bien »

« Peut-être 1 permanence par mois, mais aussi dommage que sur les rdv réservés, il y ait autant d'absences ! »

Villemur-sur-Tarn

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Ce point-justice a été intégré au sein de la France Services de Villemur-sur-Tarn en juin 2020.

Une fréquentation stable



51 PERSONNES REÇUES

10 permanences en 2023 (68 personnes en 2022/11 permanences)

2,55 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(2,07 en 2022)

Le profil des publics

61 %

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À VILLEMUR-SUR-TARN

61 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **57 %**

De 40 à 50 ans : **22 %**

De 30 à 40 ans : **14 %**

De 18 à 30 ans : **7 %**

Les domaines du droit abordés

37 % droit de la famille

16 % autres domaines du droit

11 % droit du logement

6 % chacun droit pénal, droit social, droit bancaire
& droit de la construction

4 % chacun droit du travail & droit de la consommation

2 % chacun surendettement & troubles du voisinage

Les orientations données

38 % vers une procédure judiciaire

25 % conseils exclusivement

21 % vers un auxiliaire de justice spécialisé

8 % vers une aide rédactionnelle

4 % chacun vers des mesures alternatives
& vers des services administratifs

Présentation du CDAD de la Haute-Garonne

04





Présentation

Statuts

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de la Haute-Garonne a pour mission de favoriser l'accès au droit pour tous, notamment des publics les plus défavorisés.

Convention constitutive

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne a été créé par **convention constitutive du 25 septembre 2000**, renouvelée le 12 septembre 2007, le 26 novembre 2012 et le 2 juin 2023, avec le soutien financier des collectivités territoriales, du ministère de la Justice, de l'Etat, des professionnels du droit et en partenariat avec le secteur associatif.

Textes de Loi

La convention constitutive s'inscrit dans le cadre général régi par les articles 54 et suivants de la **loi N° 91-647 du 10 juillet 1991**, relative à l'aide juridique, **modifiée par la loi N° 98-1163 du 18 décembre 1998**, relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits.

Par la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit.

Par la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle.

Par l'ordonnance n° 2019-964 du 18 décembre 2019 prise en application de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, les articles 141 et suivants du décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991 portant application de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique, modifié par le décret n° 2000-344 du 19 avril 2000 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil national de l'aide juridique et des conseils départementaux de l'accès au droit.

Par le décret n° 2017-822 du 5 mai 2017 portant diverses dispositions relatives à l'aide juridique, et par le décret n° 2020-1717 du 28 décembre 2020 portant application de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique et relatif à l'aide juridictionnelle et à l'aide à l'intervention de l'avocat dans les procédures non juridictionnelles.

Le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public, modifié par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, complété par la circulaire du 18 avril 2012 d'application aux conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD) du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public, ainsi que le décret n° 2019-1363 du 16 décembre 2019 relatif à la déconcentration de décisions en matière de groupement d'intérêt public.

L'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public.

Le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public.

L'arrêté du 19 avril 2017 portant suppression du contrôle économique et financier de l'Etat sur des groupements d'intérêt public.

Les arrêtés du 22 mars 2018 et du 16 juillet 2018 portant délégation du pouvoir d'approbation des conventions constitutives des groupements d'intérêt public « conseils départementaux de l'accès au droit » et « conseils de l'accès au droit », par l'ordonnance 2016-728 du 2 juin 2016, prise en application de la loi « Macron » du 6 août 2015 qui vise à créer la profession de commissaire de justice et ainsi que la présente convention.

Membres du CDAD

Le CDAD de la Haute-Garonne est un groupement d'intérêt public placé sous l'autorité du président du Tribunal Judiciaire de Toulouse, Xavier PAVAGEAU et vice-présidé par Samuel VUELTA SIMON, procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Toulouse.

Il est principalement financé par l'Etat (ministère de la justice et préfecture), les collectivités territoriales et les auxiliaires de justice.

Il est **constitué de membres de droit et de membres associés** que sont :

- L'Etat, représenté par le Préfet de Haute-Garonne ;
- Le président du Tribunal Judiciaire de Toulouse, président du CDAD de la Haute-Garonne ;
- Le procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Toulouse, vice-président du CDAD de la Haute-Garonne ;
- Le magistrat délégué à la politique associative et à l'accès au droit de la cour d'appel de Toulouse, commissaire du gouvernement du CDAD de la Haute-Garonne ;
- Le département représenté par le Président du conseil départemental de la Haute-Garonne et un conseiller départemental ;
- Toulouse Métropole ;
- La communauté d'agglomération du Sicoval ;
- La communauté de communes Cœur et Côteaux du Comminges (SC) ;
- La communauté de communes des Hauts Tolosans ;
- La ville de Muret ;
- L'association départementale des maires de la Haute-Garonne ;
- L'ordre des avocats au barreau de Toulouse ;
- La caisse des règlements pécuniaires des avocats d'Occitanie ;
- Les chefs de juridiction du Tribunal Judiciaire de Saint-Gaudens ;
- L'ordre des avocats au barreau de Saint-Gaudens ;
- La Chambre Interdépartementale des Notaires de la Haute-Garonne, de l'Ariège, du Tarn et du Tarn-et-Garonne ;
- La chambre départementale des commissaires de justice de la Haute-Garonne ;
- L'association "Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Haute-Garonne" (CIDFF 31) ;
- L'association Accompagnement Judiciaire Commingeois ;
- L'association France Victimes 31.

Organes statutaires

L'assemblée générale

Composition de l'assemblée générale

L'assemblée générale du groupement est composée de l'ensemble des membres du groupement.

Chaque membre participe au fonctionnement du groupement (en nature ou en numéraire).

Elle comprend, en application du dernier alinéa de l'article 55 de la loi du 10 juillet 1991 modifiée par la loi du 18 décembre 1998, des membres associés disposant chacun d'une voix délibérative :

- Toulouse Métropole ;
- La Communauté d'Agglomération du SICOVAL du Sud-Est Toulousain ;
- La Communauté de Communes Cœur et Côteaux du Comminges ;
- La Ville de Muret ;
- La Communauté de Communes des Hauts-Tolosans ;
- Le président du Tribunal Judiciaire de Saint-Gaudens ;
- Le procureur près le Tribunal Judiciaire de Saint-Gaudens ;
- L'ordre des avocats au Barreau de Saint-Gaudens ;
- L'association commingeoise de contrôle judiciaire socio-éducatif ;
- L'association France victimes 31.

En application des dispositions de l'article 56 de la loi du 10 juillet 1991 modifiée par la loi du 18 décembre 1998, l'assemblée générale comprend les personnes qualifiées appelées à siéger avec voix consultative suivantes :

- Le directeur territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Le directeur interrégional des services pénitentiaires
- Le directeur de la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne
- Le directeur académique des services de l'Education nationale de la Haute-Garonne

La présidence de l'assemblée générale est assurée par le président du conseil départemental de l'accès au droit de la Haute-Garonne ou, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, par le vice-président du groupement.

Le conseil d'administration

Composition du conseil d'administration

Il comprend outre son président et son vice-président, quinze membres au plus.

Sont obligatoirement représentés, au sein du conseil d'administration, l'Etat, le département, les professions judiciaires et juridiques, l'association départementale des maires et la ou les associations mentionnées au 9° de l'article 55 de la loi du 10 juillet 1991 susvisée.

La convention constitutive du conseil départemental de l'accès au droit fixe, pour chacun de ces membres, le nombre de leurs représentants qui sont désignés selon les modalités suivantes :

Au titre des représentants de l'Etat :

- Le préfet du département désigne le ou les fonctionnaires des services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat placés sous son autorité ;
- Le président du tribunal judiciaire de Toulouse ;
- Le procureur de la République près ledit tribunal.

Le ou les représentants du département sont désignés par le conseil départemental.

Le ou les représentants des professions judiciaires et juridiques sont désignés par l'organisme professionnel dont ils relèvent :

- L'ordre des avocats au Barreau de Toulouse ou l'ordre des avocats au Barreau de Saint-Gaudens choisi par leurs bâtonniers respectifs ;
- La Caisse des règlements pécuniaires des avocats de ce barreau ;
- La Chambre interdépartementale des notaires ;
- La Chambre régionale des commissaires de justice.

Le ou les représentants de l'association départementale des maires et le ou les représentants de la ou les associations mentionnées au 10° de l'article 55 de la loi du 10 juillet 1991 précitée sont désignés par l'organe délibérant de leur association :

- L'association départementale des maires ;
- L'association « centre d'information sur les droits des femmes et des familles », CIDFF 31.

Il comprend, en application du dernier alinéa de l'article 55 de la loi du 10 juillet 1991 modifiée par la loi du 18 décembre 1998, **des membres associés disposant chacun d'une voix délibérative** (Une voix délibérative peut devenir une voix consultative en CA pour respecter le nombre de 15 membres (article 145 décret n°91-1647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique) :

- Toulouse Métropole ;
- La Communauté d'Agglomération du SICOVAL du Sud-Est toulousain ;
- La Communauté de Communes Coeurs et Côtéaux du Comminges ;
- La Ville de Muret ;
- La Communauté de Communes des Hauts-Tolosans.

Le conseil d'administration se réunit en présence du magistrat délégué à la politique associative et à l'accès au droit mentionné à l'avant-dernier alinéa de l'article 55 de la loi du 10 juillet 1991 susvisée en sa qualité de commissaire du Gouvernement du conseil départemental de l'accès au droit.

Le conseil d'administration prend toutes les décisions qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale.

Dates de réunion

L'assemblée générale du CDAD de la Haute-Garonne, composée de l'ensemble de ses membres, s'est réunie à deux reprises en 2023 : les 13 mars (approbation du compte financier) et le 26 juin (définition du programme d'activité).

Le conseil d'administration s'est réuni le 27 novembre 2023 (vote du budget rectificatif et du budget prévisionnel 2024).

Moyens en personnel

Le Bureau

Créé par délibération de l'assemblée générale du 20 juin 2016, le Bureau s'est substitué à l'ancien comité technique. Cette instance intermédiaire est chargée de la préparation des travaux du CDAD, notamment de l'instruction des demandes de subventions, des projets innovants et de ceux relatifs au maillage territorial.

Composition du Bureau

Il est composé, outre le président du CDAD de la Haute-Garonne assisté de la secrétaire générale :

- De la bâtonnière de l'ordre des avocats au barreau de Toulouse,
- Du bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Saint-Gaudens,
- D'un représentant des professions juridiques,
- D'un représentant d'une collectivité territoriale,
- D'un représentant du secteur associatif.

NB : Les représentants sont désignés en fonction de l'ordre du jour, chaque année en alternance parmi les membres de l'assemblée générale.

En 2023, il était composé du conseil départemental de la Haute-Garonne, des ordres des avocats aux barreaux de Toulouse et de Saint-Gaudens représentés par leurs bâtonnier, de la chambre des commissaires de justice représentée par son président et par le CIDFF 31 représenté par sa directrice.

Dates de réunion

Le Bureau s'est réuni à deux reprises : les 6 février et le 12 juin 2023.

La nouvelle convention constitutive signée le 2 juin 2023 prévoit la disparition du Bureau.

Le CDAD de la Haute-Garonne est présidé par M. Xavier PAVAGEAU, président du Tribunal Judiciaire de Toulouse.

M. Samuel VUELTA SIMON, procureur de la République en est le vice-président.

M^{me} Elsa BOUCARD, directrice des services de greffe judiciaire, mise à disposition du CDAD, exerce les fonctions de secrétaire générale depuis le 1^{er} février 2016 (1ETPT).

M. Philippe PAGES est agent contractuel en contrat de droit public à durée indéterminée (1 ETPT) depuis le 29 juillet 2005.

M^{me} Marie-Laure DEL MORAL, assistante administrative, a été recrutée en CDD à temps partiel (50%/0,04 ETPT) le 5 octobre 2020. Elle a mis fin à son contrat le 31 janvier 2023.

M^{me} Léa LADOUCE a été recrutée en tant que juriste/assistante administrative le 1^{er} février 2023 (0,91 ETPT). Elle a mis fin à son contrat le 31 janvier 2024.

M^{me} Eva BOULÈGUE a été recrutée en tant qu'assistante administrative le 1^{er} décembre 2023 (CDD d'un an/0,08 ETP en 2023)

M^{me} Danièle MARTY (inspecteur des Finances Publiques) est agent comptable du CDAD depuis février 2015.

Deux agents sont mis à disposition du CDAD par le Conseil départemental de la Haute-Garonne dans le cadre de contrats uniques d'insertion (CUI) à raison de 26h/semaine. Ils y exercent des missions d'accueil téléphonique, physique, accueil de scolaires, de suivi des PAD à l'aide des outils de suivi, d'évaluation...

M^{me} Charlotte SAN SEGUNDO a terminé son contrat le 30 avril 2023 et a été remplacée par M^{me} Lydia GAOUAR. M^{me} Eva BOULÈGUE a terminé son contrat le 30 novembre 2023 et a été remplacée par M^{me} Marion LIEUBRAY le 1^{er} décembre 2023.

Pour information : 7 autres contrats uniques d'insertion mis à disposition du CDAD par le Conseil départemental de la Haute-Garonne exercent leurs missions en MJD.

Par ailleurs, deux élèves avocats en stage PPI se succèdent au cours de l'année (septembre à février, janvier à juin). En 2023, ont été accueillies par le CDAD pour un stage de 6 mois : Mylène TROLONG le 9 mars 2023.

Marie PEYROT le 3 juillet 2023.

Charlotte MARCHETTI a terminé son stage PPI au mois de mars 2023

Xavier PAVAGEAU
Président

Samuel VUELTA SIMON
Vice-président, commissaire du gouvernement

Elsa BOUCARD
Secrétaire générale

Philippe PAGES
Adjoint

Eva BOULEGUE
Assistante administrative

Caroline BENES
Juriste

Lydia GAOUAR
Agent d'accueil

Marion LIEUBRAY
Agent d'accueil

Evaluation de l'activité

Le présent bilan d'activité rend compte

- des actions réalisées au cours de l'année 2023, des actions initiées en 2023 pour 2024 et des objectifs pour l'année 2024.
- de la fréquentation des points d'accès au droit en 2023.
- de la satisfaction des bénéficiaires.
- des domaines du droit abordés.
- des orientations données.
- de l'exploitation des outils de suivi et des diverses réunions de bilan

L'analyse s'appuie notamment sur

- L'exploitation statistique des fiches de suivi des permanences.
- La prise en compte des commentaires des intervenants : avocats, notaires, commissaires de justice et des agents en charge de l'accueil.
- Les rencontres et entretiens menés auprès des partenaires (élus, relais de l'accès au droit, travailleurs sociaux, agents d'accueil, permanenciers professionnels du droit, associatifs, institutionnels et intervenants dans le cadre d'actions ciblées..) au cours de l'année écoulée, mais également des établissements scolaires, des collégiens et lycéens, étudiants en droit, assistants de justice, stagiaires...
- L'enquête de satisfaction réalisée en 2023 auprès de 255 bénéficiaires dans 10 point-justice du département.

Les 3 dimensions de la performance du Conseil Départemental de l'Accès au Droit

RÉSULTATS

Indicateurs d'efficacité

- Nombre de bénéficiaires
- Caractéristiques des bénéficiaires
- Évolution des services attendus
- Satisfaction des bénéficiaires
- Délais d'obtention de rendez-vous

Indicateurs d'efficience

Répartition des ressources allouées aux différents types de prestation (consultations avocats, notaires, commissaires de justice) projets CJJ et autres, charges salariales, fonctionnement CDAD...

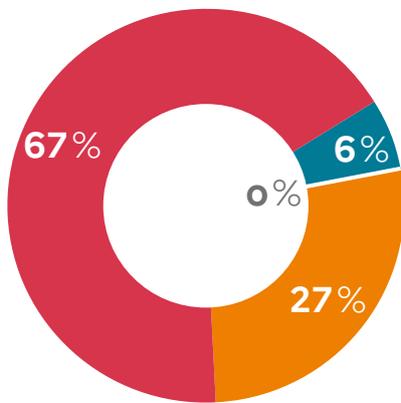
OBJECTIFS

Indicateurs de pertinence

- Localisation des point-justice (proximité, pertinence)
- Fréquence des permanences
- Gestion de la prise des rendez-vous
- Niveau d'information des personnels d'accueil
- Intensité des contacts entre les point-justice et le tissu local (travailleurs sociaux, services publics...)
- Moyens de communication (presse, affiches, internet, dépliants, travailleurs sociaux, bouche à oreille...)

Moyens budgétaires & comptables

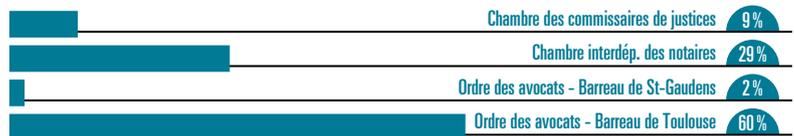
Recettes



- Recettes propres
- Financement de l'État
- Autres financements de l'État
- Autres financements publics

Recettes par origine

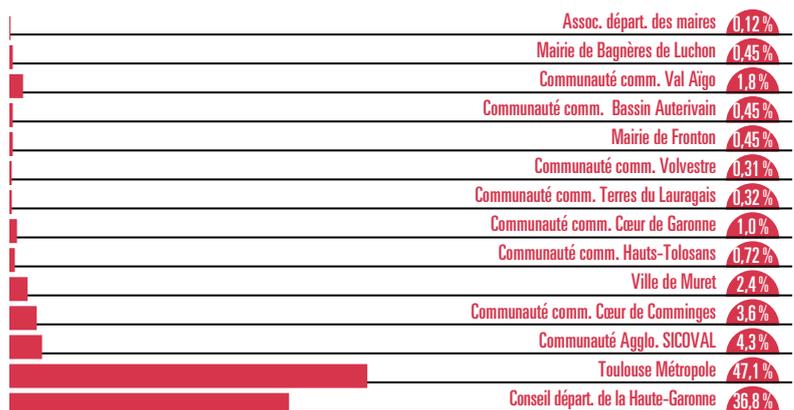
Recettes propres - 6 %



Autres financements de l'État - 27 %

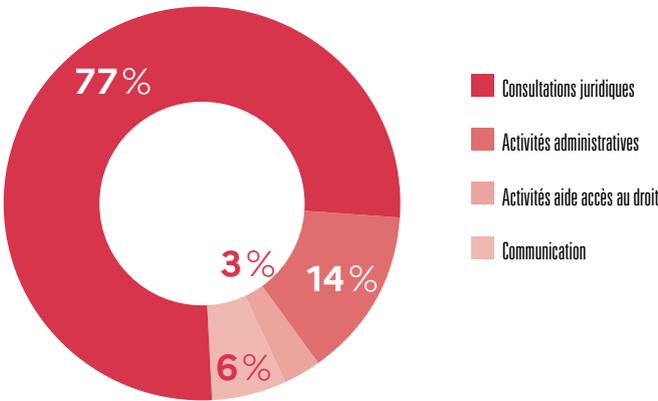


Autres financements publics - 67 %

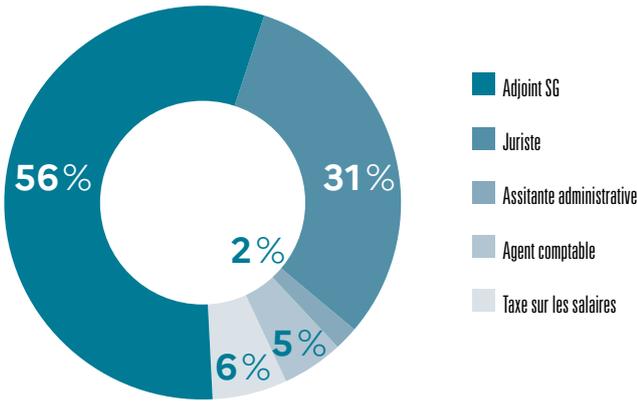


Dépenses par enveloppe

Enveloppe fonctionnement



Enveloppe personnel



Enveloppe investissement



Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne

Renouvellement de la convention constitutive

Le 26 juin 2023, le CDAD 31 a réuni ses membres au sein du Tribunal Judiciaire de Toulouse, afin d'officialiser la signature de la nouvelle convention constitutive du groupement.



Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne

Palais de Justice - 2, allée Jules Guesde
31068 Toulouse cedex 7

Tél : 05 61 33 70 90

contact@cdad31.fr

www.cdad-hautegaronne.justice.fr

